Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux_Comité actif-passif et audit (CAPA)

Description	Page
Séance no 29_4 octobre 2022	1
Séance no 30_17 novembre 2022	8
Séance no 31_1er décembre 2022	18
Séance no 32_8 février 2023	28
Séance no 33_20 mars 2023	38
Séance no 34_30 mars 2023	41
Séance no 35_17 mai 2023	51
Séance no 36_7 juin 2023	61
Séance no 37_21 juin 2023	69
Séance no 38_21 juillet 2023	80
Séance no 39_7 septembre 2023	84
Séance no 40_7 septembre 2023	91
Séance no 41_5 octobre 2023	98
Séance no 42_16 novembre 2023	110
Séance no 43_4 décembre 2023	120
Séance no 44_15 février 2024	130
Séance no 45_14 mars 2024	142
Séance no 46_4 avril 2024	150
Séance no 47_2 mai 2024	158
Séance no 48_29 mai 2024	167
Séance no 49_17 juin 2024	173
Séance no 50_17 juin 2024	181

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 29
Tenue par *Teams*
Le 4 octobre 2022, à 9 h
Adopté le 17 novembre 2022

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, adjointe exécutive à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Sylvain Lesage, directeur du soutien exécutif, des préventions et des relations médias
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants
M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale rappelle l'ajout d'une séance en novembre 2022 afin notamment d'alléger la présente séance. Elle nomme les sujets qui sont reportés et confirme que tous les sujets inscrits au plan de travail seront traités. Les membres se disent en accord avec la planification.

Le traitement des points 1 et 2 de l'ordre du jour a requis moins de temps qu'estimé. Ainsi, le point 5 portant sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) est abordé ici, et ce, afin d'accueillir les invités de AON et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) à l'heure convenue.

3. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité. Se joignent également à la séance, de la Caisse, le vice-président principal de la Direction des risques et relations avec les déposants, le directeur principal, conseils et relations, de la Direction des risques et relations avec les déposants, ainsi que l'associé principal de AON.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 22.10.04, le document suivant :

- une présentation sur la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance.

La vice-présidente souligne la présence des invités de AON et de la Caisse et souligne leur collaboration à la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance. Puis, elle rappelle les travaux débutés avec les membres à l'occasion de la séance du 8 juin 2022 et mentionne

que l'exercice de ce jour porte sur la politique de placement ainsi que sur la politique de capitalisation. Ensuite, la directrice par intérim prend la parole. D'abord, elle présente les résultats d'un sondage effectué auprès des clients pour connaître leur préférence en ce qui a trait à leur contribution d'assurance, notamment en situation de surplus et de déficit. Ensuite, elle traite de la politique de capitalisation. Elle présente les situations financières possibles de celle-ci et donne des exemples de formule de remise. Aussi, elle élabore sur le corridor de stabilisation en soulignant les deux possibilités identifiées pour les analyses qui vont suivre, soit de conserver le corridor actuel de 120 % ou d'élargir celui-ci à 125 %. Puis, elle entretient les membres de la politique de placement. Elle souligne que le risque le plus important sur lequel les travaux sont orientés en raison de la situation actuelle est de ne pas devenir sous-capitalisé et explique comment la gestion du risque peut se faire. Ensuite, elle présente trois portefeuilles cibles analysés pour la politique de placement ainsi que les résultats de ceux-ci selon les corridors 100 %-120 % et 100 %-125 %. En terminant, elle mentionne que l'élargissement du corridor à 125 % donne des résultats intéressants et nomme des avantages à avoir un portefeuille cible moins risqué.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Ensuite, la présidente du comité ouvre la période d'échanges. Elle rappelle que l'objectif de l'actuelle démarche est de discuter et non pas d'arrêter dans l'immédiat une décision pour recommandation au conseil d'administration. Des discussions s'ensuivent.

Les membres s'entendent pour être conservateurs en termes de taux de capitalisation et pour suivre la situation entourant les placements de façon assidue.

La présidente remercie l'ensemble des invités et les félicite pour le travail réalisé.

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim, l'associé principal de AON ainsi que les représentants de la Caisse quittent la séance.

4. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur du soutien exécutif, des préventions et des relations médias ainsi que le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joignent aux membres du comité.

La présidente du comité souligne la présence du nouveau vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier et lui souhaite la bienvenue.

Contrôle et surveillance du transport routier des personnes et des biens, accès sécuritaire au réseau routier

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 22.10.04, le document suivant :

- un rapport trimestriel sur la gestion intégrée des risques.

4.1 Rapport trimestriel – T3 2022

La vice-présidente rappelle que l'exercice relatif à la gestion intégrée des risques progresse actuellement vers un nouveau modèle de risques d'entreprise. Puis, la directrice générale mentionne que le présent exercice couvre l'évolution de 22 risques dont 10 sont considérés moyens et 12 sont considérés faibles. Elle souligne que l'ensemble des risques moyens fait l'objet d'actions planifiées suffisantes et adéquates afin de ramener la situation selon une tolérance acceptable pour la haute direction. Ensuite, elle présente les éléments de contexte pour lesquels une vigie est effectuée, soit la micromobilité, l'inflation, l'expérience client ainsi que l'évolution du marché de l'emploi et des conditions de travail offertes.

Par la suite, les invités prennent la parole pour présenter, dans un premier temps, les risques en matière de sécurité routière. Ils soulignent que des huit risques suivis, quatre sont considérés moyens. Ils présentent ces derniers brièvement et expliquent les mesures en place pour les mitiger. Dans un deuxième temps, ils abordent les risques pour l'expérience client. Ils soulignent que des quatre risques suivis en la matière, un seul est considéré moyen, soit celui relatif à la difficulté pour les clients d'avoir accès aux services. Ils rappellent alors l'amélioration qui se fait de manière continue avec, notamment, les nouveaux outils du Centre de services à la clientèle et celle qui est à venir avec la mise en œuvre d'outils issus du projet CASA qui favoriseront l'autonomie des clients, entre autres avantages. Dans un troisième et dernier temps, ils entretiennent les membres des risques en matière de capital humain où les deux risques suivis sont considérés moyens. Pour chacun des risques, ils élaborent sur les mesures mises en place et à venir pour améliorer la situation.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur du soutien exécutif, des préventions et des relations médias ainsi que le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier quittent la séance.

5. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 22.10.04, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE pour la période du 1er au 31 août 2022;
- un tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE pour les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er et le 31 août 2022;
- une déclaration signée de la vice-présidente et du président-directeur général sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er et le 31 août 2022.

Les membres ont pris connaissance des documents avant la tenue de l'actuelle séance et ils n'ont pas de question à formuler.

6. SUIVI DES TRAVAUX IFRS-17 – NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

Madame Corinne Charette, membre, quitte la séance.

La directrice générale des finances et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 22.10.04, le document suivant :

- une présentation sur le suivi des travaux concernant la norme comptable IFRS-17 sur les contrats d'assurance.

La vice-présidente rappelle aux membres que le présent exercice donne une suite à la présentation débutée à l'occasion de la plus récente séance du comité, soit celle du 12 septembre 2022. Elle ajoute que son équipe et elle reviendront également auprès des membres à la séance de novembre 2022, et ce, après la réception des commentaires des auditeurs externes sur le sujet. Ensuite, elle fait un bref retour sur l'information présentée précédemment et invite les membres à poser leurs questions. Une fois ces dernières répondues, la directrice générale présente l'impact de la norme comptable IFRS-17 sur l'excédent cumulé. Puis, elle présente les deux méthodes de comptabilisation des revenus prévues par la nouvelle norme et informe les membres de la méthode retenue. Finalement, elle compare le résultat net et le résultat global de deux exercices; l'un réalisé avant l'entrée en vigueur de la norme et l'autre après celle-ci. Ainsi, elle souligne que les résultats seront plus volatils avec la nouvelle norme puisque les taux d'actualisation vont varier en fonction de l'économie.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Il est demandé de connaître l'impact de la norme sur le taux de capitalisation dans l'éventualité d'une remise. La vice-présidente prend note de la requête.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

7. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 2023 – DISCUSSION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 22.10.04, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de la planification 2023 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP);
- une proposition de planification annuelle 2023.

D'entrée de jeu, le directeur informe les membres que le présent exercice sur la mise à jour de la planification 2023 de la DVIEP vise à recueillir les commentaires des membres et qu'une nouvelle version de celle-ci leur sera présentée en décembre 2022 pour approbation. Il mentionne que la planification 2023 se compose essentiellement de mandats statutaires en continu, de mandats de la planification 2022 qui se poursuivent et de mandats déjà approuvés. Puis, il présente plus en détail les mandats de sa direction selon ces trois grands thèmes.

Des questions sont posées et le directeur y répond.

Il est demandé de déplacer les mandats relatifs à la sécurité de l'information et à CASA, actuellement dans la section « mandats statutaires », vers la section « mandats proposés et à compléter ». Aussi, il est demandé d'inclure au tableau le contexte entourant le choix des mandats identifiés, un échéancier pour le dépôt des rapports ainsi qu'un volet sur l'allocation des ressources, le cas échéant.

8. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 22.10.04, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne qu'en novembre 2022, un suivi sera fait auprès des membres du comité, par les auditeurs externes, sur le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction relativement aux contrôles généraux en technologies de l'information. Aussi, le plan d'audit des états financiers devrait suivre.

Par ailleurs, le président-directeur général (PDG) mentionne attendre le rapport sur la validation externe indépendante des travaux de la DVIEP d'ici décembre 2022.

Des questions sont posées et le directeur y répond.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 novembre 2022, à 8 h 30.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 30
Tenue par *Teams*
Le 17 novembre 2022, à 8 h
Adopté le 1er décembre 2022

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Jean Ricard, directeur général du soutien en services aux accidentés

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Daniel Martel, directeur principal d'audit
Mme Annick Boutin, directrice d'audit
M. Frédéric Rheault, chargé de projet
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
M. Éric Chamberland, auditeur informatique

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé responsable du bureau de Québec
M^me^ Élisa Langlois, directrice
M. Pierre Taillefer, associé des Services-conseils en risques

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants
M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

1.3 *Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts*

La secrétaire générale informe les membres qu'aucun d'eux ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 est adopté par les membres sans modification.

Il est rappelé que deux questions ont été soulevées à l'occasion du rapport du comité présenté au conseil d'administration (CA). Il est convenu de les adresser aux invités en temps opportun.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale rappelle aux membres que la présente séance a été ajoutée au calendrier pour alléger celles d'octobre et de décembre 2022. Elle souligne que les sujets qui avaient été reportés par cet exercice sont couverts et elle nomme les sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. SUIVI DES TRAVAUX IFRS 17 – NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances, la directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 22.11.17, le document suivant :

- une présentation sur le suivi des travaux relatifs à la norme comptable sur les contrats d'assurance IFRS 17.

La vice-présidente rappelle que la Société a analysé les impacts de l'introduction de la norme comptable sur les contrats d'assurance IFRS 17 sur la présentation des états financiers. Elle ajoute que la Société a identifié des choix comptables et proposé une solution qu'elle a documenté et qu'elle a présenté le tout aux auditeurs externes à des fins de validation. Elle ajoute que la Société attend un retour des auditeurs externes.

Ensuite, la directrice générale de l'actuariat rappelle que les deux indicateurs du suivi financier, soit le taux de capitalisation ainsi que le taux de financement, utilisés actuellement tiennent compte des revenus de placement des actifs investis à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Elle ajoute que le taux de capitalisation sert à déterminer si le Fonds d'assurance est en situation financière insuffisante ou excédentaire tandis que le taux de financement sert à déterminer les montants des contributions d'assurance aux fins de financement. Puis, elle présente l'incidence de l'introduction d'IFRS 17 sur ces deux taux comme si les actifs étaient investis dans les titres obligataires. Étant donné que cela ne représente pas la véritable gestion du capital, les deux indicateurs du suivi financier continueront d'être présentés sous la base actuelle. La directrice générale des finances poursuit en soulignant que des travaux d'analyse sont en cours pour déterminer comment présenter le budget et le cadre financer afin que l'information véhiculée soit utile à la prise de décision. Aussi, elle présente un exemple de conciliation du cadre financier selon IFRS 17.

Tout au long de la présentation, le membres posent des questions et les invités y répondent. Les membres soulignent l'importance d'impliquer les équipes en communication afin qu'elles réfléchissent à une stratégie d'information sur le sujet.

Aussi, les questions soulevées au moment de présenter le rapport du comité au CA sont adressées aux invités. Il est convenu que ces derniers fournissent une réponse complète pour qu'un suivi soit effectué.

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim quitte la séance.

4. PLAN D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET L'AUDITEUR EXTERNE – INFORMATION

Se joignent à la séance, du Vérificateur général du Québec (VGQ), le directeur principal d'audit, la directrice d'audit, un chargé de projet, le directeur de l'audit informatique et un auditeur informatique ainsi que, du cabinet d'audit BDO, l'associé responsable du bureau de Québec, une directrice et l'associé des Services-conseils en risques.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 22.11.17, les documents suivants :

- une lettre de transmission du plan d'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- ledit plan.

Les invités parcourent leur présentation sur le plan d'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ils commencent en présentant leurs attentes envers les responsables de la gouvernance et la direction ainsi que leur engagement.

Ensuite, ils brossent le portrait du processus d'audit ainsi que des procédures et mesures mises en place pour assurer la protection des renseignements personnels. Aussi, ils présentent les seuils de signification global et les seuils de report préliminaires. Les membres se disent confortables avec ceux-ci. Puis, les invités nomment un premier risque significatif identifié et demandent aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées, incluant des cas de collusion ou de falsification de documents. À cette question, les membres répondent par la négative. Ensuite, les invités informent les membres des autres risques significatifs à la Société et au Fonds d'assurance et leur demandent s'ils ont eu connaissance d'autres informations pertinentes à leur audit. Les membres répondent que non. Finalement, les invités présentent leur stratégie d'audit ainsi que leur calendrier de production.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Il est décidé d'attendre la fin du point 5 pour tenir un huis clos compte tenu que les invités du VGQ et de BDO participent à ce point.

5. SUIVI – RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique se joint aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 22.11.17, les documents suivants :

- une lettre de transmission du sommaire du suivi allégé des recommandations visant les contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) en date du 7 octobre 2022;
- ledit sommaire.

Avant de commencer la présentation de leur suivi allégé des suites données à leurs recommandations en matière de CGTI, et plus spécifiquement aux recommandations dont l'application est nécessaire pour pouvoir utiliser une stratégie axée sur les contrôles aux fins de leur audit, les invités mentionnent qu'au moment de produire ledit suivi, des actions étaient toujours en cours à la Société relativement à certaines recommandations. Ils rappellent également que le niveau d'assurance de l'actuel suivi est moindre que dans le cadre habituel de l'audit annuel.

Ensuite, les invités présentent le sommaire de leur suivi allégé, en date du 7 octobre 2022. Ils rappellent avoir soulevé neuf points et émis 13 recommandations. Ils soulignent que quatre points ont trait à la gestion des changements aux systèmes de données et ajoutent que deux de ces points sont réglés. Aussi, ils soulignent avoir soulevé cinq points en ce qui a trait à la gestion des accès et que de ceux-ci un point est réglé.

Les membres ayant pris connaissance des détails du sommaire, la présidente du comité les invite à poser leurs questions; questions auxquelles les invités répondent.

Puis, la présidente du comité invite le vice-président à l'expérience numérique à brosser le portrait de la situation en ce jour. Celui-ci mentionne que, selon ses équipes, les mesures nécessaires pour répondre à l'entièreté des points soulevés par les vérificateurs externes seraient actuellement en place.

Finalement, la vice-présidente est également invitée à présenter un état de la situation. Celle-ci mentionne observer un bon état d'avancement des travaux et ne pas avoir d'inquiétude quant à la réalisation de ceux-ci.

La présidente du comité remercie les auditeurs externes d'avoir réalisé l'exercice.

Les membres se réunissent à huis clos avec les auditeurs externes.

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que les représentants du VGQ et du cabinet d'audit BDO quittent la séance.

6. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président aux services aux assurés et le directeur général du soutien en services aux accidentés se joignent aux membres du comité.

Indemnisation des accidentés de la route, Affaires publiques et gouvernementales, Affaires juridiques

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 22.11.17, le document suivant :

- la première partie du rapport trimestriel sur la gestion intégrée des risques.

6.1 Rapport trimestriel T4 2022 – Première partie

La directrice générale rappelle l'exercice en cours visant à développer un nouveau modèle de risques d'entreprise. Puis, elle mentionne que le présent exercice couvre l'évolution de 31 risques et qu'aucun d'eux n'est considéré élevé.

Par la suite, les invités prennent la parole pour présenter, dans un premier temps, les risques actualisés en matière d'assurance et d'expérience client. Ils soulignent que parmi ceux-ci, un risque est passé de moyen à faible et expliquent comment ce résultat a pu être atteint. Aussi, ils soulignent que les autres risques actualisés sont demeurés au vert. Dans un deuxième temps, ils abordent les risques relatifs à la performance organisationnelle où les trois risques suivis sont également demeurés au vert après l'exercice de mise à jour. Dans un troisième et dernier temps, ils entretiennent les membres des risques en matière de capital humain où le nouveau risque suivi, soit ne pas attirer et fidéliser les employés, est au jaune. Aussi, ils élaborent sur les mesures mises en place et à venir pour améliorer la situation.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le directeur général du soutien en services aux accidentés quittent la séance.

7. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T3 2022)

La directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé principal de AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 22.11.17, les documents suivants :

- une présentation sur l'analyse de la direction pour le Fonds d'assurance au 30 septembre 2022;
- une présentation sur la reddition de comptes des placements.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, devant s'absenter pendant quelques minutes au cours de l'actuelle séance, il est décidé de traiter le point 7.2 de l'ordre du jour dans l'immédiat, et ce, pour permettre sa participation audit point.

7.1 Résultats des placements et prévisions rendement-risque 10 ans – Information

La directrice parcourt la présentation sur l'analyse de la direction pour le Fonds d'assurance au 30 septembre 2022 où l'ensemble des indicateurs a été mis à jour. Ainsi, elle présente les risques d'assurance pour la capitalisation ainsi que pour le financement, dont l'indicateur est au vert, le rendement au 30 septembre 2022, où l'indicateur est au jaune, la gestion de la Caisse, pour laquelle l'indicateur est au vert, ainsi que les hypothèses financières 10 ans, où l'indicateur est également au vert.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

7.2 Reddition de comptes des placements au CAPA – Discussion

La présidente du comité ouvre la discussion sur la reddition de comptes en placements en demandant aux membres s'ils considèrent que le comité joue bien son rôle en la matière.

La discussion s'engage alors. Parmi les pistes d'amélioration à considérer, il est mentionné : porter une attention particulière aux investissements responsables; accorder plus de temps, sous la forme de périodes dédiées, pour approfondir le volet placements; avoir un membre au sein du comité avec des connaissances approfondies en matière de placements ou recourir aux services d'un collaborateur externe, le cas échéant.

Au terme de la discussion, la présidente du comité invite les membres à réfléchir aux risques opérationnels en matière de placements afin d'en discuter dans un autre temps.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

8. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – RECOMMANDATION

Le vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants, ainsi que le directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants, tous deux de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 22.11.17, les documents suivants :

- une présentation sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance;
- le texte proposé pour la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance;
- les textes proposés pour la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance, la Politique de financement du Fonds d'assurance et la Politique de placement du Fonds d'assurance;
- un projet de résolution.

La directrice parcourt la présentation sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance. Ainsi, pour la politique de placement, elle présente le portefeuille cible actuel et le portefeuille cible recommandé et explique que la transition d'un portefeuille à l'autre se ferait sur plusieurs semestres. Les membres se disent en accord avec les recommandations.

Ensuite, elle souligne que la direction ne recommande pas de changement majeur à la politique cadre ainsi qu'à la politique de financement. En ce qui a trait à la politique de capitalisation, elle rappelle la recommandation de la direction de passer à un corridor de 100 % - 125 %. Puis, elle fait un retour sur des recommandations du conseil d'experts et, pour chacune d'elles, elle présente la suite qui pourrait être donnée par la Société.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions est les invités y répondent.

Il est demandé de revoir le texte proposé pour la politique de financement afin d'y prévoir le remplacement périodique d'un examinateur, comme recommandé par le conseil d'experts.

Des ajustements sont également demandés au texte de la politique de placement.

La vice-présidente propose de corriger les textes et de les présenter aux membres du comité à l'occasion de la séance du 1er décembre 2022.

Par ailleurs, le texte de la résolution proposée convient aux membres.

L'associé principal de AON ainsi que les représentants de la Caisse quittent la séance.

9. RÉSULTATS PASSIF INTERMÉDIAIRE 2022 – INFORMATION

La directrice générale des finances se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 22.11.17, le document suivant :

- une présentation sur les résultats du passif intermédiaire 2022.

La directrice générale de l'actuariat commence la présentation sur les résultats du passif intermédiaire 2022 en parcourant avec les membres les étapes du cycle annuel de l'évaluation du passif actuariel; aussi, elle y situe le présent exercice. Puis, elle présente les faits saillants de ce dernier. Ainsi, elle informe les membres des taux de capitalisation et de financement du passif intermédiaire. De plus, elle leur présente les cinq composantes des résultats en 2022. Elle précise que l'une d'elles, soit la bonification de la couverture d'assurance, est prise en compte pour la première fois dans l'évaluation du passif puisqu'elle donne une suite au projet de loi 22, sanctionné au cours de l'année. Ensuite, elle présente l'impact financier de chacune de ces composantes.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions est les invités y répondent.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, se joint de nouveau à la séance.

10. PROJECTION ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2022 – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 22.11.17, les documents suivants :

- un tableau synoptique sur les projections et les résultats financiers du 3e trimestre de 2022;
- un document sur les résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2022.

La directrice générale des finances parcourt le document synthèse sur les projections et les résultats financiers du 3e trimestre de 2022. D'abord, elle mentionne que les frais d'administration totaux projetés de 550 M$ sont supérieurs au budget prévu de 544 M$, notamment en raison de la hausse de la rémunération due aux besoins pour la transformation. Elle ajoute que la projection relative aux projets est conforme au budget de 164 M$. Puis, elle poursuit avec les projections relatives aux résultats du Fonds d'assurance. Elle souligne que les indicateurs de suivi financier du Fonds, soit le taux de financement et le taux de capitalisation, démontrent une bonne santé financière, malgré le rendement négatif sur les placements au 30 septembre 2022. Enfin, elle présente les résultats pour la Société où le déficit projeté au 31 décembre est supérieur à celui prévu au budget.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim et la directrice générale des finances quittent la séance.

11. PLAN DE TRAVAIL 2023 – DISCUSSION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 22.11.17, le document suivant :

- un projet de plan de travail.

La vice-présidente porte à l'attention des membres le début des travaux en 2023 relatifs à la détermination des contributions d'assurance. Elle ajoute qu'elle reviendra avec une proposition de modification au plan de travail pour octroyer plus de temps au volet placements.

Les membres n'ont pas de commentaires à émettre sur le projet de plan de travail 2023.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 1er décembre 2022, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Il est décidé de ne pas tenir le huis clos étant donné que la prochaine séance du comité est prévue à très court terme.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 31
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 1er décembre 2022, à 8 h
Adopté le 8 février 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Steve Bolduc, directeur général de la sécurité de l'information
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (Teams)

AON PAR TEAMS :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC PAR TEAMS :

M. Nicolas Rouault, vice-président, Stratégie et développement
M. Jérôme Marquis, vice-président, Chef du crédit aux entreprises
M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M. Maxime Rémillard, directeur, Stratégie et développement

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

La secrétaire générale informe les membres qu'aucun d'eux ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale rappelle aux membres la tenue d'une séance additionnelle au mois de novembre 2022 pour alléger la présente. Aussi, elle les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour de l'actuelle séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 22.12.01, les documents suivants :

- un tableau synthèse sur la démarche d'analyse de risques ;
- une diapositive sur l'étalonnage des politiques de capitalisation.

4. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 22.12.01, les documents suivants :

- une note sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance ;
- les textes proposés pour la Politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance, la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance, la Politique de financement du Fonds d'assurance et la Politique de placement du Fonds d'assurance ;
- un projet de résolution.

La directrice par intérim présente les modifications additionnelles apportées aux textes de la politique de financement et de la politique de placement, et ce, pour donner une suite aux commentaires émis par les membres à l'occasion de la séance du 17 novembre 2022.

Des questions sont posées et la directrice par intérim y répond.

Les membres se disent en accord avec les nouveaux textes des politiques et s'entendent pour recommander au conseil d'administration l'approbation de la résolution proposée.

5. MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 22.12.01, les documents suivants :

- une présentation sur la modification à l'entente de service avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) ;
- une convention de modification ;
- l'Entente de service entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La directrice par intérim rappelle aux membres qu'ils ont notamment comme mandat d'approuver l'entente de service avec la Caisse. Aussi, elle mentionne que le conseil d'administration doit être informé de la démarche, mais qu'il n'a pas d'action à prendre pour donner une suite à celle-ci. Puis, elle présente les changements proposés à l'entente. Elle souligne par ailleurs que ces derniers ont trait uniquement à des éléments de nature technique.

Des questions sont posées et la directrice par intérim y répond.

Il est demandé de valider la pertinence de faire une mise à jour complète de l'entente de service entre la Société et la Caisse. La secrétaire générale en prend note.

Les membres se disent à l'aise pour approuver l'entente modifiée.

6. PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice par intérim informe les membres de la nomination d'un nouveau vice-président et chef des placements privés à la Caisse. Ensuite, elle échange avec ceux-ci sur la présentation de la Caisse qui suivra et qui portera principalement sur le portefeuille Crédit.

Les membres posent des questions et la directrice par intérim y répond.

Il est demandé d'obtenir, dans un autre temps, un supplément d'information sur les processus entourant l'environnement de contrôle de la Caisse. La directrice par intérim en prend note.

7. PRÉSENTATION DES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le vice-président, Stratégie et développement, le vice-président, Chef du crédit aux entreprises, le vice-président principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur, Stratégie et développement, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité. Se joint aussi à la séance l'associé principal de AON.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 22.12.01, le document suivant :

- une présentation sur le portefeuille Crédit de la Caisse.

Avant de débuter, le vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants, invite ses collègues à se présenter. Puis, ensemble, ils parcourent la présentation sur le portefeuille Crédit. Ainsi, ils présentent des éléments de la transformation du portefeuille au cours des dernières années. En ce sens, ils mentionnent que le portefeuille génère un rendement absolu de 1,9 % et une valeur ajoutée d'environ 190 p.c. sur cinq ans au 30 juin 2022 ; que l'allocation du portefeuille Crédit est passée de 16 % à 21 % de l'actif de la Caisse depuis 2017 et que la transformation du portefeuille s'est effectuée conformément à leur plan stratégique.

Aussi, ils entretiennent les membres des cinq métiers répondant aux orientations du portefeuille Crédit, soit le crédit gouvernemental, le crédit aux entreprises, les solutions de financement, le crédit immobilier et le financement en infrastructures. Puis, ils poursuivent leur exposé en soulignant l'ambition de la Caisse d'augmenter progressivement la taille et le rendement du portefeuille Crédit tout en conservant sa résilience.

Par ailleurs, ils mentionnent que le positionnement actuel des portefeuilles de Revenu fixe pourrait ajouter de la valeur dans différents scénarios. Ainsi, en ce qui a trait au facteur taux, ils rappellent que le positionnement tactique sur les taux s'ajoute à l'allongement stratégique de la durée qui fait passer celle-ci de sept à dix ans pour le portefeuille Crédit. Puis, en ce qui a trait au facteur crédit, ils élaborent sur les marchés publics, les marchés privés et le risque de défaut.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim quitte la séance, tout comme les représentants de la Caisse et celui de AON.

8. BUDGET 2023 ET CADRE FINANCIER 2023-2027 – RECOMMANDATION

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

La directrice générale des finances se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 22.12.01, les documents suivants :

- une présentation sur le budget 2023 et le cadre financier 2023-2027, tous deux pour la Société et le Fonds d'assurance ;
- une présentation sur les projets d'investissement 2023 et le cadre financier des projets 2023-2027 en ce qui a trait à la Société et au Fonds d'assurance ;
- un projet de résolution.

8.1 Présentation des projets d'investissement

Avant de débuter la présentation sur les projets d'investissement 2023 et le cadre financier des projets 2023-2027, il est souligné que l'information concernant les projets d'investissement a été présentée aux membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité le 30 novembre 2022 et que ceux-ci se sont dits en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation du budget 2023 des projets d'investissement. Ensuite, les invités rappellent la nécessité pour 2023 de concentrer les efforts au déploiement et au rodage de la L2 de CASA afin d'en assurer le succès. Puis, ils informent les membres que les demandes budgétaires pour 2023 en matière de projets d'investissement s'élèvent à 111,3 M$ et présentent la répartition de cette somme entre les projets autorisés en 2022 et précédemment qui se poursuivent, les nouveaux projets identifiés ainsi que les projets TI dont l'enveloppe pour des projets à prioriser en cours d'année. Aussi, ils parcourent les nouveaux projets proposés. En terminant, ils présentent, pour information, le cadre financier 2023-2027 des projets d'investissement.

La vice-présidente précise par ailleurs que les frais afférents au déplacement de la date pour le déploiement de la L2 de CASA s'inscrivent dans l'enveloppe de contingence du projet.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, joint de nouveau la séance.

Il est demandé que soit présenté aux membres le mécanisme d'autorisation prévu lorsque la valeur d'un projet évolue. La vice-présidente en prend note.

Les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation des budgets 2023 pour les projets d'investissement tels que proposés.

8.2 Présentation du budget 2023 et du cadre financier 2023-2027

La vice-présidente débute la présentation sur le budget 2023 et le cadre financier 2023-2027 de la Société et du Fonds d'assurance avec quelques faits saillants. En ce qui a trait au Fonds d'assurance, elle mentionne que le taux de financement est de 108 % et que le taux de capitalisation projeté est de 130 %. De plus, elle souligne que le Fonds d'assurance est en excellente santé financière. Puis, en ce qui a trait à la Société, elle informe les membres d'un déficit prévu de 71 M$ en 2023. Elle explique cette somme par des dépenses temporaires liées au déploiement et au rodage de la L2 de

CASA, le début de l'amortissement de CASA avant l'arrivée des bénéfices prévue en 2024, l'indexation des revenus limitée à 3 % suivant l'adoption d'une loi en ce sens et le sous-financement de certaines activités. Elle ajoute que des discussions sur le sujet ont cours avec le ministère des Finances.

Par ailleurs, elle mentionne qu'un comité de travail a été mis en place et que celui-ci a pour objectif d'assurer le plein financement, en 2025, de tous les mandats de la Société. Après avoir présenté la composition du comité, elle souligne qu'un mandat d'accompagnement a été confié à une firme externe et que les travaux du comité seront revus par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. Aussi, elle nomme les principaux grands thèmes autour desquels s'articulent les travaux du comité que sont la ligne rouge/ligne verte, la gestion des bénéfices et l'équilibre budgétaire. Enfin, elle informe les membres que les travaux du comité viendront confirmer, en juin prochain, les besoins budgétaires 2023 et le cadre financier des années suivantes.

Les invités poursuivent la présentation avec l'information relative au Fonds d'assurance. Ainsi, ils présentent son budget 2023, selon les normes actuelles et selon la norme IFRS 17, ainsi que son cadre financier 2023-2027, pour information. Ils soulignent alors que la situation financière du Fonds d'assurance est saine. Ensuite, ils enchainent avec l'information relative à la Société. Ainsi, ils présentent plus en détail son budget 2023 et rappellent que les travaux du comité viendront adresser la résorption du déficit cumulé projeté de celui-ci. Aussi, ils présentent le cadre financier 2023-2027 et rappellent aux membres qu'une mise à jour de celui-ci leur sera présentée en juin 2023. Toujours en lien avec la Société, ils présentent les immobilisations 2023. Finalement, ils entretiennent les membres des frais d'administration consolidés. Par ailleurs, ils soulignent que les travaux du comité et les résultats financiers au 30 juin 2023 viendront préciser les besoins en ETC et en argent pour les prochaines années ainsi que les bénéfices. Également, ils mentionnent que l'évaluation globale des risques budgétaires pour les frais d'administration est modérée.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Il est demandé qu'un nouvel exercice soit réalisé pour atténuer le déficit prévu de la Société. Les résultats seront présentés en juin 2023.

Les membres conviennent de soumettre au conseil d'administration, pour approbation, les budgets 2023 du Fonds d'assurance et de la Société ainsi que le cadre financier 2023-2027 de la Société.

9. SUIVI DES TRAVAUX IFRS 17 – NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 22.12.01, le document suivant :

- une présentation relative à la norme comptable sur les contrats d'assurance IFRS 17.

La vice-présidente informe les membres que la présentation déposée est celle qui serait présentée au conseil d'administration. Les membres ont pris connaissance de la présentation et n'ont pas de commentaire à formuler.

La directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Il est convenu de traiter dans l'immédiat le point 14 de l'ordre du jour portant sur la planification annuelle 2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes puisqu'il requiert l'approbation des membres.

10. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général de la sécurité de l'information se joignent aux membres du comité.

Risques en sécurité routière, ressources matérielles et humaines ; Risques d'assurance, financiers et stratégiques ; Risques en sécurité de l'information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 22.12.01, le document suivant :

- le rapport trimestriel T4 2022 – deuxième partie sur la gestion intégrée des risques.

10.1 Rapport trimestriel T4 2022

La directrice générale rappelle l'exercice en cours visant à développer un nouveau modèle de risques d'entreprise. Puis, elle mentionne que le présent exercice couvre l'évolution de 42 risques dont deux sont considérés comme élevés, 16 sont considérés comme moyens et 24 sont considérés comme faibles. Elle ajoute que l'ensemble des risques moyens et élevés fait l'objet d'actions planifiées afin de ramener la situation selon une tolérance acceptable pour la haute direction. Aussi, elle souligne que les risques relatifs au déploiement de la L2 de CASA sont désormais pris en charge par les secteurs et que les mesures de mitigation seront présentées, le cas échéant. En terminant, elle rappelle qu'une vigie est effectuée sur les risques en rapport avec des changements et des événements identifiés auxquels la Société et le Fonds d'assurance peuvent être exposés et que ceux-ci sont intégrés au rapport déposé.

Par la suite, les invités prennent la parole pour présenter les risques actualisés ; ils développent davantage sur ceux ayant été évalués à la hausse. Ainsi, en matière de sécurité routière, ils soulignent qu'un risque est passé de faible à moyen et un autre est passé de moyen à élevé. Pour les risques en matière de performance organisationnelle, le risque actualisé est passé de faible à moyen. Ils entretiennent également les membres des risques en performance financière où un risque est passé de faible à moyen. Aussi, les invités informent les membres du suivi d'un nouveau risque associé au capital humain et soulignent que celui-ci est évalué à élevé. Dans chacun des cas, les invités expliquent comment les risques sont pris en charge.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que le directeur général de la sécurité de l'information quittent la séance.

11. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 22.12.01, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2022 ;
- un tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE pour les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er septembre et le 31 octobre 2022 ;
- une déclaration signée de la vice-présidente et du président-directeur général sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er septembre et le 31 octobre 2022.

La directrice générale informe les membres qu'il n'y a pas d'éléments à mettre en lumière en ce qui a trait à la reddition de comptes réalisée en vertu de la LGCE.

Les membres ont pris connaissance des documents avant la tenue de l'actuelle séance et ils n'ont pas de question à formuler.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

12. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel informe les membres que ses équipes collaborent aux travaux relatifs au plan d'action 2020 du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information. Elle ajoute que le vice-président à l'expérience numérique suit la mise en œuvre du plan élaboré et qu'elle n'a pas d'enjeu à soulever.

13. PLAN DE TRAVAIL 2023 – APPROBATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 22.12.01, le document suivant :

- un projet de plan de travail 2023.

Les membres n'ont pas de commentaires à émettre sur le projet de plan de travail 2023. Ce dernier est donc approuvé.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

14. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 2023 – APPROBATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-14 du 22.12.01, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de la planification annuelle 2023 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) ;
- une proposition de planification annuelle 2023.

Le directeur mentionne que la planification annuelle 2023 de la DVIEP actuellement proposée a été bonifiée à la suite des commentaires émis par les membres lors de la séance du 4 octobre 2022. Aussi, il explique les principaux changements apportés.

Les membres approuvent la planification annuelle 2023 de la DVIEP.

15. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-15 du 22.12.01, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne que l'information relative aux travaux du Vérificateur général du Québec est demeurée inchangée depuis la dernière présentation faite le 4 octobre 2022. Par ailleurs, il informe les membres de la prolongation prévue avec la firme BDO pour les années 2023 et 2024.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité à confirmer.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 32
Par *Teams*
Le 8 février 2023, à 8 h
Adopté le 17 mai 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Francis Lienhard, vice-président à la gouvernance des risques
M. Christian Gagnon, directeur principal à la gouvernance des risques
M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants

MALLETTE :

M^me^ Claudie St-Pierre, associée en services-conseils
M^me^ Gabrielle Laplante-Fortin, directrice en services-conseils
M^me^ Andréanne Mercier, conseillère en processus, risques et contrôles

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.02.08.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres du comité actif-passif et audit (CAPA). L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.02.08.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1er décembre 2022

On demande que la question soulevée relativement à la pertinence d'une mise à jour complète de l'entente de service entre la Société et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) soit inscrite au procès-verbal. Avec cette précision et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2022 est adopté par les membres. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 a) du 23.02.08.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets reportés. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du CAPA est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 b) du 23.02.08.

3. PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – AVANCEMENT DES TRAVAUX – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.02.08, le document suivant :

- une présentation sur l'avancement des travaux entourant le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Le président-directeur général rappelle la démarche entreprise et mentionne que l'actuelle présentation a pour objectif d'informer les membres de l'état d'avancement des travaux. Il ajoute que le Secrétariat du Conseil du trésor a été rencontré et qu'un suivi régulier est effectué avec le ministère des Finances.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives parcourent la présentation sur l'avancement des travaux entourant le plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ainsi, elles présentent les deux grands chantiers en cours à la Société. Elles mentionnent que le premier chantier a trait à la révision du partage des activités entre la Société mandataire et le Fonds d'assurance. Aussi, elles ajoutent que cette révision se veut triennale et que le présent exercice est teinté par l'évolution du modèle de prestation de service. Elles soulignent la multidisciplinarité de l'équipe travaillant au dossier et le rôle qu'y exercent le conseil d'experts et le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, elles ajoutent que dans ce dossier, le conseil d'administration est décisionnel.

Puis, elles mentionnent que le deuxième chantier a trait au plan d'affaires pour la Société mandataire. Elles présentent les grands objectifs de la démarche, dont celui d'évaluer les scénarios visant à revenir à un équilibre budgétaire en 2025. Le plan comprendra les projections financières afférentes et une analyse de sensibilité sur les différents scénarios. Elles ajoutent que pour ce faire les équipes seront accompagnées de Raymond Chabot Grant Thornton. Enfin, elles présentent l'échéancier de travail pour ce volet de l'exercice et soulignent qu'un suivi continu sera fait aux membres du comité.

Tout au long de la présentation, des questions sont posées et les invités y répondent. Des discussions s'ensuivent.

On demande que l'enjeu opérationnel post pandémie et la mise en place de SAAQclic ressortent davantage dans la documentation. La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel en prend note.

4. PROCESSUS D'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS DES PROJETS – INFORMATION

La directrice générale des finances se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.02.08, le document suivant :

- une présentation sur le processus d'approbation des dépassements de budgets des projets d'investissement.

Pour commencer, la vice-présidente rappelle aux membres que l'actuelle présentation donne une suite à une question soulevée par ceux-ci afin de connaître le processus d'approbation lorsqu'un projet d'investissement dépasse le budget autorisé par le conseil d'administration. Puis, la directrice générale parcourt la présentation avec les membres. Elle mentionne que le niveau d'approbation varie en fonction du type et de l'ampleur du projet. Elle ajoute que les deux types de projet sont : les projets en technologies de l'information et les projets administratifs ou ayant trait aux postes et aires de contrôle routier. Puis, elle présente l'instance d'approbation pour chacun selon le dépassement et l'ampleur du projet. Aussi, elle donne des exemples pour illustrer son propos. Enfin, elle souligne

SAAQ0010SG00311_PV_CAPA_2023_02_08_(32)_Adopte_signe_non_scanne

qu'en 2022 aucun projet d'investissement n'a nécessité une approbation supplémentaire par le conseil d'administration.

Madame Corinne Charette, membre, joint la séance.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

On demande de clarifier ce qu'est un projet d'investissement par rapport à une dépense. La directrice générale en prend note.

5. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.02.08, le document suivant :

- une note sur la reddition de comptes 2022 de la *Politique de divulgation financière*.

La directrice générale mentionne que la Société s'est dotée d'une politique de divulgation financière et que la vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel est notamment responsable de son application. Elle ajoute que cette dernière est également responsable de maintenir un processus de contrôle pour vérifier que l'information financière divulguée est fiable, exacte et diffusée en temps opportun. Elle conclut que selon l'avis de sa vice-présidence, la politique a été respectée par les intervenants concernés.

Aucune question n'est soulevée.

6. FRAIS DE REPRÉSENTATION, DÉPLACEMENT ET FORMATION DES DIRIGEANTS – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.02.08, le document suivant :

- une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2022.

La directrice générale rappelle que chaque année, une reddition de comptes portant sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société est produite. Elle souligne que pour l'année 2022, ces frais sont en hausse par rapport à 2021, mais qu'ils respectent les maximums autorisés.

Aucune question n'est soulevée.

La directrice générale des finances quitte la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.02.08, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2022 ;
- un tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE pour les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er novembre et le 31 décembre 2022 ;
- une déclaration signée de la vice-présidente et du président-directeur général sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er novembre et le 31 décembre 2022.

La directrice générale informe les membres que ce sont 36 contrats de services de 25 000 $ et plus qui ont été conclus entre le 1er novembre et le 31 décembre 2022. Elle ajoute qu'il y a eu quelques contrats conclus de gré à gré pour donner une suite à des appels d'offres qui ont été infructueux. Par ailleurs, elle souligne que tout a été réalisé en respect de la LCGE.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

On demande que soit ajoutée une mention permettant d'identifier les contrats conclus de gré à gré. La directrice générale en prend note.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

8. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel informe les membres que les travaux se poursuivent à la Vice-présidence à l'expérience numérique pour mettre en œuvre le plan d'action 2020 du Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information.

9. PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé principal d'AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne que la présentation de la Caisse qui suivra a pour but de répondre à la demande des

membres d'obtenir un supplément d'information sur les processus entourant l'environnement de contrôle de celle-ci.

Par ailleurs, la directrice par intérim présente les récents mouvements de personnel à la Caisse. Aussi, elle mentionne que cette dernière a présenté récemment sa planification stratégique, qui est revue annuellement, et qu'il n'y a pas de changement significatif.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

10. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET CONTRÔLE À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le vice-président à la gouvernance des risques, le directeur principal à la gouvernance des risques ainsi que le directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants, tous trois de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 23.02.08, le document suivant :

- une présentation sur la gouvernance et le processus d'investissement de la Caisse.

La présidente du comité souhaite la bienvenue aux invités et les remercie d'avoir accepté l'invitation à échanger sur les processus de contrôle et de gouvernance de la Caisse. Après s'être présentés à tour de rôle, les invités parcourent la présentation sur la gouvernance et le processus d'investissement de la Caisse. Ils présentent en premier lieu leur structure de gouvernance interne de suivi des risques où il y a divers comités répartis selon deux lignes de délégation d'autorité, soit la gestion des risques d'investissement et la gestion des risques opérationnels. Aussi, ils présentent chacun des comités cités. Puis, ils soulignent leurs standards en matière de gouvernance, d'intégrité et de responsabilité basés sur trois grands piliers, soit les comités d'investissement, l'encadrement des risques et la planification stratégique des investissements. Ensuite, ils traitent de leur *Politique de gestion intégrée des risques* qui prévoit notamment l'ensemble des paliers d'autorisation des instances ; paliers qu'ils présentent également. Aussi, ils reviennent plus en détail sur les comités d'investissement des portefeuilles. Ils soulignent notamment qu'un comité d'investissement est en place pour chacun des portefeuilles spécialisés. De plus, ils présentent le rôle et les règles de gouvernance générales de ce type de comté.

Dans un autre temps, les invités présentent les huit étapes du processus d'investissement de la Caisse. Ils ajoutent que les risques sont encadrés par trois politiques, soit la Politique de placement, la Politique de gestion intégrée des risques et de politiques d'investissement.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat ainsi que la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance. Les représentants de la Caisse et l'associé principal d'AON font de même.

SAAQ0010SG00311_PV_CAPA_2023_02_08_(32)_Adopte_signe_non_scanne

11. RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION ET HUIS CLOS

L'associée en services-conseils, la directrice en services-conseils ainsi qu'une conseillère en processus, risques et contrôles, toutes trois de la société de comptables professionnels agréés Mallette, se joignent aux membres du comité.

11.1 Rapport de Mallette

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 a) du 23.02.08, le document suivant :

- un rapport d'évaluation externe de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP).

Les invitées commencent la présentation de leur rapport en rappelant l'objectif de leur mandat qui était de procéder à une évaluation afin de valider la conformité de l'activité d'audit interne de la Société aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditors* et au *Code de déontologie*. Après avoir informé les membres de la méthodologie utilisée pour mener leur évaluation, les invitées présentent les forces relevées permettant à la DVIEP d'exercer son rôle et d'assurer ses responsabilités dans l'organisation. Dans cet ordre d'idées, elles nomment l'indépendance et l'objectivité, la formation professionnelle continue ainsi que l'environnement physique et technologique. Par la suite, elles présentent les opportunités d'amélioration identifiées selon les aspects suivants : la gestion des risques, la gouvernance et l'éthique, la planification et la documentation, les ressources affectées à la mission, la criticité des recommandations et l'utilisation de la mention de conformité aux normes d'audit interne. Enfin, les invitées concluent leur présentation en soulignant par ailleurs qu'aucune activité n'a été jugée non conforme et que la DVIEP est en mesure de remplir sa fonction première.

Les membres posent des questions et les invitées y répondent.

Les membres se réunissent à huis clos avec les représentantes de la société Mallette. Le huis clos terminé, ces dernières quittent la séance.

11.2 Note de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 b) du 23.02.08, le document suivant :

- une note sur l'évaluation externe d'assurance qualité de la DVIEP.

Le directeur rappelle aux membres que la DVIEP doit procéder à un exercice d'évaluation externe d'assurance qualité par un évaluateur qualifié, indépendant et extérieur à l'organisation au moins tous les cinq ans. Il ajoute que la note déposée présente les actions que la DVIEP mettra en place pour donner une suite aux opportunités d'amélioration identifiées par la société Mallette. Il mentionne également qu'un suivi sera fait à chacune des séances pour présenter aux membres l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action produit.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

SAAQ0010SG00311_PV_CAPA_2023_02_08_(32)_Adopte_signe_non_scanne

12. BILAN 2022 DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 23.02.08, le document suivant :

- une présentation sur le bilan annuel de la DVIEP.

Étant donné le temps qu'il reste à la séance et que les membres ont pris connaissance de la présentation sur le bilan annuel de la DVIEP, cette dernière n'est pas parcourue par le directeur qui invite toutefois les membres à poser leurs questions, le cas échéant.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond. Des discussions s'ensuivent.

On demande d'introduire un volet sur la performance de l'équipe au bilan de la prochaine année. Le directeur en prend note.

13. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES DOSSIERS DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 23.02.08, le document suivant :

- une présentation sur l'état de situation de la DVIEP relativement au suivi de ses recommandations.

Le directeur souligne l'évolution de la présentation de l'information sur le suivi des recommandations de sa direction, et ce, à la demande du comité. Ensuite, il présente un sommaire de l'appréciation de la DVIEP sur la progression des actions à mettre en œuvre par les secteurs concernés pour donner une suite aux recommandations émises. De plus, il souligne que bien que certaines actions n'aient pas été complètement réalisées, la DVIEP est satisfaite des réponses obtenues.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond. Des discussions s'ensuivent.

On demande qu'un suivi soit fait sur le sujet plus d'une fois par année. Le directeur en prend note.

14. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-14 du 23.02.08, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il revient sur la prolongation prévue au contrat avec le cabinet BDO.

Des questions sont posées, le directeur y répond.

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

16. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 16 mars 2023 à 8 h.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

20. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 33
Par *Teams*
Le 20 mars 2023, à 11 h
Adopté le 17 mai 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la séance extraordinaire du comité actif-passif et audit (CAPA) de ce jour. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.03.20.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres. L'ordre du jour de cette séance extraordinaire est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.03.20.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

2. PROLONGATION DU CONTRAT AVEC BDO POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 ET AJUSTEMENT DES HONORAIRES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 – RECOMMANDATION

La présidente du CAPA souhaite la bienvenue à monsieur Richard Gagnon, nouveau membre du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joignent aux membres du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.03.20, les documents suivants :

- une note sur la prolongation du contrat avec BDO pour l'audit des états financiers des années 2023 et 2024 ainsi que sur les travaux additionnels d'audit de BDO pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
- un projet de résolution.

La présidente du CAPA rappelle aux membres que le sujet a été introduit par le directeur à la séance du 8 février 2023.

Les membres ont pris connaissance de la note déposée. Ainsi, ils sont invités à poser leurs questions. C'est dans ce contexte que la formule d'auditeur conjoint des livres et des comptes de la Société et du Fonds d'assurance est expliquée. Dans la foulée, il est souligné que plusieurs sociétés d'État font également appel à cette façon de procéder. Toujours en réponse aux questions posées, il est rappelé que la firme BDO a acquis une connaissance des activités liées aux nouveaux systèmes de la Société introduits avec la L2 de CASA et que cette connaissance représente un avantage pour assurer une suite ininterrompue des travaux ayant trait aux audits de 2023 et 2024. Par ailleurs, les membres

s'informent du déroulement de l'exercice d'audit des états financiers pour l'année 2022. La vice-présidente mentionne que les travaux progressent bien.

Les membres conviennent de recommander à la séance du conseil d'administration du 23 mars 2023 l'adoption de la résolution proposée par la direction. Aussi, la présidente du CAPA propose de présenter le dossier aux membres du conseil d'administration afin de libérer le directeur et la vice-présidente de ladite séance. Les membres sont en accord avec la démarche.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quittent la séance.

4. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 30 mars 2023 ; l'heure est à déterminer.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Étant donné que la présente séance se veut extraordinaire, les membres conviennent de se réunir à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à la séance du 30 mars 2023.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente **Secrétaire générale**

SAAQ0010SG00312_PV_CAPA_2023_03_20_extra_(33)_Adopte_signe_non_scanne

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 34
Par *Teams*
Le 30 mars 2023, à 13 h
Adopté le 17 mai 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Charles Emond, président et chef de la direction
M. Jacques Demers, vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants
M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants
M. Maxime Aucoin, premier vice-président, déposants et portefeuille global

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la séance du comité actif-passif et audit (CAPA) de ce jour. La convocation à cette dernière est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.03.30.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification par les membres du comité. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.03.30.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des modifications apportées au plan de travail pour donner une suite au report de la séance du 16 mars 2023 ainsi que des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du CAPA est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.03.30.

3. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

3.1 Rapport annuel GIR 2022 – Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 a) du 23.03.30, le document suivant :

- le rapport annuel 2022 sur la gestion intégrée des risques (GIR).

La vice-présidente informe les membres que le présent exercice a pour but de présenter la reddition de comptes annuelle en matière de GIR, l'ensemble des travaux réalisés, la planification des travaux pour les trois prochaines années ainsi que le rapport d'audit interne sur le processus de GIR et des contrôles.

Ainsi, la directrice générale présente le sommaire des risques au 31 décembre 2022. De plus, elle rappelle que les améliorations apportées au processus de GIR donnent une suite aux recommandations formulées en 2019 par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP). Elle ajoute qu'un étalonnage a été effectué auprès de compagnies privées, notamment sur leur processus de GIR. Aussi, elle souligne de bonnes pratiques alors captées, soit l'agrégation de risques, l'établissement et la mise en œuvre de lignes de maitrise ainsi qu'un exercice de vigie. Finalement, elle présente la planification des travaux pour 2023 à 2025.

Des questions sont soulevées, notamment sur le suivi des risques relatifs aux services numériques et des risques réputationnels. On pose également des questions sur le moyen à mettre en place pour informer les comités des risques en lien avec leurs fonctions respectives. Par ailleurs, on rappelle que le CAPA est responsable de la gestion des risques et qu'elle doit avoir une vision holistique de ceux-ci, incluant les risques ayant trait aux technologies de l'information.

Pour sa part, le directeur présente les résultats de l'audit du processus de GIR et des contrôles, incluant le Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2022 de la Société. Ainsi, il souligne que des améliorations ont été observées au processus de GIR depuis le rapport produit par sa direction en 2019. Il ajoute par ailleurs que de nouveaux constats et de nouvelles recommandations ont été formulés et que ceux-ci s'inscrivent dans un processus d'amélioration.

3.2 Modèle des profils de risques d'entreprise – Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 b) du 23.03.30, le document suivant :

- un modèle de fiche d'information portant sur les risques en assurance au quatrième trimestre 2022.

La directrice générale présente un projet de fiche d'information sur le suivi des risques.

Les membres se disent satisfaits de la présentation de l'information proposée.

3.3 Politique GIR – Recommandation

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 c) du 23.03.30, les documents suivants :

- une présentation sur la révision de la *Politique de gestion intégrée des risques* (Politique) ;
- une proposition de Politique modifiée ;
- un projet de résolution.

La directrice générale mentionne qu'une révision de la Politique est requise pour, notamment, considérer la mise en place d'une hiérarchisation des risques, la simplification de la reddition de comptes à la haute direction ainsi que les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor émises en mars 2022. Aussi, parmi les changements proposés, elle nomme le retrait des éléments en lien avec le contrôle interne puisqu'une politique sur le sujet est en cours de rédaction, la bonification des principes directeurs en matière de culture et de gouvernance ainsi que des ajustements aux rôles et responsabilités en GIR.

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

Les membres posent des questions et les invités y répondent. On demande notamment à la direction de clarifier qui propose le profil des risques, d'intégrer davantage à la Politique la notion de risques transversaux et de définir des balises de tolérance aux risques.

À la lumière des discussions tenues, il est convenu que la Politique soit de nouveau travaillée et que celle proposée à l'occasion de la présente séance ne soit pas déposée au prochain conseil d'administration. La direction reviendra au comité avec une nouvelle proposition.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

4. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – INFORMATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.03.30, le document suivant :

- une présentation sur les contributions d'assurance 2025 – 2027.

Avant de débuter la présentation, la vice-présidente souligne la présence du vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé compte tenu de l'importance du volet communication de l'exercice entourant la révision des contributions d'assurance et de l'implication de celui-ci à la Table Moto de la Société. Aussi, elle souligne la participation de la directrice générale de l'actuariat ainsi que du directeur de la tarification d'assurance à l'actuelle révision. Elle ajoute qu'il s'agit de deux actuaires qui ont déjà réalisé l'exercice par le passé.

La directrice générale informe les membres que l'exercice de révision des contributions d'assurance est effectué au moins tous les trois ans. Aussi, elle présente un calendrier détaillant les prochaines étapes pour les membres du CAPA. Puis, elle décrit quelques bases de gouvernance en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile* et présente les principales parties prenantes à l'exercice, dont un Conseil d'experts nommé par le gouvernement et composé d'un avocat, d'un comptable et d'un actuaire. Par la même occasion, elle mentionne le rôle des membres du CAPA et du conseil d'administration. De plus, elle explique que la clientèle et les groupes intéressés ont également l'occasion de s'exprimer au moyen de consultations publiques. Par la suite, le directeur présente les faits saillants de l'exercice 2022-2024 ainsi que le suivi des recommandations du Conseil d'experts pour ce même exercice.

Les membres posent des questions et les invités y répondent. On s'interroge sur l'incidence de l'intégration des piétons à l'exercice entourant les contributions d'assurance. Aussi, on pose des questions sur le moyen d'ajuster le modèle actuariel selon l'évolution de l'environnement.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim et l'associé principal d'AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.03.30, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction – FAAQ au 31 décembre 2022.

5.1 Résultats des placements

La présidente du comité informe les membres d'un échange tenu avec le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Aussi, elle invite les membres à l'informer des sujets qu'ils voudraient aborder à l'occasion des rencontres avec les représentants de la Caisse.

Puis, la directrice par intérim revient sur le rendement de la Caisse pour l'année 2022 ainsi que sur la moyenne 10 ans. Aussi, elle aborde brièvement le portefeuille spécialisé *Placements privés*.

Par ailleurs, comme la haute direction de la Caisse est prête à joindre les membres du comité, il est convenu de les rencontrer dans l'immédiat et de poursuivre les discussions du point 5 plus tard au cours de la séance.

6. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le président et chef de la direction (PCD), le vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants, le directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants ainsi que le premier vice-président, déposants et portefeuille global, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.03.30, le document suivant :

- une présentation sur les résultats et stratégies au 31 décembre 2022.

Le PCD suggère aux membres un déroulement pour la présentation. Les membres se disent en accord avec celui-ci. Ainsi, le PCD débute la présentation en brossant le portrait de la correction rare et simultanée des marchés boursiers et obligataires en 2022. Il souligne la chute des marchés mondiaux et il ajoute que dans ce contexte difficile, le Fonds d'assurance a bien performé. Puis, il entretient les membres sur les trois grandes catégories d'actifs du Fonds d'assurance, soit le revenu fixe, les actifs réels et les actions. Aussi, il souligne que le contexte de forte volatilité nécessitera d'être sélectifs, disciplinés et agiles. Pour conclure, le PCD souligne que les décisions prises par le passé par la Société en matière de placements portent leurs fruits et que la performance du portefeuille du Fonds d'assurance est intéressante dans les circonstances.

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités de la Caisse y répondent.

La directrice générale de l'actuariat ainsi que les membres de la haute direction de la Caisse quittent la séance.

Comme convenu précédemment, les échanges prévus au point 5 de la présente séance se poursuivent. Il est notamment question de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les politiques de la Société. De plus, il est proposé qu'une prochaine rencontre avec la Caisse porte sur les votes par procuration (« proxy voting »). Aussi, les membres s'interrogent sur la durée des rencontres avec les hauts dirigeants de la Caisse.

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim et l'associé principal d'AON quittent la séance.

7. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS ET DES ENTENTES 2022 – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.03.30, le document suivant :

- un tableau synoptique sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes au 31 décembre 2022.

La directrice générale survole le tableau sur la reddition de comptes annuelle 2022 des contrats et des ententes. Elle mentionne que ce sont 248 contrats d'achat qui ont été conclus en 2022 pour une valeur de 163,6 M$. Aussi, elle présente le mode de sollicitation pour ces contrats. De plus, elle souligne qu'aucune plainte ni manifestation d'intérêt n'a été reçue en 2022 et qu'au portrait produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, la Société a obtenu une note globale de 91,2 %, soit un résultat supérieur aux organismes comparables.

Dans un deuxième temps, la directrice générale parcourt le tableau des indicateurs relativement à l'analyse des besoins et au processus d'octroi ainsi qu'au suivi et à la gestion des contrats. Elle souligne qu'un plan d'action est produit pour améliorer la situation de chacun des éléments dont l'indicateur est au rouge ou au jaune.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

8. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 23.03.30, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2023 ;
- un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier et le 31 janvier 2023 ;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier et le 31 janvier 2023 signée par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le président-directeur général.

La directrice générale informe les membres de la conclusion de 20 contrats de services de 25 000 $ et plus, entre le 1er et le 31 janvier 2023. Aussi, elle porte à l'attention des membres une nouvelle information incluse au tableau, soit le mode de sollicitation pour chacun des contrats. Elle souligne que cet ajout donne une suite à une demande formulée par les membres afin d'obtenir de plus amples informations sur cet aspect des contrats.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

9. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 23.03.30, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du plan d'action en lien avec le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction (RRGD) des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information.

La vice-présidente rappelle aux membres que le rôle de la Direction des risques et du contrôle organisationnels en est un de contrôle interne et que la Vice-présidence à l'expérience numérique (VPEN) est responsable de développer et de mettre en œuvre les plans d'action pour donner une suite au RRGD. Elle ajoute que les membres de son équipe ont pu constater que des efforts importants ont été déployés par la VPEN pour répondre aux recommandations des auditeurs externes, mais que des travaux restent à faire et que des améliorations restent à apporter avant de présenter le suivi des recommandations aux auditeurs externes.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les membres demandent que les moyens nécessaires soient mis en place par la direction pour que les auditeurs externes puissent poursuivre leurs travaux, notamment à l'occasion de l'exercice entourant les états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 a) du 23.03.30, le document suivant :

- un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur survole le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il entretient les membres sur l'audit des états financiers réalisé pendant que des travaux ont cours pour le projet CASA.

10.1 Suivi du plan d'action de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à la suite du rapport Mallette

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 b) du 23.03.30, le document suivant :

- une note sur le suivi des actions en lien avec les opportunités d'amélioration issues de l'évaluation externe réalisée par la firme Mallette en ce qui a trait à l'assurance qualité de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur parcourt la note sur les suivis effectués pour répondre aux opportunités d'amélioration proposées par la firme Mallette. Ainsi, il souligne les actions de sa direction réalisées et en cours pour donner une suite positive à quatre des cinq recommandations de Mallette et les actions prévues pour répondre à la recommandation en lien avec la planification de mandats portant sur la gouvernance et l'éthique.

Les membres demandent un retour sur le sujet à la séance du 17 mai 2023 ainsi que des précisions sur les risques associés aux mandats inscrits à la planification triennale 2022-2024.

Tout au long des présentations, les membres posent des questions et le directeur y répond.

11. DÉPÔT PAR LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DEUX FICHES MANDAT – INFORMATION

11.1 Audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 a) du 23.03.30, le document suivant :

- une fiche mandat pour l'audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (Loi).

Le directeur présente une fiche mandat pour un audit en matière de sécurité de l'information découlant de la Loi. Il explique que parmi les mesures introduites par la révision de cette dernière,

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

un organisme public doit, au plus tard le 10 juin 2023 et par la suite tous les cinq ans, procéder à un audit portant sur le respect des obligations découlant de celle-ci en matière de sécurité de l'information. Aussi, il précise que les travaux sont débutés et que les résultats de ceux-ci seront déposés à la séance du 7 juin 2023.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

11.2 Rapport annuel de gestion

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 b) du 23.03.30, le document suivant :

- une fiche mandat pour le rapport annuel de gestion.

Le directeur présente la fiche mandat pour le rapport annuel de gestion et il souligne que ce mandat est statutaire.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 mai 2023 à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 30

Présidente	**Secrétaire générale**

SAAQ0010SG00313_PV_CAPA_2023_03_30_(34)_Adopte_signe_non_scanne

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 35
Tenue par *Teams*
Le 17 mai 2023, à 8 h
Adopté le 7 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
Mme Sandrine Bellenfant, directrice des risques et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
M^me^ Annick Boutin, directrice d'audit
M. Philippe Lavoie, chargé de projet en audit informatique
M. Frédéric Rheault, chargé de projet en audit financier

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé
M^me^ Florentina Dinu, associée
M. Peter Kharma, directeur principal d'audit
M. Pierre Taillefer, associé
M. Richard Yeghiayan, associé

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.05.17.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.05.17.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du 8 février et des 20 et 30 mars 2023

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 8 février ainsi que des 20 et 30 mars 2023 sont adoptés par les membres sans modification. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 a) du 23.05.17.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe que l'évaluation du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes est reportée en juin et qu'un sujet *ad hoc* a été ajouté à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 b) du 23.05.17.

Avant de poursuivre la séance, le président-directeur général (PDG) informe les membres d'un contrat octroyé au cabinet PwC pour réaliser un examen externe de la L2 du projet CASA. Il souligne que ce contrat est donné de manière commune avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Aussi, il nomme les trois principaux volets à auditer et mentionne qu'une synthèse du projet de rapport final devrait être présentée aux membres du conseil d'administration (CA) à la séance du 22 juin 2023.

3. ÉTATS FINANCIERS 2022 – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité. À ceux-ci, s'ajoutent du Vérificateur général du Québec (VGQ) : le vérificateur général adjoint, la directrice

d'audit, un chargé de projet en audit informatique et un chargé de projet en audit financier. Se joignent également aux membres, du cabinet d'audit BDO : le directeur principal d'audit et quatre associés.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.05.17, les documents suivants :

- Une présentation sur les résultats du passif actuariel 2022 ;
- Une présentation sur les états financiers 2022 du Fonds d'assurance et de la Société ;
- Une proposition de résolution ;
- Les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Un rapport sur l'évaluation du passif actuariel et l'analyse des résultats financiers au 31 décembre 2022 ;
- Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Trois listes des réclamations en cours pour l'exercice 2022 et de celles réglées en date du 12 mai 2023 ;
- Un tableau sur les contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2022.

3.1 Résultats financiers et analyse actuarielle

3.1.1 Présentation des résultats du passif actuariel

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation sur les résultats du passif actuariel 2022. Ainsi, elle présente et explique le taux de capitalisation 2022 ainsi que le taux de financement 2022. Pour sa part, la vice-présidente souligne la bonne santé financière du Fonds d'assurance. Puis, la directrice générale de l'actuariat informe les membres de la variation à la hausse du passif actuariel qui s'explique principalement par la bonification de la couverture d'assurance issue du projet de loi 22. De plus, elle présente et explique les variations du passif actuariel pour l'année courante, soit l'année d'accident 2022, ainsi que pour les années antérieures. Finalement, elle effectue le suivi de la politique de capitalisation.

Les membres discutent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À une remise et aux facteurs à considérer pour ce faire ;
- Au taux de capitalisation ;
- Aux possibilités qu'offre un excédent cumulé ;
- Au cycle de révision des hypothèses actuarielles.

3.1.2 Présentation des résultats financiers

Avant de débuter la présentation, la vice-présidente nomme les lettres et les rapports accompagnant les états financiers. Puis, la directrice générale des finances parcourt la présentation sur les états financiers 2022 pour le Fonds d'assurance ainsi que pour la Société. Ainsi, elle présente les frais d'administration consolidés pour l'année 2022 et le taux de croissance moyen sur 5 ans. En ce qui a trait au budget du Fonds d'assurance, elle précise que le résultat net s'explique principalement par les rendements négatifs des placements et par la bonification de la couverture d'assurance sanctionnée en mai 2022. Puis, elle présente le taux de financement ainsi que le taux de capitalisation. Aussi, elle réitère que le Fonds d'assurance est en bonne santé financière. En ce qui a trait au budget de la Société, elle souligne un déficit cumulé qu'elle explique notamment par les

investissements liés à la transformation numérique en 2021 et en 2022. Elle souligne également le début des déficits annuels en 2020 dû aux coûts supplémentaires liés à la COVID-19.

Les membres du comité se disent en accord pour recommander au CA l'approbation des états financiers 2022 du Fonds d'assurance et de la Société.

3.1.3 États financiers du Fonds d'assurance – Dépôt
3.1.4 Rapport de l'évaluation du passif actuariel – Dépôt
3.1.5 États financiers de la Société – Dépôt

La vice-présidente nomme les documents d'information relatifs aux états financiers du Fonds d'assurance et de la Société ainsi qu'au rapport de l'évaluation du passif actuariel, tous déposés à l'ordre du jour de l'actuelle séance. Les membres n'ont pas de question à formuler.

3.2 Liste des réclamations en cours

Les membres ont pris connaissance des différents documents sur les réclamations en cours et ils formulent des questions sur les sujets suivants, notamment :

- La prévision des sommes réclamées aux états financiers ;
- Le processus d'estimation du succès des parties.

3.3 Honoraires payés à des firmes comptables

Les membres ont pris connaissance du document ayant trait aux contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2022 et ils ont des questions à formuler sur les sujets suivants, notamment :

- Les honoraires pour des services en matière actuarielle ;
- L'existence d'obligations de faire affaire avec un cabinet dans un domaine donné.

Par ailleurs, la vice-présidente souligne l'indépendance du cabinet responsable de l'audit des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société.

4. CONSTATS DES VÉRIFICATEURS EXTERNES ET HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.05.17, les documents suivants :

- Une présentation sur les résultats de l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Une lettre conjointe du VGQ et de BDO à l'attention des membres du CAPA ;
- Une lettre d'indépendance du VGQ.

Avant de débuter leur présentation, les représentants du VGQ et de BDO soulignent que leurs travaux ont permis d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Ils ajoutent qu'il y a encore des travaux à effectuer, mais qu'ils n'auront pas d'incidence sur leur opinion.

Les membres posent une question sur les pratiques entourant la correction d'anomalies.

Ensuite, les invités parcourent à tour de rôle la présentation sur leur exercice d'audit. Ils présentent principalement les risques significatifs pour lesquels des travaux ont été menés et où aucune anomalie significative n'a été reportée.

Par ailleurs, ils rappellent le risque relatif à l'implantation de la L2 de CASA qu'ils jugent préoccupant pour l'audit des états financiers 2023.

Des discussions s'ensuivent sur l'audit des états financiers 2023. Les membres demandent aux invités un calendrier de réalisation de leur audit en la matière afin de pouvoir intervenir en temps opportun, le cas échéant.

Pour terminer leur présentation, les invités informent les membres du suivi du Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information prévu le 21 juin 2023.

Les membres se réunissent à huis clos avec les représentants du VGQ et de BDO.

Ainsi, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Le huis clos terminé, les représentants du VGQ et de BDO quittent la séance.

5. RISQUES ASSOCIÉS À LA STABILISATION L2 – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, la directrice des risques et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.05.17, les documents suivants :

- Un tableau d'indicateurs de risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA ;
- Une fiche sur la performance financière – Cadre financier.

Le PDG informe les membres de l'exercice entourant l'identification de risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA. Il souligne que cet exercice a été mené par l'ensemble des vice-présidents. Ensuite, les invités parcourent le document où 12 risques sont identifiés et regroupés dans les profils de risque d'entreprise suivants : expérience client, expérience numérique, performance du soutien à l'organisation, performance financière, sécurité de l'information et cybersécurité, réputation ainsi que capital humain. Ainsi, à tour de rôle, ils présentent l'appréciation de chaque risque ainsi que les actions mises en place pour les mitiger.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les volets couverts par les sondages, les groupes sondés et la date de sortie des résultats ;
- L'adhésion à SAAQclic et l'atteinte des cibles en la matière ;
- Les principaux leviers et contrôles pour mitiger les risques ;
- La gradation des risques ;
- La distinction entre risque résiduel et risque brut ;
- Les relations avec les partenaires ;
- La performance de l'infrastructure ainsi que les incidents technologiques ;
- Les dépenses pour assurer les services à la clientèle, les coûts additionnels en main-d'œuvre ainsi que la comptabilisation et la répartition des frais avec d'autres ministères, organismes et partenaires ;
- Le taux de roulement des employés ;
- Les efforts déployés pour alléger les centres d'appel ;
- Les risques de cyberattaque.

La présidente du CAPA remercie les invités et demande que le document présenté soit déposé pour information au prochain CA.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, la directrice des risques et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier quittent la séance.

6. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle aux membres que le VGQ et le cabinet d'audit BDO viendront leur présenter en juin 2023 un suivi du Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information. Elle ajoute qu'il a été demandé que les mesures mises en place soient bien documentées.

La présidente du CAPA remercie la vice-présidente et son équipe pour leur excellent travail.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

7. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.05.17, les documents suivants :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes ;
- Un tableau de suivi sur la planification triennale 2022-2024 actualisée.

7.1 Tableau sommaire

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il informe les membres de la tenue prochaine d'une rencontre avec les auditeurs externes pour qu'il n'y ait pas de retard dans l'audit des états financiers.

7.2 Suivi du plan d'action de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à la suite du rapport Mallette (planification triennale actualisée avec les précisions sur les risques)

Le directeur mentionne la bonification du tableau sur la planification triennale de sa direction avec l'ajout d'une colonne présentant les principaux risques en lien avec chacun des mandats. Il souligne également que même s'il s'agit d'une planification triennale, une mise à jour annuelle est réalisée.

Les membres posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La description du mandat en sécurité de l'information, le risque relatif aux rançongiciels et la vérification des antécédents des employés œuvrant en technologies de l'information ;
- L'arrimage entre l'audit interne et l'Autorité des marchés publics.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 7 juin 2023, à 8 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 36
Tenue par *Teams*
Le 7 juin 2023, à 8 h 15
Adopté le 7 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements, par intérim
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants
M. David Latour, premier vice-président et chef de la gestion des risques
M. Philippe Tremblay, vice-président, risque - répartition de l'actif, portefeuille et modélisation

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.06.07.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, soit le contrat avec l'Alliance. Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.06.07.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe que la séance de juin est scindée en deux et que seul un sujet est reporté à une séance ultérieure. En effet, l'exercice entourant l'évaluation du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se fera dès la prochaine séance, contrairement à ce qui est inscrit au plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.06.07.

3. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ – T1 – INFORMATION ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction pour le T1 du Fonds d'assurance.

3.1 Résultats des placements, hypothèses de rendement – risques 10 ans

La directrice par intérim parcourt la présentation portant sur l'analyse de la direction pour le premier trimestre du Fonds d'assurance. Elle informe les membres des risques suivis en juin 2023 et élabore sur chacun d'eux. Il s'agit des risques d'assurance (capitalisation et financement), de la performance financière, de la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et des hypothèses financières sur 10 ans. La quasi-majorité de ces risques est au vert. Un seul risque se situe à la jonction du vert et du jaune, il s'agit de celui relié à la gestion de la Caisse avec les départs à la retraite et les nouvelles nominations, notamment. La directrice par intérim souligne toutefois que la direction n'est pas inquiétée par ces mouvements. Puis, elle informe les membres de changements proposés par la Caisse à sa stratégie de placement. Elle ajoute que la direction est à l'aise avec la stratégie proposée et qu'elle ne recommande aucune modification à la politique de placement. Enfin, elle s'entretient avec les membres de la préparation à la rencontre avec des représentants de la Caisse.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les risques que représentent les partenariats de la Caisse sur les placements de la Société ;
- La durée cible des portefeuilles spécialisés ;
- Les taux d'intérêt ;
- Les indices utilisés ;
- Les capitaux investis.

Aussi, les membres demandent à la direction des informations complémentaires sur :

- Le processus de sélection des gestionnaires externes par la Caisse ;
- L'analyse réalisée pour établir un niveau de confort avec la stratégie de la Caisse sur la modulation de la durée.

4. PRÉSENTATION DE LA CDPQ – PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES À LA CDPQ – INFORMATION

Le directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants, le premier vice-président et chef de la gestion des risques ainsi que le vice-président risque - répartition de l'actif, portefeuille et modélisation, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation de la Caisse sur les perspectives de la Direction des risques.

Les invités se présentent. Puis, ils parcourent à tour de rôle la présentation de la Caisse sur les perspectives de la Direction des risques. Pour commencer, ils présentent l'organisation de cette dernière qui est basée sur une vision intégrée de l'ensemble des risques en gestion matricielle par l'intermédiaire d'experts-métier. Par la même occasion, ils démontrent l'importance accordée par l'organisation à la gestion des risques. Ensuite, ils abordent le rôle de la Caisse lors d'un « stress de marché ». C'est ainsi qu'ils présentent notamment leur processus de veille mis en place afin d'assurer

un suivi et une communication efficace lorsque ce type d'événement se produit. Pour illustrer ce qu'est un « stress de marché », ils donnent l'exemple de la « Silicon Valley Bank » et du plafond de la dette américaine.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La gestion des risques selon les priorités relatives à l'environnement, aux valeurs sociales et à la saine structure de gouvernance ;
- Le niveau de risque du portefeuille du Fonds d'assurance dans un contexte de récession.

Puis, les invités entretiennent les membres sur le statut de leurs réflexions et travaux sur le risque de liquidité. Ainsi, ils soulignent avoir une approche prudente pour gérer ce type de risque et son financement. Aussi, ils élaborent sur l'établissement d'un seuil minimal de liquidité à maintenir pour être en mesure d'agir advenant des mouvements importants de marché.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les décisions stratégiques relatives au montant minimal de liquidité à maintenir ;
- Les risques à venir, notamment la décision sur le taux directeur de la Banque du Canada ;
- L'état de la situation avec le Plan Nord.

Les représentants de la Caisse et l'associé principal de la firme AON quittent la séance.

5. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation.

La vice-présidente rappelle aux membres que la Politique de capitalisation adoptée en décembre 2022 prévoit une révision annuelle de la situation financière du Fonds d'assurance. Elle ajoute que selon le taux de capitalisation projeté, la situation financière peut être insuffisante, avec un taux de moins de 100 %, neutre, avec un taux se situant entre 100 % et 125 %, ou excédentaire, avec un taux de plus de 125 %. De plus, elle présente à quelles fins un surplus affecté au Fonds d'assurance peut être utilisé et qu'est-ce une remise convenable pour la clientèle selon un sondage réalisé précédemment. Aussi, elle souligne que l'actuel exercice est pour discussion et non pas pour prise de décision.

Le président-directeur général (PDG) prend la parole pour rappeler aux membres que la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'est engagée à déposer un plan d'action en sécurité routière.

Les invitées poursuivent la présentation en soulignant les principales différences entre le taux de financement et le taux de capitalisation. Aussi, elles rappellent la situation du 31 décembre 2021 ainsi que les décisions prises en juin 2022 et élaborent sur ces deux éléments. Elles rappellent également que la situation financière du Fonds d'assurance est saine.

Les membres échangent tout au long de la première partie de la présentation et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'historique du taux de capitalisation ;
- Aux investissements en sécurité routière et en prévention en cas de surcapitalisation et à son incidence sur le bilan routier ;
- Aux différents types d'investissements possibles ;
- Aux ajustements à la couverture d'assurance ;
- Aux dangers de la récurrence ;
- Aux recommandations faites par le conseil d'experts par le passé ;
- Au risque de récession et aux incidents géopolitiques ;
- À la mécanique entourant le taux de capitalisation.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

La présidente du comité prend la parole pour rappeler ce pourquoi le Fonds d'assurance fut créé et l'importance que révèle le rôle de fiduciaire.

Les membres poursuivent avec d'autres questions portant notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence du plan d'action en sécurité routière sur les activités de la Société ;
- Le niveau des contributions d'assurance de 2025 ;
- La couverture potentielle pour les usagers de la route vulnérables ;
- Les stratégies possibles à moyen et à long termes.

La directrice de la capitalisation et des placements, par intérim, quitte la séance.

6. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – INFORMATION

Le directeur de la tarification d'assurance se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027.

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027. Elle rappelle l'exercice relatif à l'évaluation des besoins à financer afin de déterminer l'enveloppe de contributions d'assurance à percevoir auprès des cotisants pour assurer un plein financement. De plus, elle souligne que le point de départ pour le calcul des contributions d'assurance 2025-2027 est le coût de l'année d'accident 2022. Ensuite, elle compare les besoins à financer projetés entre l'exercice précédent et l'exercice actuel. Aussi, elle présente et détaille les éléments qui pourraient avoir une incidence sur les contributions à prévoir.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'utilisation d'un surplus affecté au Fonds d'assurance ;
- Le corridor du taux de capitalisation ;
- Le nombre de personnes indemnisées et la projection pour 2024 et 2025.

Les membres demandent plus d'information sur le bilan routier. La direction souligne la sortie du bilan routier de la Société le 12 juin 2023. Elle ajoute que les membres du conseil d'administration recevront l'information complète sur ce dernier sous peu. De plus, elle explique la différence entre les rapports d'accident du bilan routier et le nombre de personnes indemnisées recevant au moins 1 $ en indemnités dans l'exercice de la tarification.

Par la suite, le directeur de la tarification d'assurance prend la parole. Il souligne que la direction est consciente de la présence de nouvelles réalités. C'est pourquoi il présente des nouveautés à la méthodologie entourant le calcul de la tarification d'assurance qu'il décline notamment en cinq principaux objectifs à suivre ; objectifs qu'il explique. Il présente également des modifications à la structure tarifaire qui sont à l'étude et qui donneraient une suite aux analyses de l'actuariat et à des recommandations du conseil d'experts.

Les membres discutent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au croisement des données utilisées pour les véhicules de promenade et les motos ;
- Au choix du moment pour instaurer des nouveautés à la méthodologie ainsi que de l'arrivée de nouvelles technologies ;
- À la réception de l'industrie sur les modifications à la structure tarifaire à l'étude ;
- Aux contributions d'assurance pour les habitations motorisées ;
- À la méthode de calcul de la tarification pour le transport rémunéré de personnes par automobile.

La directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

Pour que la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel puisse participer au point 8 de l'actuel ordre du jour, celui-ci est traité dans l'immédiat.

7. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le point 8 traité, les membres reviennent au point 7.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.06.07, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Les membres rappellent leur préoccupation quant au moment où l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance 2023 pourra être déposé. Ils demandent au directeur d'effectuer un suivi serré des travaux auprès des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il informe les membres de l'état d'avancement des réponses données aux opportunités d'amélioration proposées au rapport de validation externe indépendante sur les travaux de sa direction.

Le PDG informe les membres des travaux du cabinet PwC. Un rapport préliminaire portant sur les technologies de l'information a été présenté aux membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité le 31 mai dernier et les grands constats du rapport complet pourront être présentés aux membres du CA le 22 juin 2023.

8. AUTRES SUJETS

Il a été demandé d'ajouter un sujet à cet ordre du jour, soit le contrat avec l'Alliance.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les risques éventuels avec le fournisseur ainsi que le suivi des risques en mode projet ;
- L'évaluation par le fournisseur et par la Société des travaux à réaliser ;
- La compréhension par le fournisseur et par la Société de la définition des étapes de stabilisation et d'exploitation ainsi que la rédaction du contrat ;
- Les enjeux budgétaires ainsi que la durée du contrat ;
- Les services non développés ainsi que les incidents de la solution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 21 juin 2023, à 13 h 30.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente

Secrétaire générale

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 37
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 21 juin 2023, à 13 h 30
Adopté le 7 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR *TEAMS* :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
Mme Ka Yan Lisa To, membre

SONT INVITÉES :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Claude Pigeon, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, par intérim
Mme Claudette Viau, vice-présidente aux services aux assurés, par intérim

M. Steve Bolduc, directeur général de la sécurité de l'information
M. Martin Lapierre, conseiller émérite en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PAR *TEAMS* :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
M^me^ Christine Roy, sous-vérificatrice générale
M. Patrice Watier, directeur de l'audit des technologies de l'information
M. Philippe Lavoie, chargé de projet des travaux en AI
M^me^ Annick Boutin, directrice d'audit

CABINET D'AUDIT BDO PAR *TEAMS* :

M^me^ Florentina Dinu, associée responsable du contrôle qualité
M. Pierre Taillefer, associé responsable de l'audit informatique
M. Costa Marino, directeur d'audit

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.06.21.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.06.21.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale leur rappelle que la séance de juin a été scindée en deux. Aussi, elle les informe qu'un sujet est reporté et que deux sujets *ad hoc* ont été ajoutés à l'actuelle séance. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.06.21.

3. BUDGET RÉVISÉ 2023 ET RÉSULTATS PARTIELS T1 2023 – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que la directrice générale des finances se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.06.21, les documents suivants :

- Une présentation sur le budget révisé 2023 et sur les résultats financiers partiels du T1 de 2023 pour le Fonds d'assurance et la Société ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle aux membres le contexte de la présentation sur le budget révisé 2023 pour le Fonds d'assurance et la Société. Puis, elle présente les faits saillants du budget 2023 révisé où les frais d'administration consolidés sont en hausse. Elle explique cette situation par la gestion de la situation exceptionnelle entourant le déploiement de la solution SAAQclic et les autres coûts supplémentaires liés au maintien des opérations incluant la matérialisation des risques budgétaires identifiés en décembre dernier. En ce qui a trait au Fonds d'assurance, elle souligne qu'il demeure en bonne santé financière. Puis, elle présente le déficit révisé pour le budget de la Société qui résulte

des dépenses temporaires liées au déploiement et à la stabilisation de la L2 de CASA ainsi qu'au début de l'amortissement du projet auxquels s'ajoutent des besoins supplémentaires notamment en matière de main-d'œuvre pour l'accès sécuritaire au réseau routier. Aussi, elle souligne qu'un plan est à convenir avec le ministère des Finances pour la résorption du déficit de la Société. À la suite de la présentation de ces faits saillants, la directrice générale donne le détail des budgets révisés pour 2023.

Puis, dans un deuxième temps, les invitées présentent les frais d'administration consolidés au 31 mars 2023. Elles élaborent notamment sur l'augmentation des frais pour des traitements et des charges sociales ainsi que sur celle des frais pour des services administratifs et professionnels dues aux coûts du déploiement et de la stabilisation de la L2 de CASA ainsi qu'aux coûts liés au soutien et à l'exploitation de la solution.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La marge budgétaire en matière de main-d'œuvre ;
- La situation exceptionnelle et le nombre d'employés additionnels requis ;
- Le taux de croissance passé ;
- L'incidence du projet CASA dans les dépenses ;
- Les efforts de rationalisation réalisés ;
- La production d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire ;
- Les risques budgétaires des autres membres du G5 ;
- Les gains financiers possibles avec la banque de photos gouvernementale, entre autres services offerts ;
- Les nouveaux services de Contrôle routier Québec ;
- L'encaissement des taxes auprès des commerçants.

Aussi, les membres demandent que soit produit un plan d'action pour sécuriser la préparation des états financiers de 2023.

En terminant, les membres conviennent de recommander au conseil d'administration (CA) l'approbation des budgets révisés 2023 pour le Fonds d'assurance et pour la Société.

La directrice générale des finances quitte la séance.

4. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – RECOMMANDATIONS ET DÉCISION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

4.1 Politique de gestion intégrée des risques et présentation des risques d'entreprise – Recommandation

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 23.06.21, les documents suivants :

- Une note sur la *Politique de gestion intégrée des risques* (Politique) et les pouvoirs délégués qui en découlent ;

- Un projet de Politique ;
- Une note sur l'identification et la description des risques d'entreprise ;
- Une présentation sur l'identification et la description des risques d'entreprise ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle aux membres les travaux entrepris relativement à la hiérarchisation des risques ainsi qu'à l'établissement de risques organisationnels et de risques d'entreprise. Elle souligne que la Politique, telle que proposée en ce jour, a été modifiée pour confirmer les changements que l'exercice a engendrés ainsi que les rôles et responsabilités des différents intervenants en la matière et pour répondre aux orientations du Secrétariat du Conseil du trésor. Par la suite, elle présente les principaux changements apportés à la Politique, dont : l'ajout de « projets d'investissements majeurs » pour lesquels un suivi des risques est requis ainsi que la recommandation du CAPA au CA pour l'approbation des risques d'entreprise à suivre par la Société.

Des discussions s'ensuivent. Les membres demandent que la Politique soit ajustée en ce qui concerne les projets d'investissements majeurs identifiés, et ce pour préciser les rôles et les responsabilités du porteur de risques s'assurant d'une vision transversale.

Aussi, les membres demandent que le projet de résolution à déposer au CA soit modifié en ce sens.

Par ailleurs, les membres demandent à la direction de :

- Proposer au CAPA un outil d'aide à la décision (critères) permettant de déterminer si un projet se qualifie de majeur.

Finalement, les membres invitent la direction à réfléchir à quelle famille devrait être associée le risque ayant trait à la confiance du public en la plateforme numérique.

4.2 Risques associés à la stabilisation de la L2 – Information

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, par intérim, et la vice-présidente aux services aux assurés, par intérim, se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 23.06.21, le document suivant :

- Un tableau sur les risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA, en date du mois de juin 2023.

À tour de rôle, les invités présentent les contrôles en place pour les risques d'entreprise associés à la stabilisation de la L2 de CASA, et présentés selon les grandes familles suivantes : l'expérience client, le capital humain, la performance financière, la réputation, la sécurité de l'information et la cybersécurité ainsi que l'expérience numérique.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions portant notamment sur les sujets suivants :

- Les contrôles à venir ;
- L'adhésion à SAAQclic et le Système d'authentification gouvernementale (SAG) ;
- La date cible pour le retour à la normale dans les points de service ;
- Les hypothèses financières et le nombre d'employés ;
- La performance des mandataires et le modèle d'affaire en place.

4.3 Rapport T2 2023

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 23.06.21, le document suivant pour information :

- Le rapport du deuxième trimestre de 2023 sur la gestion intégrée des risques.

Il est précisé que l'ordre du jour présente une coquille. Ce point aurait dû avoir pour titre « Rapport T2 2023 – Dépôt » et non pas « Rapport T2 2023 – Décision ».

Expérience client, performance financière, capital humain, sécurité de l'information et cybersécurité

4.4 Profils des risques d'entreprise – Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 d) du 23.06.21, les documents suivants :

- Des fiches d'indicateurs pour le deuxième trimestre de 2023 sur l'expérience client, le capital humain, la performance financière ainsi que la sécurité de l'information et la cybersécurité.

Au moment de parcourir la fiche sur l'expérience client, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier présente la nouvelle mesure concernant la réutilisation de la photo afin d'augmenter l'accessibilité et de réduire les délais d'attente. En ce qui a trait à la fiche sur l'expérience client, les membres demandent d'ajuster l'indicateur « Nombre de comptes SAAQclic créés » et d'y inscrire la cible.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, par intérim, ainsi que la vice-présidente aux services aux assurés, par intérim, quittent la séance.

Compte tenu du déroulement de la séance, il est convenu de traiter du point 6 de l'ordre du jour dans l'immédiat et de débuter le point 7.

5. PRÉSENTATION DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION ET HUIS CLOS

Le vérificateur général adjoint, la sous-vérificatrice générale, le directeur de l'audit des technologies de l'information, le chargé de projet des travaux en AI ainsi que la directrice d'audit, tous du Vérificateur général du Québec (VGQ), joignent les membres du comité. Aussi, du cabinet d'audit BDO, l'associée responsable du contrôle qualité ainsi que le directeur d'audit se joignent au groupe.

L'associé responsable de l'audit informatique ayant un retard annoncé, le point 5.2 est traité dans l'immédiat.

5.1 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.06.21, les documents suivants :

- Une lettre de transmission cosignée du VGQ et du cabinet d'audit BDO ;
- Un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sur l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Un plan de travail en vue de l'audit 2023.

5.1.1 Plan d'action de la direction

Après l'arrivée de l'associé responsable de l'audit informatique, les auditeurs présentent leur rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sur l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. À tour de rôle, les invités présentent les constats faits en 2019 et en 2020 ainsi que l'état du suivi des recommandations alors émises. Ces constats se regroupent selon trois grands sujets, soit : la gestion des droits et des profils d'accès, la gestion du développement et de la maintenance des systèmes ainsi que la gestion des paramètres de sécurité. À la présentation est intégré le plan d'action de la direction pour l'application des recommandations des auditeurs externes.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- L'avancement des progrès, leur hiérarchisation en matière d'incidence et les risques qui leur sont associés ;
- La désactivation d'accès à la suite de départs de membres du personnel.

Le vice-président à l'expérience numérique prend à son tour la parole pour mentionner que ses équipes sont sensibles aux éléments nommés.

Les membres soulèvent une question à savoir ce qui pourrait contribuer à l'application des recommandations émises. Aussi, ils réitèrent leur préoccupation en ce qui a trait à l'audit des états financiers 2023.

5.2 Plan de travail – approche d'audit 2023

À la demande des membres du comité, les invités présentent un calendrier sur les travaux entourant l'audit des états financiers 2023 de la Société et du Fonds d'assurance dans le contexte de l'implantation du projet CASA. Ainsi, ils présentent les périodes visées pour chacune des activités d'audit informatique ainsi que pour celles d'audit financier.

Les membres discutent. Ils demandent à la direction s'il est possible pour les auditeurs de suivre les formations CASA. Le vice-président à l'expérience numérique n'y voit pas d'inconvénient.
Monsieur Konrad Sioui, président du conseil d'administration, quitte la séance.

Aussi, les membres invitent les auditeurs externes à les informer en amont de tout enjeu susceptible de nuire à la réalisation de leurs travaux dans les délais impartis.

Par ailleurs, ils soulignent avoir demandé que le même exercice soit réalisé par la vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel.

L'associé responsable de l'audit informatique joint les membres du comité. Les auditeurs passent donc à la présentation du point 5.1.

5.3 Huis clos des membres avec les auditeurs externes

Les membres se réunissent à huis clos avec les représentants du VGQ et du cabinet d'audit BDO.

Ainsi, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que le directeur général de la sécurité de l'information quittent la séance.

Le huis clos terminé, les représentants du VGQ et du cabinet d'audit BDO quittent la séance.

La présentation du point 7 se poursuit alors.

6. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint de nouveau aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.06.21, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er février au 30 avril 2023 ;
- Un tableau sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er février et le 30 avril 2023 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er février et le 30 avril 2023 signée de la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et du président-directeur général (PDG).

La directrice générale porte à l'attention des membres les contrats conclus de « gré à gré » et explique pourquoi la Société a dû recourir à ce mode de sollicitation. Elle souligne qu'il n'y a pas d'enjeu en la matière.

Les membres posent une question en ce qui a trait au sujet suivant : les enjeux relatifs aux appels d'offres.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

7. AUDIT PORTANT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (LGGRI) ET DÉPÔT D'UN PLAN D'ACTION – INFORMATION

Le directeur général de la sécurité de l'information ainsi que le conseiller émérite en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.06.21, le document suivant :

- Une présentation sur le rapport d'audit sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI).

Le directeur informe les membres que la LGGRI prévoit notamment l'audit du respect des obligations en matière de sécurité de l'information qui en découlent. Il explique que le présent exercice devra être réalisé tous les cinq ans, que les obligations considérées ont été préétablies par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et que sa direction a procédé à l'audit au 30 novembre 2022. Enfin, il élabore sur les imprévus rencontrés ; éléments auxquels son équipe a su s'adapter et pour lesquels elle a trouvé des compromis.

Les membres échangent et formulent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La forme que prend la diffusion du rapport au MCN sur demande de ce dernier ;
- L'échéancier de réalisation de l'audit ;
- La nature des limitations énoncées et leurs répercussions.

Les membres discutent. Ils soulignent l'utilisation du terme « limitations » dans la présentation aux moments d'aborder les difficultés rencontrées. Ils demandent que le terme soit modifié pour refléter les difficultés surmontées le plus justement possible. Le directeur prend note de la requête et déposera une nouvelle version du document avec les correctifs nécessaires apportés.

Les auditeurs externes étant prêts à joindre la séance, le traitement du point 7 est suspendu pour permettre le traitement du point 5. Ainsi, le conseiller émérite en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

Le point 5 est traité et son huis clos est tenu. Une fois celui-ci terminé, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, le vice-président à l'expérience numérique, le directeur général de la sécurité de l'information ainsi que le conseiller émérite en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes joignent de nouveau les membres du comité.

Le directeur reprend sa présentation avec les forces relevées au moment de réaliser les travaux d'audit dont l'existence à la Société d'une direction générale dédiée à la sécurité de l'information. Après avoir parcouru les forces relevées, il conclut que la Société se compare avantageusement avec d'autres ministères et organismes. Puis, il présente les constats les plus importants de l'audit, soit les quatre premiers constats inclus à la présentation.

Le vice-président mentionne que pour chaque constat, des actions sont prévues par sa vice-présidence avec un échéancier de réalisation.

Les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'arrimage entre les échéances établies au plan d'action et l'importance accordée aux constats émis ainsi qu'aux normes du MCN ;
- L'analyse des risques résiduels ;
- Les demandes formulées par le MCN en matière de sécurité de l'information et la façon d'y répondre ;
- Les systèmes d'exploitation utilisant Windows 2008.

Aussi, les membres formulent les requêtes suivantes :

- Que soit précisé au rapport d'audit quels sont les constats principaux ;
- Que la direction détermine la façon dont le CAPA pourra suivre le rapport ;
- Que l'échéancier du plan d'action réfère à des trimestres et non pas à des années.

Le vice-président à l'expérience numérique, le directeur général de la sécurité de l'information ainsi que le conseiller émérite en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 7 septembre 2023, à 8 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

11. ÉVALUATION 2022 ET OBJECTIFS 2023 POUR LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – HUIS CLOS

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG pour procéder à l'évaluation 2022 et à l'établissement des objectifs 2023 du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 15

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 38
Tenue par *TEAMS*
Le 21 juillet 2023, à 8 h 30
Adopté le 7 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M^me^ Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^me^ Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^me^ Sylvie Thivierge, membre

M^me^ Lysanne Provencher, adjointe exécutive, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

SONT ABSENTES :

M^me^ Ka Yan Lisa To, membre
M^e^ Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
M^me^ Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M^me^ Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La présidente du comité constate le quorum pour la tenue de la présente séance extraordinaire du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.07.21.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.07.21.

2.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

3. PLAN DE TRAVAIL

3.1 Suivi du plan de travail

L'adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives, en sa qualité de secrétaire de la séance, informe les membres de l'ajout de la séance du jour au plan de travail. Cet ajout fait suite à la demande des membres du CAPA qui s'est tenu le 21 juin dernier. Les membres font l'étude du plan de travail et se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.07.21.

4. PLAN D'ACTIONS - ÉTATS FINANCIERS 2023

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'expérience numérique et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.07.21, le document suivant :

- Un plan d'actions sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente rappelle que lors du CAPA du 21 juin, un plan d'actions avait été demandé afin de sécuriser la production des états financiers du deuxième trimestre 2023 et du 31 décembre 2023. Elle précise également la création de quatre groupes de travail visant à mettre en place le plan d'actions et d'assurer le suivi de l'évolution des dossiers prioritaires et que toutes les actions sont des priorités 1 et sont requises pour sécuriser la production des états financiers de fin d'année 2023.

Elle débute la présentation du plan d'actions pour la production des états financiers 2023. La première action consiste en l'analyse et les correctifs à apporter au système pour régulariser des postes de revenus, contributions reportées, créances et remise en capital. Elle précise que l'outil pour produire les états financiers fonctionne correctement. La problématique se situe au niveau de la répartition entre les postes. Le vice-président précise que les équipes suivent de très près la situation et qu'elles sont près d'identifier les solutions permettant de régulariser la situation des postes en écarts.

La vice-présidente poursuit la présentation des autres actions, au niveau de la résorption de l'inventaire des écarts de compte-clients le dossier avance bien et il en est de même pour la récupération de la TVQ chez les commerçants agréés à remettre à Revenu Québec (RQ). Les communications vont bien avec RQ pour le suivi de ce dossier.

Le vice-président poursuit la présentation en faisant le suivi sur les contrôles généraux en technologies de l'information. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs déjà complétés et il est confiant de pouvoir terminer les autres d'ici décembre 2023.

La vice-présidente poursuit la présentation des autres actions. Elle précise qu'à la demande du vérificateur général, la conversion des données financières est en cours d'examen par la Direction générale des finances pour en assurer l'intégrité. Une version préliminaire a été transmise aux auditeurs le 31 mars dernier. La version finale est prévue pour fin juillet. Elle rappelle que toutes ces actions sont de grandes étapes à faire pour la production des états financiers de 2023.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'intégrité des revenus dans les états financiers;
- L'implication de l'Alliance dans les travaux;
- Le processus de production des états financiers incluant le vérificateur général et les auditeurs externes;
- Les obligations règlementaires de la Société pour la transmission des états financiers;
- S'il y a des risques dans le retard dans la transmission des états financiers.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes demande des précisions quant à l'utilisation du terme « production » des états financiers. En réponse à cette question, la vice-présidente précise qu'il faudrait lire « dépôt » des états financiers vérifiés du 31 décembre 2023 au CAPA de la mi-mai 2024. Aussi, les membres sont informés de la présence d'une coquille à la présentation. En effet, on devrait référer aux états financiers au 30 « juin » au moment de qualifier la présentation qui sera faite sur le sujet au CAPA du 5 octobre 2023. La vice-présidente informe les membres qu'une version amendée de la présentation sera produite et déposée sur le site de la gouvernance.

En terminant, la présidente du CAPA remercie la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que le vice-président à l'expérience numérique pour la présentation du plan d'actions. Les membres conviennent que la décision de reporter la production des états financiers du 31 décembre 2023 sera prise au conseil d'administration du 21 septembre 2023 et que la présentation des états financiers au 30 juin 2023 sera faite au CAPA du 5 octobre 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'expérience numérique et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 7 septembre 2023, à 8 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 9 H 15

Présidente

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 39
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 7 septembre 2023, à 8 h 15
Adopté le 5 octobre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR *TEAMS* :

Mme Ka Yan Lisa To, membre

SONT INVITÉES :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Charles Emond, président et chef de la direction
M. Maxime Aucoin, premier vice-président, déposants et portefeuille global
M. Jacques Demers, vice-président principal, risques et relations avec les déposants
M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations, risques et relations avec les déposants

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.09.07 AM.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.09.07 AM.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ – T2 – INFORMATION ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité.

La présidente du comité rappelle le départ de la directrice de la capitalisation et des placements, par intérim, et remercie la directrice générale de l'actuariat et l'associé principal d'AON pour leur présence.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.09.07 AM, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction pour le deuxième trimestre du Fonds d'assurance.

4.1 Résultats des placements

La directrice générale parcourt la présentation portant sur l'analyse de la direction pour le deuxième trimestre du Fonds d'assurance. Elle souligne que l'indicateur pour la performance financière, soit le rendement au 30 juin 2023, est au vert. Elle ajoute que le rendement net du Fonds d'assurance est en bonne situation pour atteindre les objectifs visés pour décembre 2023. Ensuite, elle entretient les

membres sur les rendements relatifs au revenu fixe, aux actifs réels et aux actions. Aussi, elle aborde les rendements moyens sur cinq ans. En terminant, elle traite de la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) ayant trait aux portefeuilles spécialisés Marchés boursiers et Placements privés.

Les invités de la CDPQ étant arrivés, le point 5 de l'ordre du jour, soit *Présentation de la haute direction de la CDPQ*, est traité dans l'immédiat. Ce point terminé, les invités poursuivent leur présentation.

Ainsi, en réponse à une question posée précédemment, la directrice générale explique la modulation introduite par la CDPQ en ce qui a trait à la durée du portefeuille spécialisé Taux et Crédit et présente les avantages ainsi que les risques de celle-ci.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les indices de rendement du Fonds d'assurance ;
- La probabilité de ne pas atteindre le rendement prévu au 31 décembre 2023 ;
- Les rendements annualisés 5 ans ;
- Le modèle d'affaires ;
- Le portefeuille Immeubles ;
- L'incidence du Réseau express métropolitain (REM) ;
- La durée de la stratégie de la CDPQ.

Aussi, il est demandé par les membres :

- De produire un comparatif avec des organisations comparables (ex. : secteurs de l'assurance, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, etc.), dont les rendements sur les placements, la répartition des actifs, etc. ;
- D'étudier la possibilité de tenir des rencontres d'une heure trente minutes avec la haute direction de la CDPQ dès mars 2024.

4.2 Préparation à la rencontre avec la CDPQ

La préparation s'est faite pendant le point 4.1 par des interventions, des questions et des commentaires des membres.

L'associé principal de la firme AON quitte la séance.

5. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CDPQ – INFORMATION

Le président et chef de la direction, le premier vice-président, déposants et portefeuille global, le vice-président principal, risques et relations avec les déposants ainsi que le directeur principal, conseils et relations, risques et relations avec les déposants, tous de la CDPQ, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.09.07 AM, le document suivant :

- Une présentation de la CDPQ sur les résultats et stratégies au 30 juin 2023.

Le président et chef de la direction de la CDPQ parcourt la présentation sur les résultats et stratégies au 30 juin 2023. Ainsi, il débute en présentant la toile de fond du premier semestre avec des marchés boursiers inégaux et très concentrés et avec un mouvement élevé du côté des taux. De plus, il souligne la résilience de l'économie canadienne et américaine. Puis, il présente la performance du Fonds d'assurance avec le rendement annualisé sur six mois ainsi que sur cinq et dix ans. Ainsi, il entretient les membres des résultats du revenu fixe, des actifs réels et des actions sur six mois. Il traite alors des portefeuilles Infrastructures et Immeubles ainsi que des marchés boursiers.

En terminant, le président et chef de la direction brosse le portrait des trois dernières années où il y a eu une succession rapide d'événements importants pour conclure en rappelant que la vigilance et la discipline restent de mise dans un contexte incertain.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le portefeuille du Fonds d'assurance dans un contexte de récession ;
- Les revenus fixes ;
- Le portefeuille Immeubles et les centres commerciaux ;
- Le rôle de la CDPQ à titre de gestionnaire dans le projet du REM ;
- Le contexte géopolitique ainsi que son incidence sur l'économie du Québec ;
- La gouvernance de CDPQ Infra.

Les représentants de la CDPQ quittent la séance et les membres reviennent au point 4 de l'ordre du jour, soit : *Analyse de la direction pour le deuxième trimestre du Fonds d'assurance*.

6. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RECOMMANDATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.09.07 AM, les documents suivants :

- Une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation (Politique) ;
- Un projet de résolution.

Pour commencer la présentation sur l'application de la Politique, la vice-présidente rappelle aux membres ce pour quoi un surplus de capitalisation peut être utilisé, soit : un ajustement de la couverture d'assurance, des activités de prévention ou de promotion en sécurité routière et une remise aux cotisants. Elle ajoute que les mesures prises ne doivent pas compromettre la stabilité financière du Fonds d'assurance. Elle précise que la Société, en tant que fiduciaire du Fonds d'assurance, doit toujours agir dans le meilleur intérêt des buts poursuivis par le Fonds d'assurance. Puis, la directrice générale présente le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2022. Elle souligne alors que, selon la Politique, la situation financière du Fonds d'assurance est excédentaire et qu'un montant de 630 M$ peut être utilisé pour distribution. Dans cet ordre d'idées, elle présente les résultats de différents scénarios stochastiques advenant qu'il n'y ait aucune distribution de l'excédent de capital et qu'il y ait une distribution entière de l'excédent de capital. Elle souligne par ailleurs que la Société a été accompagnée par la CDPQ pour réaliser cet exercice.

Par la suite, elle présente les options pour une utilisation du surplus et une remise aux cotisants. Ainsi, elle présente, d'une part, la possibilité d'apporter un ajustement à la couverture d'assurance au montant de 52 M$, d'investir 30 M$ en activités de prévention ou de promotion en sécurité routière et de réserver un montant de 534 M$ pour une remise aux cotisants, pour une distribution totale de 616 M$. D'autre part, elle mentionne que d'attendre avant de prendre une décision constitue une autre option et explique les principaux avantages et inconvénients de cette dernière.

Le vice-président prend la parole pour proposer des actions de prévention ou de promotion en sécurité routière, dans l'éventualité où il était décidé d'utiliser des sommes provenant du surplus de la capitalisation pour ce faire. Il précise que ces actions sont en droite ligne avec les objectifs visés par la *Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025* de la Société et le *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028*.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À ce qui est significatif comme remise pour les clients ;
- Aux éléments pris en compte pour établir le taux de capitalisation ;
- Aux éléments à prendre en compte, entre le 31 décembre 2022 et aujourd'hui ;
- À l'impact sur la situation financière d'une variation importante du parc automobile ;
- À la distinction entre les rôles et responsabilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable et ceux de la Société ;
- À la somme prévue pour la promotion de la sécurité routière, à la vision de la Société en la matière ainsi qu'à la valeur ajoutée par ce type d'activité sur le bilan routier ;
- À l'allocation de sommes aux personnes assurées ;
- Au rôle de Contrôle routier Québec ;
- À la récurrence d'une remise.

Après discussions, les membres conviennent de recommander au conseil d'administration l'utilisation de l'entièreté de la disponibilité, soit 630 M$ au lieu de 616 M$, et ce, afin d'octroyer 14 M$ de plus aux 30 M$ proposés pour les activités de prévention ou de promotion en sécurité routière.

Les membres demandent de :

- Regarder s'il est possible de prévoir un montant pour des activités de prévention ou de promotion en sécurité routière sur cinq ans au lieu de trois comme proposé et de financer des activités policières à même le Fonds d'assurance.
- Retravailler la présentation en prévision du CA pour rattacher les activités de prévention ou de promotion en sécurité routière proposées au *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028* et à la *Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025* de la Société ainsi que pour ajuster et expliquer la répartition du surplus proposée, notamment.
- Modifier le projet de résolution de manière à refléter les conclusions des discussions tenues, notamment en ce qui a trait à la répartition du surplus proposée, à accentuer l'importance que revêt la sécurité routière dans la mission de la Société et à simplifier la décision considérant que l'excédent de capital au 31 décembre 2022 est une estimation.
- Approfondir la réflexion sur la manière de mettre en évidence la remise aux cotisants.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 7 septembre 2023, à 12 h 15.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres conviennent de tenir le huis clos à la séance suivante, soit au courant de l'après-midi.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 45

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 40
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 7 septembre 2023, à 12 h 15
Adopté le 5 octobre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR *TEAMS* :

Mme Ka Yan Lisa To, membre

EST INVITÉE :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

SONT INVITÉS PAR *TEAMS* :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale - CASA
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.09.07 PM.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.09.07 PM.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption de procès-verbaux : séances du 17 mai, des 7 et 21 juin et du 21 juillet 2023

Les membres demandent qu'une correction soit apportée au point 5, *application de la politique de capitalisation*, du procès-verbal du 7 juin 2023, soit d'associer les résultats du sondage à la détermination d'une remise convenable pour la clientèle uniquement. Avec cette modification, et sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 17 mai, des 7 et 21 juin ainsi que du 21 juillet 2023 sont adoptés par les membres. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 23.09.07 PM.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres demandent que soit ajoutée, à la séance d'octobre du plan de travail, la présentation des états financiers au 30 juin 2023. Cette modification apportée, les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 23.09.07 PM.

SAAQ0010SG00319_PV_CAPA_2023_09_07 PM (40)_adopte_signe_non_scanne

4.3 Survol du tableau des suivis

La secrétaire générale présente aux membres un tableau des suivis. Ce dernier présente l'information relative aux demandes formulées par les membres au cours des séances précédentes ainsi qu'un état de situation sur les suites données à celles-ci. Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 23.09.07 PM.

5. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique, la directrice générale principale – CASA, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.09.07 PM, les documents suivants :

- Une présentation sur les risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA ;
- La *Politique de gestion intégrée des risques*.

5.1 Risques associés à la stabilisation L2 – Information

La vice-présidente souligne qu'il y a actuellement 12 risques identifiés et associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA, soit un de plus qu'à la dernière présentation faite sur le sujet. Elle mentionne qu'il s'agit du risque relatif à l'incapacité de produire les états financiers dans les délais prévus. Elle ajoute que le sujet sera traité au point suivant à l'ordre du jour, soit au moment de présenter le suivi du plan d'actions pour la production des états financiers 2023.

Comme les membres ont pris connaissance de la documentation, la directrice générale parcourt les risques et pour chacun d'eux, elle invite les membres à poser leurs questions.

Ainsi, les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'adhésion des clients aux services électroniques de la Société et aux moyens pour l'améliorer ;
- À la moyenne journalière des appels répondus en 2023, en comparaison avec celle de 2022 ;
- À l'opportunité d'ouvrir un nouveau centre de services à Montréal ;
- À la reconnaissance faciale ;
- À l'entente avec Revenu Québec ;
- Aux immatriculations temporaires pour les voitures usagées et à la situation chez les commerçants ;
- Au niveau de confiance de la population et des partenaires ;
- Aux employés sans convention collective.

En réponse à ces questions, les invités apportent des précisions. Ainsi, ils véhiculent notamment les messages suivants :

- Les sondages menés auprès de la clientèle génèrent une information permettant notamment de bonifier les façons de faire et d'ajuster, au besoin, les communications à venir.
- Le nombre d'appels reçus avec le déploiement de SAAQclic a augmenté considérablement, notamment pour la prise de rendez-vous ; situation qui se résorbe progressivement avec la mise en place de différentes mesures. La Société note maintenant une tendance d'un nombre d'appels similaires aux années passées, ce qui est positif.
- L'augmentation de la population et des besoins associés à la ligne rouge dans les prochaines années amène la Société à évaluer l'opportunité d'ouvrir un nouveau centre de services à Montréal. Aussi, une réflexion est en cours à la Société sur le repositionnement de ses services et de ses centres de services sur l'île de Montréal en raison l'évolution urbanistique.
- Pour les communications écrites spécialisées produites de façon automatique (volet santé et comportement), un contrôle qualité des lettres est présentement réalisé. De plus, des lettres sont produites manuellement pour transmission aux clients.
- La situation des commerçants est de retour à la normale, la Société est rendue à la phase d'amélioration du portail.
- L'indice de satisfaction de la clientèle qui reçoit un service en personne était de 9,3 sur 10 entre le 26 juillet et le 8 août 2023.
- En date de ce jour, l'indicateur du risque résiduel de la non-performance de la solution est au vert.

Par ailleurs, tout au long des discussions, les membres demandent :

- D'uniformiser l'utilisation des couleurs à l'annexe de la présentation ;
- De prévoir, au moment opportun, une présentation au conseil d'administration (CA) sur l'utilisation de renseignements personnels en lien avec le projet de reconnaissance faciale, les photos des permis de conduire, les adresses courriel, etc.

La vice-présidente clôt la présentation en expliquant le changement apporté à l'indicateur de risque général depuis la dernière présentation faite aux membres du comité. Pour ce faire, elle nomme notamment l'atteinte de la stabilité pour quatre risques.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'expérience numérique, la directrice générale principale – CASA, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

5.2 Politique de gestion intégrée des risques – Dépôt seulement

La présidente du comité porte à l'attention de la direction le sixième rôle attribué au CAPA à la Politique de gestion intégrée des risques, soit : *suivant chaque reddition de comptes,* [le CAPA] *communique au CA les profils de risques d'entreprise*. Elle souligne que celui-ci est de nature opérationnelle et demande qu'il soit retiré.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

6. SUIVI DU PLAN D'ACTIONS – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La directrice générale des finances, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que la directrice générale principale – CASA se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.09.07 PM, les documents suivants :

- Une présentation sur le suivi du plan d'actions pour la production des états financiers 2023 ;
- Une note sur les délais supplémentaires pour produire le rapport annuel de gestion 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle que six actions ont été identifiées relativement à la production des états financiers 2023. Elle ajoute que toutes ces actions sont prioritaires et requises pour sécuriser la production de ces derniers. Aussi, elle souligne que la réalisation de chacune des étapes du plan doit être documentée le plus possible pour les auditeurs externes.

Puis, la directrice générale des finances parcourt la présentation sur le suivi du plan d'actions pour la production des états financiers 2023. D'emblée, le vice-président rappelle que les fonctions pour générer les états financiers fonctionnent bien et qu'elles sont utilisées depuis 2019. Aussi, la directrice générale principale CASA développe sur le travail nécessaire à la conciliation des différents modules, dont celui des ventes pour démontrer l'intégralité des transactions au grand livre. De même, elle souligne le travail d'inventaire et d'analyse en cours relativement à la quantification des impacts financiers des problèmes selon les différents processus de mission.

Au cours de la présentation, le vice-président brosse également le portrait de l'état d'avancement du plan d'actions sur les contrôles généraux en technologies de l'information. Aussi, il souligne que plusieurs recommandations ont été appliquées.

En terminant, la directrice générale des finances présente les prochaines étapes de l'exercice.

Ainsi, tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la matérialité jugée adéquate pour assurer le niveau de confort requis ;
- Aux postes ayant les plus forts volumes de transactions ;
- Aux conséquences de la résorption de l'inventaire des écarts de comptes clients et à la répercussion de cette activité sur les états financiers 2024 ;
- Aux matrices de contrôle ;
- À la capacité de respecter l'échéancier ;
- Aux ressources disponibles pour la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Aux conséquences si l'ensemble des actions n'était pas complété dans les délais impartis ;
- À l'opinion de l'auditeur interne sur l'exercice.

À la fin de la présentation, et en réponse à l'une des questions soulevées, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel mentionne que le défi de la production des états financiers dans les délais impartis est grand, notamment pour les auditeurs externes. Aussi, elle mentionne que la direction aura une rétroaction de ces derniers relativement à l'exercice à l'automne.

La directrice générale des finances, le vice-président à l'expérience numérique ainsi que la directrice générale principale – CASA quittent la séance.

Par ailleurs, les membres demandent :

- De commencer la réflexion afin de rattacher les activités de la deuxième ligne de maitrise des risques et des contrôles à une structure hiérarchique qui possède une vision d'ensemble et d'en faire un suivi en 2024.

Avant de clore le sujet, la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale mentionne que dans ce contexte de première fermeture d'année avec le nouveau système, qui nécessite les travaux supplémentaires mentionnés précédemment, la date de dépôt du rapport annuel de gestion et des états financiers doit être repoussée de deux mois. Elle souligne que la Société s'étant toujours inscrite dans les meilleures pratiques en matière de reddition de comptes, ce report ne représente pas d'enjeu. Elle ajoute que les représentations nécessaires seront faites auprès du cabinet de la ministre des Transports et de la Mobilité durable et du leader parlementaire. Elle indique également que la présente démarche a été réalisée auprès des membres du comité de gouvernance et d'éthique à l'occasion de leur séance du 6 septembre 2023.

Les membres du comité se disent en accord avec ce report.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.09.07 PM, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er mai au 31 juillet 2023 ;
- Un tableau sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er mai et le 31 juillet 2023 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er mai et le 31 juillet 2023 signée de la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et du président-directeur général.

La vice-présidente mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu en ce qui a trait aux contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er mai et le 31 juillet 2023.

Les membres posent une question relativement à un prestataire de services ayant remporté plus d'un appel d'offres public. Les invités expliquent qu'il s'agit du seul fournisseur qui a répondu auxdits appels d'offres et précisent par ailleurs qu'il respecte également les exigences de ceux-ci.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

SAAQ0010SG00319_PV_CAPA_2023_09_07 PM (40)_adopte_signe_non_scanne

8. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.06.07 PM, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur informe les membres que le décret permettant la poursuite des travaux du cabinet d'audit BDO devrait être pris en septembre 2023.

Les membres posent une question en ce qui a trait aux différences entre le rapport final de PwC sur la L2 de CASA et le projet de rapport présenté en juin 2023. La direction répond qu'aucune modification n'a été apportée sur le fond du rapport.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 5 octobre 2023, à 8 heures.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 45

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 41
Tenue par *TEAMS*
Le 5 octobre 2023, à 8 h
Adopté le 16 novembre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale des services numériques
M. Steve Bolduc, directeur général du chapitre Sécurité de l'information
Me Benoît Racine, avocat à la Direction de la législation, de l'accès à l'information et du conseil stratégique

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M^me^ Christine Roy, sous-vérificatrice générale
M^me^ Annick Boutin, directrice d'audit
M. Frédéric Rheault, chargé de projet
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé
M^me^ Florentina Dinu, associée
M. Pierre Taillefer, associé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.10.05.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.10.05.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 7 septembre 2023

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 7 septembre 2023 sont adoptés par les membres sans modification. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 23.10.05.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe du report de quatre sujets et nomme cinq sujets *ad hoc* ajoutés à l'actuelle séance. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 23.10.05.

Par ailleurs, les membres s'interrogent sur le report du sujet *Contributions d'assurance* et demandent de recevoir le calendrier des travaux relatif à ce dossier.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 23.10.05.

Les membres demandent de recevoir un avis sur la durée possible pour les investissements en matière d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière provenant du surplus de capitalisation.

5. PLAN D'AUDIT PRÉLIMINAIRE DES AUDITEURS EXTERNES ET HUIS CLOS – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité.

Se joignent également aux membres du comité, du Vérificateur général du Québec (VGQ) : la sous-vérificatrice générale, la directrice d'audit, un chargé de projet et le directeur de l'audit informatique ainsi que trois associés du cabinet d'audit BDO.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une lettre de transmission du plan d'audit préliminaire des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Ledit plan.

Avant de commencer la présentation, les invités rappellent aux membres du comité que le plan d'audit présenté est préliminaire et que ce sont les données de décembre 2022 qui ont été utilisées pour établir les seuils de signification.

Ensuite, ils demandent aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées, incluant des cas de collusion ou de falsification de documents. À cette question, les membres répondent par la négative. Puis, ils demandent de quelles façons les membres du comité exercent une surveillance sur les procédures et le contrôle interne mis en place par la direction pour identifier et atténuer les risques de fraude. Les membres nomment différentes actions en ce sens.

Les invités reviennent à la présentation pour énoncer deux nouveaux risques significatifs relevés en lien avec l'implantation de CASA. Puis, ils demandent si les membres ont eu connaissance d'autres informations pertinentes à leur audit. Les membres répondent que non. Finalement, les invités portent à l'attention des membres l'entrée en vigueur de la norme SP 3400 et présentent leur calendrier de production.

La présidente du comité informe les invités que les membres du conseil d'administration sont en accord avec un délai supplémentaire de deux mois pour la production des états financiers 2023.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

Les membres se réunissent à huis clos avec les représentants du VGQ et de BDO. Celui-ci terminé, les représentants du VGQ et de BDO quittent la séance.

6. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur le rapport trimestriel (T3) 2023 de la gestion intégrée des risques ;
- Une présentation sur ledit rapport.

6.1 Rapport trimestriel (T3) 2023
Risques d'entreprise : Assurance et Sécurité routière

Avant de commencer la présentation, la vice-présidente rappelle aux membres que l'exercice s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue. Aussi, la présidente du comité invite les membres à émettre des commentaires en ce sens, le cas échéant. De plus, elle demande aux invités de réfléchir à la fréquence selon laquelle les risques d'entreprise devraient être déposés au conseil d'administration.

La directrice générale présente le suivi des risques d'entreprise (tableau sommaire).

Les membres commentent et posent des questions notamment en ce qui a trait à l'évaluation globale du risque d'entreprise *Réputation*.

De plus, les membres formulent les requêtes suivantes :

- Réfléchir au moyen d'informer les membres des autres comités des risques en lien avec leurs secteurs d'activité ;
- Obtenir l'ensemble des profils de risques chaque trimestre ;
- Mener une réflexion sur la perspective des risques bruts versus les risques résiduels ;
- Réfléchir à un moyen de mettre en lumière l'échéance nécessaire pour atténuer un risque.

En réponse à un commentaire émis, la vice-présidente mentionne qu'il serait opportun de présenter à chaque séance les fiches des risques pour lesquelles un changement significatif a été constaté depuis la plus récente présentation.

Puis, la directrice générale présente la structure et l'information que délivre la fiche portant sur le profil de risque *Assurance.* La vice-présidente précise que les taux présentés aux indicateurs financiers sont les taux projetés après remise en 2024.

Les membres échangent et posent des questions sur les deux profils d'entreprise présentés (*Assurance* et *Sécurité routière*), notamment en ce qui a trait à :

- L'évaluation de l'indicateur en sécurité routière ayant trait à l'incapacité ou la difficulté à identifier et mettre en œuvre des mesures de prévention en sécurité routière ;
- La génération des données nécessaires à la production du bilan routier ;
- L'évaluation globale octroyée au profil de risque *Sécurité routière* et les facteurs l'influençant.

Aussi, les membres demandent à la direction de mener une réflexion sur les intrants permettant d'évaluer le profil de risque *Sécurité routière*.

Enfin, les membres commentent et questionnent l'évaluation globale du risque d'entreprise *Réputation*. Les invités soulignent que l'indicateur relatif à la confiance de la population envers la Société sera mesuré de nouveau à l'automne et qu'il pourrait devenir un intrant à l'évaluation du risque d'entreprise *Réputation*.

Les membres demandent que le profil de risque *Réputation* leur soit présenté à la prochaine séance.

La présidente et les membres félicitent les équipes pour leurs travaux.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules quittent la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er au 31 août 2023 ;
- Un tableau sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er et le 31 août 2023 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er et le 31 août 2023 signée de la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et du président-directeur général.

Les membres disent avoir pris connaissance de l'information et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la durée habituelle d'un contrat de services professionnels et au prestataire de services actuel ;
- Au motif « besoin ponctuel » en matière de technologies de l'information.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

8. AUDIT INTERNE : EXAMEN DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE RELATIVE À LA PERCEPTION DES DROITS D'IMMATRICULATION ADDITIONNELS À L'ÉGARD DES VÉHICULES MUNIS DE MOTEURS DE FORTE CYLINDRÉE (SOFIL) – INFORMATION

La directrice générale des finances se joint à nouveau aux membres du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur le Rapport de mission d'audit annuel de l'entente SOFIL-SAAQ ;
- Une lettre adressée au président du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec portant sur le rapport de mission d'audit annuel de l'entente SOFIL-SAAQ.

Le directeur rappelle l'entente conclue avec la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) relative à la perception des droits d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules munis de moteurs de forte cylindrée. Il rappelle également que la Direction générale des finances a la responsabilité de s'assurer du respect des conditions de l'entente. Puis, il présente un état de situation et des constats issus de l'audit interne effectué ainsi que deux recommandations. Par ailleurs, il souligne que la réponse à ces dernières est incluse au plan d'action pour la production des états financiers 2023.

Les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Aux voitures électriques et à la taxe sur les véhicules de luxe ;
- Aux conséquences advenant le non-respect de ce type d'entente ainsi qu'à la responsabilité de la Société pour les mauvaises créances ;
- À l'application de correctifs au projet CASA.

9. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que la directrice générale principale des services numériques se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente mentionne que les travaux progressent bien notamment en ce qui a trait à l'analyse des variations des postes comptables. Aussi, elle souligne que depuis la plus récente présentation aux membres, l'étape de la récupération des taxes chez les commerçants, pour les transactions simples, a été complétée. Elle termine en informant les membres que les auditeurs externes ont accepté le calendrier des travaux qui leur avait été proposé.

Les membres posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'inventaire des remboursements à faire aux clients ;
- Aux constats jusqu'à maintenant de la conciliation des modules de ventes, auxiliaires des comptes clients et grand livre ;
- À ce que représentent les arrérages d'un point de vue financier ;
- Au niveau de confiance de la direction en ce qui a trait à la réalisation du plan d'action.

Le vice-président à l'expérience numérique ainsi que la directrice générale principale des services numériques quittent la séance.

10. PROJECTIONS ET ÉTATS DES RÉSULTATS – PROJET AU 30 JUIN 2023 – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat se joint à nouveau aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur les projections et les résultats financiers – Projet T2 – 2023 ;
- Une présentation sur les projections et les résultats financiers – Projet T2-2023.

Avant de commencer la présentation, la vice-présidente rappelle l'incidence de la L2 de CASA sur la comptabilisation des revenus et des comptes clients. Ainsi, elle souligne que les résultats présentés au 30 juin 2023 sont partiels et basés sur les hypothèses et les analyses actuelles.

La directrice générale des finances parcourt la présentation. Ainsi, elle souligne que les frais d'administration totaux projetés sont conformes au budget révisé et que la projection des projets d'investissement est inférieure au budget révisé. Puis, la directrice générale de l'actuariat poursuit la présentation avec le projet des résultats du Fonds d'assurance calculé sans la norme comptable IFRS 17 et avec celle-ci. Enfin, la directrice générale des finances reprend la parole pour informer les membres d'un déficit projeté aux résultats de la Société, au 31 décembre 2023, supérieur à celui escompté au budget révisé. Par ailleurs, elle rappelle que l'exercice est réalisé avec des chiffres préliminaires.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au seuil d'acceptabilité des vérificateurs externes pour l'exercice de production des états financiers ;
- À la contribution financière de la Société à la campagne de sensibilisation découlant du plan d'action en sécurité routière et à son implication financière pour la mise en œuvre d'autres activités ;
- Aux taux utilisés pour le calcul des résultats net et global du Fonds d'assurance.

Par ailleurs, les membres demandent que leur soient présentés dans un autre temps :

- Les critères d'affectation des sommes au Fonds d'assurance ;
- Un rafraichissement sur la norme comptable IFRS 17.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

11. SUIVI DU PLAN D'ACTION DE L'AUDIT PORTANT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – INFORMATION

Le vice-président à l'expérience numérique, la directrice générale principale des services numériques ainsi que le directeur général du chapitre Sécurité de l'information se joignent aux membres du comité.

Le vice-président à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur le suivi du plan d'action de l'audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information ;
- Ledit plan d'action.

Le vice-président brosse le portrait de la mise en œuvre du plan d'action donnant une suite à l'audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information. Il mentionne que sur les vingt actions à réaliser pour appliquer les recommandations émises, huit sont terminées, onze sont en cours et une est à démarrer. Il ajoute que dix-huit des vingt éléments seront terminés d'ici la fin de l'année 2023.

Les membres échangent et posent une question notamment en ce qui a trait à l'échéancier de réalisation du plan d'action.

Le directeur souligne que la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes donnera son appréciation de l'exécution du plan d'action d'ici la fin de l'année 2023.

Le vice-président à l'expérience numérique, la directrice générale principale des services numériques ainsi que le directeur général du chapitre de la Sécurité de l'information quittent la séance.

12. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022 – BILAN DE LA VALIDATION – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 23.10.05, le document suivant :

- Une note sur l'examen du Rapport annuel de gestion de la Société (RAG) 2022.

Le directeur rappelle aux membres le rôle et les responsabilités qui incombent à son équipe au moment de réaliser les travaux d'examen du RAG. Il informe les membres qu'une suite a été donnée aux constats dressés pour le RAG 2021. Aussi, il informe les membres de l'état de situation et des constats dégagés pour l'exercice relatif au RAG 2022.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les efforts à déployer pour l'exercice entourant la production du RAG ;
- Les éléments probants qualifiés d'incomplets.

13. PLANIFICATION ANNUELLE 2024 DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – DISCUSSION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur la mise à jour de la planification annuelle 2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ;
- Un tableau sur la proposition de planification annuelle 2024.

Le directeur rappelle aux membres que sa direction doit produire une planification annuelle et pluriannuelle des activités d'audit interne selon les orientations stratégiques et les facteurs de risques présents dans l'organisation. Ainsi, il présente une planification annuelle pour discussion et mentionne qu'il reviendra auprès des membres en décembre 2023 pour l'approbation de la planification ajustée, le cas échéant.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le nombre de ressources internes ;
- L'analyse du financement en sécurité routière ;
- L'actualisation du mandat et la responsabilité des contrôles internes relatifs au projet CASA ;
- L'appréciation de la journalisation.

Par ailleurs, les membres demandent que :

- Leur soit présenté le processus des cas de révision ;
- Soit prévu au plan de travail 2024 le moyen d'avoir une vue holistique de tous les contrôles du projet CASA ;
- Soit isolé le volet audit interne du rapport annuel sur la gestion intégrée des risques.

14. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-14 du 23.10.05, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur rappelle la présence des auditeurs externes en début de séance.

15. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE – DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-15 du 23.10.05, les documents suivants :

- Une note sur les fonctions du CAPA ;
- Un tableau sur les modifications proposées à la section sur le CAPA au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* ;
- Une annexe sur les fonctions des autres règlements sur la gouvernance qui ne se retrouvent pas dans celui de la Société.

Compte tenu de l'heure, les membres conviennent de reporter ce point à la séance de novembre.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 16 novembre 2023, à 8 heures.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 42
Tenue par *TEAMS*
Le 16 novembre 2023, à 8 h
Adopté le 4 décembre 2023

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président à l'expérience numérique
Mme Caroline Foldes-Busque, directrice générale principale des services numériques
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
Mme Sandrine Bellenfant, directrice des risques et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

M^me^ Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. François Tailleur, directeur des ressources matérielles et immobilières

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.11.16.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.11.16.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est adopté par les membres sans modification. Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 23.11.16.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 23.11.16.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 23.11.16.

Pour faciliter le déroulement des séances, les membres se disent d'accord avec la suggestion de dépôt de notes pour assurer certains suivis lorsque la situation s'y prête.

5. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président à l'expérience numérique, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale principale des services numériques se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente rappelle que les travaux progressent à divers égards, notamment en ce qui concerne les comptes clients, les relances et les commerçants. Elle souligne qu'il y a un grand travail de collaboration entre les différentes équipes.

Les membres conviennent d'aller directement à la période de questions. Ainsi, les membres posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- L'état d'avancement des travaux ;
- La perception des comptes à recevoir et leur priorisation ;
- Aux comptes clients ;
- Aux mauvaises créances ;
- Au fonctionnement des travaux entre les équipes.

La directrice générale des finances quitte la séance.

6. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION ET DÉCISION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel, la directrice des risques et du contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés ainsi que le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA ;
- Une note et une présentation sur la description des critères de sélection du profil de risque d'entreprise « projet d'investissement majeur ».

6.1 Risques associés à la stabilisation L2

Le vice-président à l'expérience numérique présente le risque *SC-1 Manque d'adhésion des clients au service électronique de la Société* en précisant qu'il reste des enjeux au niveau du SAG, mais que l'on poursuit nos efforts pour augmenter l'adhésion des clients. Le vice-président revient sur la possibilité d'offrir des moyens alternatifs de paiement et des enjeux de sécurité que certains représentent. Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé explique qu'il y a des travaux en cours pour la réalisation d'une campagne de notoriété afin de positionner la marque SAAQclic afin d'augmenter l'adhésion des clients dès le début de l'année 2024. À cet égard, il est demandé de connaître l'indicateur de performance permettant de mesurer le succès de cette campagne. Également, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé indique que des campagnes seront menées selon la saisonnalité des services. Il indique enfin qu'il est important, en premier lieu, de s'attarder à la notoriété SAAQclic et par la suite, en 2025, l'image de marque de la Société.

Le vice-président aux services aux assurés poursuit avec la présentation du risque *SC-2 Incapacité de répondre à la demande des clients en centre de contact*. Il mentionne que le niveau d'appels reçus se stabilise et que le temps de traitement s'améliore.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier présente le risque *SC-3- Incapacité de répondre aux clients dans les différents points de service*. Il revient sur l'ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal pour augmenter la capacité de l'offre de services. Il poursuit ensuite avec le risque *SC-4- Incapacité à transmettre automatiquement des documents de qualité à l'ensemble de notre clientèle* en précisant que les travaux se poursuivent notamment sur l'automatisation des rapports médicaux. Pour les envois de masse, il précise qu'il n'y a pas d'enjeu particulier.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé présente le risque *SC-5- Difficulté de maintenir l'adhésion et la mobilisation des ressources internes*. Il mentionne d'abord que selon un sondage réalisé en mai et en octobre, pour connaître le pouls des employés, les résultats obtenus en octobre démontrent une amélioration. En ce qui concerne le sondage de mobilisation, l'administration de ce sondage s'est terminée le 10 novembre et les résultats seront connus dans les prochaines semaines. Cela permettra d'identifier les zones à risque et d'avoir un pouls réel des employés.

Des questions sont posées sur la difficulté de procéder à l'embauche de personnel pour le nouveau centre de services et sur l'impact de la grève.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente le risque *SC-6 Incapacité de respecter l'entente avec Revenu Québec* en mentionnant que les équipes avancent dans ce dossier et qu'à ce jour nous sommes à 7 % de perçu. Pour le risque *SC-7 Incapacité de produire les états financiers*, elle précise que les échéanciers demeurent très serrés.

Au niveau du risque SC-8-*Incapacité de rétablir le niveau de confiance avec la population et les partenaires*, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé explique que nous sommes à réaliser différents sondages afin de savoir d'où nous partons pour être en mesure de prendre les meilleures actions possibles. La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives présente quelques résultats de sondage démontrant l'amélioration de la situation.

Le président du conseil d'administration, la présidente du comité et les membres félicitent les équipes pour tout leur excellent travail.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le vice-président aux services aux assurés, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le vice-président à l'expérience numérique de même que la directrice générale principale des services numériques quittent la séance.

6.2 Critères pour qualifier un projet de majeur

La directrice des risques et du contrôle organisationnel commence la présentation des quatre grands critères de sélection pour identifier un projet d'investissement majeur.

Étant donné que les membres ont pris connaissance des documents, ils poursuivent directement avec leurs questions, notamment en ce qui a trait à :

- La gouvernance de ces types de projets.

De plus, les membres formulent la suggestion suivante relativement à :

- L'usage d'indicateurs pour quantifier les critères qualitatifs pour simplifier l'application de la politique.

SAAQ0010SG00321_PV_CAPA_2023_11_16 (42)_adopte_signe_non_scanne

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel indique que pour chacun des projets identifiés, il appartiendra au conseil d'administration de déterminer quel comité suivra le projet. Ce comité pourra être un comité ad hoc.

En terminant, les membres approuvent les critères qui permettront d'identifier les projets majeurs à suivre lors de la présentation des projets d'investissement 2024 en tenant compte des commentaires des membres concernant la quantification des critères qualitatifs. Ils demandent que la version finale du document soit déposée pour information.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel et la directrice des risques et du contrôle organisationnel quittent la séance.

7. RÉSULTATS FINANCIERS – PASSIF INTERMÉDIAIRE 2023 – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat se joint aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers - Passif intermédiaire 2023.

La directrice générale de l'actuariat débute la présentation des résultats estimés pour l'année 2023. L'analyse des résultats démontre un gain de 47 M$ sur l'évaluation du passif intermédiaire de 2023. Il s'agit d'un écart de dépenses de l'année en cours par rapport à ce qui était attendu lors de la dernière évaluation statutaire.

Le taux de capitalisation de 126 % après la remise 2024 tient compte du nouveau congé de paiement de contribution d'assurance sur les permis de conduire en 2024. Le taux de financement de 108 % (avant remise) tient compte du nombre de personnes indemnisées (effets postpandémie) inférieur au nombre prévu dans la tarification 2022-2024.

Elle poursuit l'explication de chacune des grandes composantes pour le gain de 47 M$ en précisant que les facteurs reliés à l'indemnisation et le nombre de personnes indemnisées sont les facteurs sur lesquels nous avons plus de contrôle comparativement aux facteurs économiques et aux frais d'administration.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'indemnisation des assurés ;
- À l'estimation des résultats ;
- Aux hypothèses formulées.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel s'exprime sur les prochaines étapes d'ici la fin de l'année financière et elle précise que l'équipe de comptabilité n'a pas terminé tous ses travaux et que certaines données ne sont pas considérées dans les chiffres présentés aujourd'hui.

Aussi, la présidente mentionne que pour les membres du comité, il y a un recul à prendre pour redonner un sens à l'utilisation de l'excédent de capital et que des réflexions seront à venir quant à d'éventuelles remises.

SAAQ0010SG00321_PV_CAPA_2023_11_16 (42)_adopte_signe_non_scanne

8. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027– INFORMATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027.

La directrice générale de l'actuariat rassure les membres que les travaux vont bien et que la proposition des contributions d'assurance pour 2025-2027 seront présentées au CAPA du 4 décembre 2023 comme prévu. Elle indique que les échéanciers sont respectés.

Elle parcourt la présentation en expliquant tout d'abord les résultats des grands environnements ainsi que quelques résultats détaillés. Elle explique d'ailleurs la méthodologie utilisée qui a permis d'ajuster les données observées pendant la pandémie. Les membres échangent sur le sujet.

La directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance expliquent les analyses derrière la proposition de contribution des motos et les principaux changements depuis juin.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé mentionne les prochaines étapes face à l'enjeu de l'acceptabilité de la mesure moto par la population. Il mentionne la présence de sondage à venir et de rencontres avec notamment l'industrie.

Le directeur de la tarification d'assurance poursuit la présentation avec les principaux changements et enjeux entourant la plaque F et explique les 4 classes. Il poursuit ensuite avec l'explication de la contribution d'assurance transitoire pour TRPA en ciblant les changements et enjeux.

Le directeur de la tarification d'assurance conclut avec les prochaines étapes, soit la proposition des contributions d'assurance pour 2025-2027 et projet de résolutions au CAPA de décembre, et pour 2024, le dépôt d'un « rapport d'expertise actuarielle », un projet de règlement et la stratégie de communication ainsi que le dépôt du rapport du Conseil d'experts.

Les membres commentent et posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- La détermination des facteurs entourant les hypothèses de calcul ;
- La préoccupation des groupes de motocyclistes ;
- L'impact de la hausse des contributions pour moto ;
- La plaque F et ses changements.

De plus, les membres souhaitent connaître les principes qui encadrent un régime collectif vs un régime individuel.

Le vice-président mentionne que les équipes travailleront sur un calculateur de prime pour les motos en fonction de la réalité des personnes afin d'aider à la compréhension. Cette initiative est saluée par les membres.

Le directeur de la tarification d'assurance de même que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

9. CRITÈRES D'AFFECTATION DES ACTIVITÉS AU FONDS D'ASSURANCE – RECOMMANDATION

Compte tenu de l'heure, les membres conviennent de reporter ce point à une séance ultérieure au début de 2024.

10. OPTIMISATION DES ESPACES DU SIÈGE SOCIAL – RECOMMANDATION

Le directeur des ressources matérielles et immobilières et la directrice générale des finances se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'optimisation des espaces du siège social (volet expérience employé et volet locatif) ;
- Un projet de résolution sur l'optimisation des espaces du siège social (volet expérience employé et volet locatif).

La présidente mentionne la réflexion à venir quant à la gouvernance du projet en lien avec les prochaines étapes. Cela permettra aussi de guider d'autres projets à venir.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé débute la présentation en précisant qu'il s'agit d'un projet travaillé conjointement avec les équipes de la vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel. Il poursuit en mentionnant les objectifs poursuivis par le projet d'optimisation des espaces, soit d'une part d'améliorer l'expérience employé, mais aussi, d'utiliser les espaces excédentaires pour effectuer de la location, et par conséquent, générer des revenus. Il rappelle que l'expérience employé est influencée par un milieu de travail attractif, ce qui comprend les espaces de travail offerts. Il poursuit en présentant l'intérêt démontré par la SQI de louer différents espaces disponibles pour les besoins des ministères et organismes. Au terme du projet d'optimisation et selon les prévisions, 70 % de l'espace du siège social serait occupé par la Société et 30 % par les locataires.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, explique les revenus de location ainsi que la récupération sur l'investissement qui est envisagé.

Les membres commentent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'expérience employé ;
- À l'intérêt de la SQI ;
- Au taux du marché de location ;
- Au ratio occupation des locaux par la Société vs location ;
- L'estimation des coûts des travaux
- Au délai de récupération de l'investissement.

Madame Lisa To, membre, quitte la séance.

Les membres proposent que la Société obtienne une lettre d'intention de la SQI. Également, ils proposent que soit modifiée la résolution afin qu'elle précise que le comité recommande au conseil d'administration d'approuver la stratégie immobilière visant à optimiser les espaces de travail du siège social de la Société ainsi que la stratégie de location de ses espaces excédentaires sur la base des estimations qui lui ont été fournies.

Ainsi, le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver la stratégie immobilière sous réserve des ajustements proposés.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, le directeur des ressources matérielles et immobilières de même que la directrice générale des finances quittent la séance.

11. PLAN DE TRAVAIL 2024 – DISCUSSION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 23.11.16, le document suivant :

- Un projet de plan de travail pour l'année 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale souligne qu'au-delà du plan de travail, il y a une réflexion à avoir entourant le déroulement des séances. La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel propose que les sujets des séances soient davantage regroupés en ce qui concerne le volet fiduciaire et ce qui a trait au volet corporatif pour le suivi du budget, les états financiers et la gestion des risques, et l'audit interne.

Les membres sont favorables aux propositions et attendront qu'un nouveau plan de travail soit produit pour la prochaine séance.

La présidente et les membres remercient la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel pour tout le travail accompli.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

12. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 23.11.16, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes indique aux membres que le VGQ rencontre des difficultés permettant la validation des états financiers. Un suivi sera fait le 4 décembre prochain.

La présidente demande qu'il y ait des rencontres entre le VGQ et les équipes de travail afin de résoudre les difficultés rencontrées.

13. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE – DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 23.11.16, les documents suivants :

- Une note sur les fonctions du CAPA ;
- Un tableau sur les modifications proposées à la section sur le CAPA au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* ;
- Une annexe sur les fonctions des autres règlements sur la gouvernance qui ne se retrouvent pas dans celui de la Société.

Les membres n'ont pas de commentaire à formuler sur les documents produits et ils se disent d'accord avec le nouveau règlement proposé. La vice-présidente et secrétaire générale précise que le règlement dans son entièreté sera présenté au CA de décembre et qu'il sera possible d'intervenir au besoin.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 4 décembre 2023, à 8 heures.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 48

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 43
Tenue par *TEAMS*
Le 4 décembre 2023, à 8 h
Adopté le 15 février 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT ABSENTES :

Mme Ka Yan Lisa To, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Daniel Martel, directeur principal d'audit
M^me^ Annick Boutin, directrice d'audit
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
M. Frédéric Rheault, chargé de projet en audit financier
M. Philippe Lavoie, chargé de projet en audit informatique

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé
M. Costa Marino, directeur
M. Pierre Taillefer, associé
M^me^ Florentina Dinu, associée

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 23.12.04.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel se joint à la séance.

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.12.04.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 novembre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est adopté par les membres sans modification. Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 23.12.04.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 23.12.04.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 23.12.07.

On poursuit avec la présentation du point 6.

6. CONTRIBUTION D'ASSURANCE 2025-2027 – RECOMMANDATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.12.04, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027 ;
- Deux projets de résolution en fonction du scénario retenu.

Elle précise qu'à la suite de discussions débutées au CAPA du 16 novembre dernier et à la considération des préoccupations de l'industrie de la moto, le modèle de tarification proposé a été ajusté en ce qui concerne :

- La reconnaissance de l'expérience de conduite dans la tarification dès 2025 ;
- L'ajout de la reconnaissance de l'expérience sur une même moto, lors du prochain cycle tarifaire ;
- L'amplitude de la grille tarifaire, moins importante que le précédent modèle présenté en novembre et que deux options d'ajustement des contributions dans le modèle de tarification moto sont présentées au CAPA pour discussion et décision. La première option est l'ajustement complet de tous les tarifs en 2025 ou, la deuxième option, une hausse et une baisse partielle en 2025 et ajustement complet de tous les tarifs en 2026.

Aussi, en ce qui concerne la mise en œuvre de la tarification à la course pour le transport rémunéré de personnes par automobile (TRPA), certains éléments demeurent en discussion, ce qui empêche la Société de se positionner à ce moment. Les travaux se poursuivent avec les partenaires.

Le directeur de la tarification d'assurance débute la présentation de la proposition. Il explique à l'aide des exemples dans la présentation, les impacts pour la clientèle des motocyclistes avec des grilles tarifaires. Il poursuit le volet de la tarification moto en présentant le tableau détaillant toutes les modifications associées aux changements.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Aux coûts et aux impacts des changements envisagés ;
- Au modèle de calcul et à la réaction de la population ;
- Aux réactions de l'industrie ;
- À l'expérience de conduite des véhicules de promenade ;
- À la séquence d'information de ces changements à la population (stratégie de communication) ;
- À l'implication et au rôle du conseil d'experts.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel conclut la présentation en énonçant les éléments devant être menés pour mettre en œuvre la tarification à la course pour le TRPA.

Les membres se disent en accord pour le choix de l'option 2 en ce qui concerne l'ajustement des contributions dans le modèle de tarification moto. La directrice générale de l'actuariat débute ainsi l'explication de la résolution de l'option 2. Les membres échangent, posent des questions concernant :

- Le texte du dernier paragraphe de la page deux au niveau des années subséquentes ;
- La limite de variation annuelle à la hausse des contributions d'assurance pour les années 2025-2027.

La présidente remercie les gens pour la qualité du travail réalisé. Les membres se disent favorables à la résolution sous réserve de quelques modifications à apporter avant la séance du CA du 7 décembre.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, de même que le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

On poursuit la séance avec le point 5.

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T3) – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.12.04, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'analyse de la direction FAAQ (T3).

5.1 Résultats des placements, hypothèses de rendement – risques 10 ans

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation portant sur l'analyse de la direction pour le troisième trimestre du Fonds d'assurance. Elle précise qu'en décembre les quatre risques sont mis à jour. Elle poursuit en expliquant la projection du taux de capitalisation projeté ainsi que la performance financière et la vision long terme des rendements. Elle conclut en présentant les hypothèses financières et précise que l'hypothèse du taux d'actualisation devrait se maintenir autour de 6,08 %.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

7. BUDGET 2024 – CADRE FINANCIER 2024-2028 – RECOMMANDATION

La directrice générale des finances se joint aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.12.04, les documents suivants :

- Une présentation sur les projets d'investissements 2024 ;
- Une note sur les budgets 2024, le cadre financier 2024-2028 et les projets d'investissement ;
- Une présentation sur les budgets 2024 et le cadre financier 2024-2028 ;
- Un projet de résolution sur les budgets 2024 ainsi que le cadre financier 2024-2028.

7.1 Présentation des projets d'investissement

Elle met en contexte les membres face à la présentation des projets d'investissement tout en précisant qu'il s'agit d'un intrant pour le budget.

Les membres discutent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la détermination de l'enveloppe et son processus d'approbation ;
- Au remplacement de balances ;
- Au suivi des projets et leur gouvernance ;
- Au processus d'approbation annuel vs pluriannuel.

Les membres échangent, posent des questions et formulent la demande suivante :

- De s’assurer que la direction suit les projets en cours lorsque ceux-ci se déroulent sur plusieurs années. À cet égard, il a été convenu que le suivi serait au CD et que le CAPA veut une confirmation du processus de suivi.

7.2 Présentation du budget et du cadre financier

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle les faits saillants au niveau du Fonds d'assurance et précise que celui-ci est en bonne santé financière. Au niveau de la Société, elle énonce les éléments suivants :

- Il y a un plan de retour à l'équilibre budgétaire en cours de révision ;
- Les effectifs accordés en 2022 et 2023 sont encore nécessaires afin d'offrir le niveau et la couverture de services attendus ;
- Ouverture d'un nouveau centre de services à Montréal ;
- Sous-financement des activités de la Société dû notamment à des tarifs non revus depuis 1991 ;
- Sous-financement des activités de Contrôle routier.

Elle présente ensuite le cadre financier 2024-2028 et ses hypothèses.

La directrice générale de l'actuariat poursuit la présentation du Fonds d'assurance avant IFRS 17 en soulignant les données importantes. Elle rappelle que la différence des résultats entre les 2 méthodes est principalement l'actualisation effectuée en fonction d'une courbe de taux basés sur des titres obligataires représentant le marché. Les résultats seront plus volatiles puisque les taux d'actualisation varieront en fonction de l'économie.

La présentation a été interrompue afin que les équipes du Vérificateur général du Québec et de l'auditeur externe BDO présentent leur plan d'audit préliminaire à 10 h 40.

La directrice générale des finances reprend la présentation en expliquant la projection des résultats de la Société 2023.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au retour à l'équilibre budgétaire ;
- À la constitution du cadre financier ;
- À la revue, le cas échéant, du niveau de service à la clientèle ;
- Aux bénéfices évalués de CASA ;
- Aux frais d'administration.

Les membres échangent, posent des questions et formulent les demandes suivantes :

- Avoir un retour sur les bénéfices anticipés de CASA.
- Déposer un plan d'action pour un retour à l'équilibre budgétaire avec des échéanciers ;
- Dans la présentation, préciser pour l'appréciation globale des risques budgétaires qu'il s'agit de la présentation du risque budgétaire 2024 ;
- Ajouter à la résolution une mention relative au dépôt d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui précisera la période de résorption.

Ainsi, le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver le budget 2024 du Fonds d'assurance et celui de la Société ainsi que le cadre financier 2024-2028 de la Société sous réserve des modifications proposées à la résolution.

8. PLAN D'AUDIT PRÉLIMINAIRE DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET L'AUDITEUR EXTERNE – HUIS CLOS

Les représentants du Vérificateur général du Québec et les représentants de l'auditeur externe BDO sont invités à se joindre aux membres pour le huis clos. Ils quittent la séance dès le huis clos terminé de même que la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat.

9. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION ET RECOMMANDATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel est invitée à se joindre aux membres.

9.1 Rapport trimestriel T4 2023 – Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 a) du 23.12.04, les documents suivants :

- Une note sur la gestion intégrée des risques ;
- Le rapport du quatrième trimestre 2023 sur la gestion intégrée des risques.

Elle rappelle le contexte du risque d'entreprise : Expérience numérique. Elle précise qu'au niveau du risque de réputation les travaux se poursuivent. Au début de l'année 2024, une ressource externe spécialisée en risque viendra accompagner les équipes afin de les aider à déterminer de quelle façon traiter le volet réputation à travers l'ensemble des risques d'entreprise identifiés. Elle poursuit en précisant qu'à compter de 2024, il est proposé que les risques de stabilisation soient intégrés aux différents risques d'entreprise. Ils seront ainsi abordés à travers les différents comités concernés et cela permettra au CAPA d'avoir une vue globale des risques auxquels la Société est exposée ainsi que des mesures de mitigation mises en place. Un retour au CAPA sera fait en mars, en juin et en décembre.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel poursuit la présentation sur les différents risques identifiés. Elle mentionne que les risques d'assurance, de sécurité routière, d'expérience client et de capital humain demeurent stables et que le risque Performance du soutien à l'organisation est présenté pour la première fois. Elle cède la parole à la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel qui fait état de changements quant à certains risques identifiés.

Les membres échangent, posent des questions et formulent la requête suivante :

- En lien avec l'intégrité des données et la séparation des tâches incompatibles, il est proposé de bouger la jauge du risque sécurité de l'information et cybersécurité à un risque modéré.

9.2 Définition du profil de risque – Expérience numérique – Recommandation

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 b) du 23.12.04, les documents suivants :

- Une présentation sur la description du risque d'entreprise « expérience numérique » ;
- Un projet de résolution sur le risque d'entreprise « expérience numérique ».

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel débute la présentation de la description du risque d'entreprise « expérience numérique » en rappelant que l'objectif est d'assurer

une expérience numérique optimale en offrant des services numériques adaptés aux besoins des clients, des employés et des partenaires.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

Ainsi, le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver la description du risque d'entreprise « expérience numérique » produite.

10. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 23.12.04, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2023 ;
- Un tableau sur les contrats de service de 25 000 $ et plus conclut entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er septembre et le 31 octobre 2023 signée de la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et du président-directeur général.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

11. PLAN DE TRAVAIL 2024 – APPROBATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 23.12.06, le document suivant :

- Un projet de plan de travail pour l'année 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale propose une nouvelle mouture du plan de travail 2024, lequel reflète les dernières discussions tenues à la dernière séance de novembre.

Les membres sont favorables à la nouvelle proposition.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes demande que dans le plan de travail il soit indiqué, pour octobre et décembre, que c'est une planification triennale et non annuelle.

La présidente remercie les équipes pour tout le travail effectué pendant l'année.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

12. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 2024 – APPROBATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 23.12.04, les documents suivants :

- Une note sur la mise à jour de la planification annuelle 2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) ;
- Une proposition de planification annuelle 2024.

Le directeur général mentionne que les mandats surlignés en jaune sont nouveaux par rapport à la dernière version présentée. Il mentionne le nouveau mandat de systèmes de contrôles et précise qu'il leur sera présenté au début 2024 et que le mandat sur la gestion intégrée des risques a été actualisé.

Les membres demandent d'avoir, en plus du bilan annuel, une mise à jour de la situation en matière de gestion de l'équipe.

Les membres approuvent la planification annuelle 2024 de la DVIEP.

13. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 23.12.04, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne qu'il n'y a eu aucun changement depuis octobre.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est à confirmer.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 34

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 44
Tenue par *TEAMS*
Le 15 février 2024, à 8 h
Adopté le 14 mars 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Martin Lapierre, conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Steve Bolduc, directeur général du chapitre Sécurité de l'information

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Emmanuel Jaclot, premier vice-président et chef des Infrastructures
M. Charles Perreault, premier directeur, Stratégie et construction de portefeuille
M. Jacques Demers, vice-président principal, Services-conseil aux déposants
M^me^ Stéphanie Desrosiers, première directrice, Services-conseil aux déposants

SAAQ0010SG00323_PV_CAPA_2024_02_15 (44)_adopte_signe_non_scanne

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.02.15.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.02.15.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est adopté par les membres avec une modification au point 9.1 où « février » est remplacé par « mars ». Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 24.02.15.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 24.02.15.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 24.02.15.

5. PROJETS D'INVESTISSEMENT MAJEURS – DÉCISION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.02.15, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les projets d'investissement majeurs : critères de sélection et gouvernance ; délai de récupération des investissements ;

- Un projet de résolution.

5.1 Critères de sélection, gouvernance et délai de récupération

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel précise qu'à la suite de l'approbation des critères par le comité à la séance du 16 novembre 2024, une grille de sélection des projets d'investissement majeurs permettant de déterminer les projets qui doivent être suivis ou non a été élaborée. Cette grille prévoit également la gouvernance afférente.

Elle ajoute que l'étalonnage demandé par le comité est présenté à la fin du document.

La présidente du comité demande que les éléments qui ont été modifiés soient mis en lumière, notamment que la gouvernance des projets d'investissement majeurs sera déposée ultérieurement.

Les membres ont pris connaissance des documents. Ils poursuivent directement avec leurs commentaires ou questions et formulent certaines demandes :

- La grille de sélection des projets d'investissement majeurs :
  - Préciser au point 4 de la grille que la clientèle touchée inclut les employés de la Société, par exemple par une note de bas de page.
- La gouvernance des projets :
  - Une réflexion devra être faite par le CA ;
  - Le tout pourrait également être soumis au comité de gouvernance et éthique.
- L'optimisation des espaces du siège social :
  - Coûts qui seront demandés aux locataires;
  - Faire ressortir les possibilités d'options de renouvellement.

Les membres se disent favorables de recommander au conseil d'administration d'approuver les projets d'investissement majeurs à suivre. La gouvernance des projets sera soumise pour approbation du CA dans un second temps.

Le comité recommande d'approuver la résolution sous réserve d'y apporter les modifications nécessaires en lien avec la gouvernance des projets.

6. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 24.02.15, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2023 ;
- Un tableau sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er novembre au 31 décembre 2023 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er novembre au 31 décembre 2023 signée de la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et du président-directeur général.

Les membres ont pris connaissance des documents et n'ont aucun commentaire à formuler.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

SAAQ0010SG00323_PV_CAPA_2024_02_15 (44)_adopte_signe_non_scanne

7. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La directrice générale des finances et la vice-présidente à l'expérience numérique sont invitées à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 24.02.15, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'actions portant sur la production des états financiers 2023.

Avant de se pencher sur les documents déposés, les membres échangent sur l'échéancier prévu pour la production des états financiers et du rapport annuel de gestion.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente une nouvelle forme de reddition de comptes sous forme de tableau de bord, le tout visant à faciliter les suivis. Elle souligne l'excellent travail de collaboration entre les différentes équipes.

Les membres partagent leur appréciation de la nouvelle présentation. De plus, ils échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'état d'avancement des travaux :
  - La vice-présidente à l'expérience numérique souligne la complexité des redressements à faire. La secrétaire générale explique l'arbre décisionnel élaboré pour soutenir la prise de décision pour les cas où il faut percevoir une somme auprès des clients. Il est précisé que les redressements touchent plusieurs aspects des opérations de la Société ainsi que les clients et les partenaires. On prévoit avoir terminé le tout ce printemps ;
  - Aux problématiques identifiées et aux mesures de mitigation en place.
- À la méthode de priorisation utilisée pour les différents sujets :
  - Des explications sont données et la vice-présidente à l'expérience numérique souligne que le remboursement des clients demeure la priorité.
- À l'analyse des accès et des rôles.

Enfin, les membres demandent un suivi CGTI distinct.

Le président du conseil d'administration souligne l'importance du travail accompli et remercie la vice-présidente à l'expérience numérique ainsi que les personnes présentes à ce sujet.

La directrice générale des finances et la vice-présidente à l'expérience numérique quittent la séance.

8. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – RECOMMANDATION

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 24.02.15, les documents suivants :

- Une note et un rapport sur l'expertise actuarielle – contributions d'assurance 2025-2027 ;
- Une note au CA des cosignataires de l'expertise ;
- Un projet de règlement et une version administrative de celui-ci *;*
- Un projet de résolution et d'avis de publication ;
- Un projet de document public sur les contributions d'assurance proposées pour 2025-2027 ;

- Un plan de communication.

8.1 Expertise actuarielle

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne le travail effectué ainsi que la collaboration des collègues. Elle explique que le rapport sur l'expertise actuarielle a été révisé par des pairs. Elle précise que l'échéancier est respecté et que la collaboration avec le conseil d'experts est excellente.

La directrice de l'actuariat met en lumière qu'une correction mineure a été apportée depuis la présentation de décembre 2023, mais que les orientations demeurent les mêmes.

Les membres posent des questions notamment en ce qui a trait aux mécanismes en place pour s'assurer du respect de l'objectif et des règles de financements prévus au rapport.

8.2 Projet de règlement

Les membres aiment qu'une version administrative du projet de règlement ait été préparée puisque cela en facilite grandement la lecture. Par ailleurs, ils n'ont pas de commentaire ou de question sur le projet de règlement en soi.

8.3 Projet de résolution et avis de publication

Les membres ont pris connaissance du projet de résolution et de l'avis de publication.

Ils n'ont pas de question à formuler et sont favorables de recommander au CA l'adoption de la résolution proposée.

8.4 Document public et plan de communication

Les membres ont pris connaissance du document public et du plan de communication.

Ils soulignent que le document public constitue un bel outil de communication permettant au public de comprendre l'exercice en cours.

Les membres proposent d'apporter certaines modifications ou précisions au document. Ils posent également des questions notamment en ce qui a trait :

- Au processus en cours avec le conseil d'experts ;
- À la stratégie de communication proposée ainsi qu'aux différentes étapes de celle-ci.

La présidente du comité souligne l'excellent travail effectué, travail qui s'est échelonné sur plusieurs mois. Elle remercie les équipes et rappelle le défi de faire ressortir tous les éléments pertinents dans les communications.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé, la directrice générale de l'actuariat de même que le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

La séance se poursuit avec la présentation du point 11.

11. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE – INFORMATION

La directrice générale des finances est invitée à se joindre de nouveau aux membres.

SAAQ0010SG00323_PV_CAPA_2024_02_15 (44)_adopte_signe_non_scanne

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 24.02.15, le document suivant :

- Une note sur la reddition de comptes 2023 de la Politique de divulgation financière « Politique ».

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel rappelle que la Politique est une exigence prévue à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et du *Règlement sur la gouvernance de la Société*. Sa vice-présidence est responsable de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du contenu de la Politique ainsi que de son application. À ce titre, elle doit ainsi s'assurer de l'exactitude et de la fiabilité de l'information et de son application.

Par la suite, elle présente la reddition de comptes 2023. Elle souligne qu'après évaluation, le contenu de la Politique demeure pertinent et suffisant. Il appert des travaux effectués que la Politique a été respectée par les intervenants ayant produit de l'information financière significative et divulguée autant à l'externe qu'à la haute direction.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

12. FRAIS DE REPRÉSENTATION, DE DÉPLACEMENT ET DE FORMATION DES DIRIGEANTS – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 24.02.15, le document suivant :

- Une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2023.

Il est rappelé qu'une reddition de compte annuelle est produite. Les invités soulignent qu'il n'y a eu aucun changement aux pratiques de la Société en 2023 et que le tableau des frais admissibles pour les frais de déplacement et de formations des dirigeants d'organismes a été mis à jour. Aucun enjeu n'est soulevé à ce sujet.

Par ailleurs, on constate une baisse des frais de fonction par rapport aux années précédentes. Celle-ci s'explique par le retrait de dépenses ne répondant pas aux critères de frais de fonction.

Les membres remercient la directrice générale des finances.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances quittent la séance.

Il est convenu de passer à la présentation du point 15.

15. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-15 du 24.02.15, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne les changements apportés depuis décembre 2023 et l'état d'avancement des travaux.

Les membres échangent et posent des questions. On demande s'il est possible d'avoir une présentation de SAP afin de connaître ce qui existe en matière d'outils d'audit et ce qui se fait ailleurs.

On poursuit avec la présentation du point 13.

13. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES DOSSIERS DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (DVIEP) – INFORMATION

Le conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes est invité à se joindre aux membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 24.02.15, le document suivant :

- Une note sur le suivi des recommandations concernant les dossiers de la DVIEP.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes rappelle qu'un suivi de l'état d'avancement des progrès liés à la mise en œuvre des recommandations émises par sa direction est effectué annuellement. Il présente le document déposé et précise que le suivi de la LGGRI sera fait au point 14.

Il souligne l'excellente collaboration des différentes équipes et ajoute que les dépassements sont explicables en raison du contexte de l'année 2023.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au niveau d'appréciation de l'avancement des progrès décrits ;
- Aux risques liés aux dossiers d'années antérieures ;
- Aux suivis quant aux contrôles et à la sécurité de l'information ;
- Aux précisions à apporter à la note et au tableau notamment concernant les anciens dossiers.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes confirme aux membres que les dossiers progressent et que tous les risques importants sont pris en charge. De plus, un tableau spécifique sera produit aux équipes pour permettre de finaliser certains points de suivi.

Les membres remercient le conseiller en audit interne de la de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et ce dernier quitte la séance.

On poursuit avec la présentation du point 9.

9. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ) – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat ainsi que l'associé principal d'AON se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 24.02.15, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction FAAQ.

La présidente du comité remercie l'associé principal d'AON pour sa présence.

La directrice générale de l'actuariat revient sur la demande de septembre 2023 à l'effet de comparer le FAAQ aux autres organismes privés et publics au Québec et au Canada.

9.1 Retour sur hypothèses de rendement – risques 10 ans

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation. Elle explique en quoi la comparaison du FAAQ aux assureurs privés présente peu de valeur ajoutée étant donné que ceux-ci sont régis par

des règles différentes. Il est donc plus adéquat de s'en tenir aux assureurs publics canadiens responsables des accidents du travail, et ce, même s'il existe des organismes publics en assurance automobile ailleurs au Canada.

La directrice générale de l'actuariat présente les informations contenues à la présentation et fait ressortir certains éléments, notamment en lien avec les rendements du FAAQ qui ont été meilleurs que d'autres organismes similaires.

L'associé principal de AON mentionne que chacune des organisations a des réalités différentes. Enfin, il rappelle qu'une vue de 5 à 10 ans est nécessaire lorsqu'on procède à l'analyse des résultats.

Les membres échangent et posent des questions en ce qui a trait à la performance des autres provinces.

Les membres sont d'avis que la présentation est très pertinente. Cet exercice permet au comité d'avoir des intrants sur la gestion effectuée et devrait être répété annuellement lorsque les données sont disponibles.

Avant de passer à la présentation des gestionnaires de la CDPQ, les membres s'assurent qu'il n'y a pas de préoccupation particulière à aborder avec ceux-ci.

10. PRÉSENTATION DES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS DE LA CDPQ – INFORMATION

Le premier vice-président et chef des Infrastructures, le premier directeur, Stratégie et construction de portefeuille, le vice-président principal, Services-conseil aux déposants et la première directrice, Service-conseil aux déposants, tous de la CDPQ, sont invités à se joindre aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 24.02.15, le document suivant :

- Une présentation de la Caisse sur les perspectives de la Direction des risques.

L'administrateur Richard Gagnon déclare, par prudence, qu'il est administrateur de Innergex.

Les invités se présentent et parcourent à tour de rôle la présentation de la Caisse sur le portefeuille Infrastructures.

Ils précisent que les données sont en date du 30 juin 2023. Malgré le contexte des dernières années (pandémie et inflation), le portefeuille a livré une performance assez stable. On explique qu'une diversification géographique et sectorielle est visée, amenant des risques différents et un portefeuille mieux protégé de l'inflation.

Tout au long de la présentation, les membres discutent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les grandes orientations stratégiques que l'on retrouve au document ;
- La gouvernance en place ;
- La syndication et les vérifications qui en découlent ;
- Les télécommunications.

Le président du conseil d'administration et la présidente du comité remercient les représentants de la Caisse pour la présentation. On remercie également la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et l'associé principal de la firme AON. Tous quittent la séance.

L'administratrice, Ka Yan Lisa To s'absente temporairement de la séance.

On poursuit avec la présentation du point 14.

14. AUDIT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique, le directeur général du chapitre Sécurité de l'information et le conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes sont invités à se joindre à la séance.

Avant de commencer la présentation, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes annonce son départ à la retraite qui est prévu au début de juillet 2024. Les démarches afin de pourvoir le poste qu'il occupe sont en cours.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-14 du 24.02.15, le document suivant :

- Une note sur le suivi des recommandations et du plan d'action de l'Audit sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la LGGRI.

14.1 Suivi des recommandations par la DVIEP et suivi du plan d'action

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes parcourt la note et son annexe.

Il souligne les efforts importants qui ont été déployés, mais il reste un certain nombre d'éléments à finaliser. Il attire l'attention des membres sur les quatre premières recommandations sur lesquelles il donne des explications et mentionne que les travaux progressent.

Les membres posent des questions sur les sujets suivants :

- La protection des serveurs et risques associés ;
- Les délais pour finaliser certaines recommandations ;
- Le positionnement de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes face à certaines demandes ;
- La collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Le directeur général du chapitre Sécurité de l'information donne des précisions en lien avec les sujets abordés. La vice-présidente à l'expérience numérique ajoute que des contrôles compensatoires sont en place.

Les membres soulignent le travail des équipes et les efforts exigés. Il est demandé de produire un rapport actualisé pour la séance de mars 2024 dans lequel seront notamment identifiés les éléments en lien avec les CGTI ainsi que ceux en lien avec les états financiers 2023, permettant aux membres de dégager une compréhension globale en tenant compte des risques résiduels et des mesures de mitigation prises.

Les membres remercient les participants.

La vice-présidente à l'expérience numérique, le directeur général du chapitre Sécurité de l'information et le conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

La séance se poursuit avec le point 16.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 14 mars à 8 heures.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 45

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 45
Tenue par *TEAMS*
Le 14 mars 2024, à 8 h
Adopté le 4 avril 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT ABSENTES :

Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Steve Bolduc, directeur général du chapitre Sécurité de l'information

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.03.14.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.03.14.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 février 2024

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est adopté par les membres avec une légère modification.

Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 24.03.14.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 24.03.14.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 24.03.14.

5. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent à la séance.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.03.14, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société ;
- Un projet de résolution.

La présidente du comité mentionne d'emblée qu'une réflexion complète doit être faite sur le sujet.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne qu'il s'agit effectivement d'un dossier important. Elle explique qu'un mécanisme de révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance est réalisé minimalement aux trois ans. La dernière révision a donc été effectuée en 2021.

Elle invite la directrice générale des finances à poursuivre la présentation.

Cette dernière réfère les membres au document « Révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance ». Elle rappelle les activités pouvant être affectées au Fonds d'assurance, soit plus particulièrement l'indemnisation du préjudice corporel et, de façon connexe, les activités visant des mesures de prévention et de promotion en sécurité routière se rattachant à l'indemnisation.

Elle précise que les critères émanent de la loi auxquels s'ajoutent certaines décisions du conseil d'administration. Elle oriente les membres vers l'annexe du document à ce sujet.

La directrice générale des finances souligne que l'ensemble des activités de la Société a été analysé. Une attention particulière a été portée au processus d'accès et du maintien à la conduite puisque certaines des activités de ce processus sont affectées à la Société alors que les bénéfices sont attribuables au Fonds d'assurance. Les activités du processus d'accès et du maintien à la conduite sont indissociables et contribuent ensemble à l'amélioration de la sécurité routière. L'analyse démontre que les activités de ce processus respectent les critères d'affectation au Fonds d'assurance. Elles devraient donc y être affectées puisqu'elles contribuent à l'amélioration de la sécurité routière. À cette fin, la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (LSAAQ) doit toutefois être modifiée afin que les revenus de tarification afférents aux activités puissent être transférés au Fonds.

Les membres échangent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À la stabilité financière du Fonds d'assurance à la suite de l'affectation de nouvelles activités ;
- À l'impact sur l'exercice en cours visant à établir les contributions d'assurance 2025-2027 ;
- Au choix des activités à affecter au Fonds d'assurance ;
- À la possibilité de fixer des contributions personnalisées comme c'est le cas pour les motocyclistes ;
- À la nécessité de modifier la LSAAQ.

Les membres soulignent que l'identification des nouvelles activités à affecter au Fonds d'assurance doit pouvoir s'expliquer et une analyse globale doit être faite.

Les membres se disent favorables à ce que les travaux soient enclenchés et comprennent que l'exercice est justifié. Par ailleurs, ils désirent avoir plus d'informations quant aux motifs permettant d'identifier des activités à affecter au Fonds d'assurance plutôt qu'à la Société. Les membres aimeraient également avoir une analyse de l'impact sur un fonds d'assurance d'y introduire des revenus autres que des contributions d'assurance. Enfin, une comparaison avec d'autres fonds d'assurance similaires permettrait d'apporter un éclairage complet.

Les membres estiment que les activités retenues doivent être cohérentes avec les objectifs du Fonds d'assurance. Elles doivent être reliées à un risque d'assurance et maintenir la nature du Fonds d'assurance.

6. RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 24.03.14, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le renouvellement du régime d'emprunts de la Société ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel fait une courte mise en contexte. Elle rappelle par ailleurs que le projet de résolution émane toujours du ministère des Finances (MFQ). Elle souligne les changements apportés, plus particulièrement quant au fait que le décret prévoit désormais un seul plafond pour le total du régime d'emprunts.

La directrice générale des finances explique les raisons qui amènent le renouvellement du régime d'emprunts avant son échéance prévue en mars 2025. La nouvelle période du régime d'emprunts serait du 1er juin 2024 au 31 mai 2026. Une échéance de deux ans permettra à la Société de mettre à jour les besoins financiers. Elle amènerait également des précisions sur certaines mesures prévues au cadre financier 2024-2028.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne que la Société a obtenu l'approbation préliminaire du MFQ en lien avec le régime d'emprunts proposé. Par ailleurs, les besoins identifiés actuellement reflètent le montant maximum nécessaire.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les informations transmises au MFQ ;
- Les mesures prévues au cadre financier ainsi que les montants présentés ;
- Les dates prévues, par exemple quant à la prévision des besoins de financement 2024 à 2026.

Les membres se disent favorables de recommander au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunts proposé pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2026.

7. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique est invitée à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 24.03.14, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente le tableau de bord et souligne l'avancement des travaux. La plupart des problématiques ont été corrigées au système et donc la situation ne se reproduira plus.

Les membres échangent sur les sujets suivants :

- Sommes à prélever auprès des commerçants ;
- Orientations quant aux sommes qui seront recouvrées ou non ;
- Suivis auprès des auditeurs externes.

Les invités mentionnent qu'un nouveau calendrier détaillé sera présenté lors de la prochaine séance du comité.

La vice-présidente à l'expérience numérique informe les membres que les travaux demandés pour l'analyse des accès lors de changements informatiques ont été transmis aux auditeurs externes.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne que les éléments à suivre pour les états financiers 2024 sont identifiés en haut de la page 3 du tableau de bord.

Les membres remercient les invités.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances quittent la séance.

8. SUIVI DES CONTRÔLES GÉNÉRAUX DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CGTI) – INFORMATION

Le directeur général du chapitre Sécurité de l'information est invité à se joindre aux membres.

La vice-présidente à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 24-03-14, les documents suivants :

- Une note sur le suivi des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) ;
- Un tableau sur le suivi du plan d'action pour l'application des recommandations du RRGD dont la DGSI est responsable.

La vice-présidente à l'expérience numérique rappelle que le rapport des auditeurs externes de juin 2023 fait état des actions à bonifier afin de satisfaire à ses exigences, spécifiquement pour les recommandations nécessitant des progrès.

Elle réfère les membres au tableau sur le suivi du plan d'action qui résume l'état d'avancement des travaux.

Le directeur général du chapitre Sécurité de l'information ajoute que le plan d'action a été présenté aux auditeurs externes. Aucun commentaire n'a été reçu à ce moment.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes souligne que les équipes ont convenu d'actualiser les informations pour refléter la situation en date de février 2024.

Les membres poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'utilisation de différents termes selon les équipes impliquées ;
- La possibilité que les auditeurs externes fassent de nouvelles recommandations.

Les membres aimeraient avoir une vision intégrée des commentaires des différents secteurs leur permettant d'avoir une vue globale.

9. AUDIT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 24.03.14, le document suivant :

- Une note sur le suivi des recommandations et du plan d'action de l'Audit sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la LGGRI.

9.1 Suivi des recommandations par la DVIEP et suivi du plan d'action

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes rappelle que lors de la séance du 15 février 2024, les membres ont demandé des précisions sur la mise en œuvre des recommandations. L'appréciation de l'avancement des progrès a été actualisée par les équipes, et ce, en date du 29 février 2024.

Les membres apprécient les différentes explications obtenues quant aux mises en œuvre de recommandations. Ils concluent que la haute direction ainsi que la vice-présidence à l'expérience numérique sont d'avis que les risques sont mitigés correctement malgré le fait que tous les travaux ne soient pas réalisés.

Ils remercient les équipes des travaux effectués depuis la dernière rencontre.

La vice-présidente à l'expérience numérique et le directeur général du chapitre Sécurité de l'information quittent la séance.

10. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES DOSSIERS DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (DVIEP) – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 24.03.14, le document suivant :

- Une note sur le suivi des recommandations concernant les dossiers de la DVIEP.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes fait un retour sur la séance du 15 février 2024 pendant laquelle il a été soulevé que certaines recommandations dataient de plusieurs années, par exemple celles de 2017 et 2019.

Il fait un résumé de celles-ci et mentionne qu'une d'entre elles sera complétée en 2024 et qu'un positionnement sera pris pour la seconde également en 2024.

Les membres discutent et questionnent notamment quant au niveau d'appréciation retenu et si l'on doit considérer que les lacunes sont critiques ou non étant donné le nombre d'années écoulées.

Le directeur confirme que les deux sujets demeurent critiques, mais qu'il y a eu des mesures de mitigation. Un suivi est tout de même encore nécessaire. Par ailleurs, il souligne qu'en vertu des normes internationales de vérification un processus ne peut être fermé si les actions n'ont pas été réalisées.

À la suite des échanges, il est suggéré d'ajouter des précisions permettant d'avoir une perspective sur le risque résiduel.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 24.03.14, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne notamment qu'un suivi des recommandations a été réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor. Aucun autre suivi n'est attendu.

Les membres ont été informés de la visite de l'UPAC dans certains centres de services et aimeraient avoir des précisions sur le processus dans de telles circonstances. Ils se demandent si la vérification interne est impliquée dans de telles situations.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ajoute que sa direction n'est pas informée lorsqu'il y a une enquête. Il est cependant possible que des questions spécifiques lui soient adressées dans le cours de celle-ci. Il arrive également que sa direction intervienne dans certaines situations et qu'elle porte à l'attention des gestionnaires les enjeux au besoin.

En terminant, le président-directeur général souligne qu'un plan d'action sera élaboré pour la situation en question.

12. BILAN 2023 DE LA DVIEP – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 24.03.14, le document suivant :

- Le bilan annuel 2023 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes parcourt le bilan. Il attire l'attention des membres sur les éléments importants et explique que le tout devrait refléter les demandes du comité.

Les membres le félicitent pour l'ensemble des travaux effectués. Ils échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le délai entre les travaux et le dépôt du rapport ;
- La planification triennale dont un projet doit être déposé à l'automne.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes apportent des précisions aux membres. De plus, il explique que, malgré son départ à la retraite en juillet 2024, les travaux de la planification triennale sont commencés et une banque de mandats est constituée. Le tout sera présenté à son successeur qui pourra aussi consulter les équipes et poursuivre ce mandat.

La présidente du comité le remercie pour l'année 2023.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 4 avril 2024 à 13 h 30.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 05

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 46
Tenue par *TEAMS*
Le 4 avril 2024, à 13 h 30
Adopté le 2 mai 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
Mme Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements par intérim
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Services-conseil aux déposants
Mme Stéphanie Desrosiers, première directrice, Services-conseil aux déposants

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.04.04.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

Madame Sylvie Thivierge, membre, se joint à la séance.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour, soit le nom du comité. Avec cet ajout, et sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.04.04.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2024

Il est demandé de revoir le premier paragraphe de la page 4 du procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2024 pour souligner l'importance de maintenir la vocation du Fonds d'assurance dans l'exercice entourant la révision de l'affectation des activités entre celui-ci et la Société. Avec cette modification, et sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est adopté par les membres. Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 24.04.04.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail.

Il est demandé au Secrétariat général d'analyser la pertinence de scinder en deux certaines séances, tel que présenté au plan de travail.

Avec l'engagement du Secrétariat général à faire cette analyse, les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 24.04.04.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 24.04.04.

Il est demandé que soit retirée du tableau l'action relative à l'optimisation du siège social puisque cet exercice sera réalisé par le comité de suivi des projets majeurs.

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDPQ) – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé principal d'AON se joignent aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.04.04, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction FAAQ.

Dans un premier temps, le nouveau directeur de la capitalisation et des placements par intérim participant à la séance est présenté aux membres du comité qui lui souhaitent la bienvenue. Puis, celui-ci prend la parole pour parcourir la présentation sur l'analyse de la direction portant sur le Fonds d'assurance au 31 décembre 2023. Ainsi, il mentionne que les rendements sont supérieurs à la cible à court terme ainsi qu'à la cible sur 5 et 10 ans et il explique pourquoi. Ensuite, il commente les rendements des portefeuilles Immeubles et Placements privés. Enfin, il présente brièvement les nominations et départs survenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et l'intégration des activités des filiales immobilières de celle-ci.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, se joint à la séance.

Dans un second temps, et en préparation à la rencontre avec la Caisse, l'actuaire nomme quelques points de surveillance.

Les membres échangent et posent des questions en ce qui a trait notamment :

- Aux indices utilisés par la Caisse ;
- Aux incidences des changements à la Caisse pour la Société, dont les frais de gestion ;
- Aux frais de gestion inclus au balisage de *Cost Effectiveness Measurement*, fournisseur indépendant d'information d'analyse comparative des coûts ;
- À l'indice des rendements annualisés 5 ans.

La présidente du comité souligne l'intérêt des membres d'aborder éventuellement les sujets suivants : les frais de gestion ainsi que les indices de référence.

6. PRÉSENTATION DE LA CDPQ – INFORMATION

Le vice-président principal, Services-conseil aux déposants, et la première directrice, Services-conseil aux déposants, tous deux de la Caisse, se joignent aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 24.04.04, le document suivant :

- Une présentation sur les résultats et stratégies au 31 décembre 2023.

6.1 Présentation des résultats

Le vice-président principal rappelle aux membres les documents rendus disponibles par la Caisse. Il nomme notamment le bulletin des résultats ainsi que le cahier de résultats, tous deux produits par la Caisse. Puis, les invités parcourent leur présentation sur les résultats et stratégies au 31 décembre 2023. Ainsi, ils présentent une vue d'ensemble de l'année 2023 en mentionnant

notamment une résilience du marché du travail, la dissipation partielle des craintes de récession ainsi que la volatilité importante des taux et des indices boursiers. Puis, ils poursuivent avec les perspectives pour 2024 et expliquent le bon rendement du Fonds d'assurance pour l'année 2023 et à plus long terme, notamment avec un rendement annualisé sur 5 ans de 6,2 %.

De plus, ils expliquent le revenu fixe par une performance portée par des taux plus élevés. Aussi, ils élaborent sur le portefeuille Taux ainsi que sur le portefeuille Crédit et soulignent les ajustements qui pourraient être apportés à ce dernier. En ce qui a trait au portefeuille Immeubles, ils rappellent son repositionnement important et rapide qui a eu pour effet de mitiger les défis structurels du marché. En effet, ils soulignent que le marché immobilier demeure difficile, qu'il présente des enjeux conjoncturels et structurels et qu'il reste confronté à des défis, notamment dans le secteur des bureaux. Puis, ils présentent le portefeuille Infrastructures qui continue de bien jouer son rôle de diversification et soulignent que sa performance est simulée notamment par les actifs des transports et l'énergie renouvelable. Par la suite, ils soulignent le rendement élevé et même au-dessus de l'indice des marchés boursiers. Enfin, ils terminent la présentation des portefeuilles avec celui des Placements privés où le rendement est affecté par la hausse des taux. Pour conclure ce volet, les invités soulignent que les portefeuilles du Fonds d'assurance ont une belle complémentarité.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence sur les rendements d'un atterrissage en douceur (« *Soft Landing* ») plutôt que d'une récession ou d'un scénario de non-atterrissage (« *No Landing* ») ;
- Le taux d'inflation utilisé dans les hypothèses économiques ;
- La durée moyenne du portefeuille Taux et les risques du portefeuille Crédit ;
- Le retour aux rendements positifs pour le portefeuille Immeubles ;
- La restructuration à la Caisse et l'incidence de celle-ci sur les coûts de gestion ;
- L'indice Infrastructures utilisé sur 1 an et sur 5 ans ;
- La gestion des liquidités.

La présidente du comité demande aux invités de la Caisse de revenir sur la tendance des frais de gestion ainsi que sur les notions de cibles et d'indices de référence.

La directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements par intérim et l'associé principal de la firme AON quittent la séance tout comme les représentants de la Caisse.

7. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique et la directrice générale des finances sont invitées à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 24.04.04, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023 ;
- Un calendrier de production des états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présente les documents déposés. Elle élabore sur le calendrier de production des états financiers 2023. Elle mentionne que ce dernier a été partagé avec les auditeurs externes et qu'il est sous réserve de leur approbation. De plus, elle souligne que ses équipes montrent de plus en plus d'habileté à comprendre le nouvel outil. Par ailleurs, elle ajoute que celles-ci travaillent actuellement sur les années financières 2023 et 2024. Elle conclut en soulignant que l'organisation a bon espoir de livrer les états

financiers 2023 en octobre 2024, mais que des défis demeurent en ce qui a trait aux contrôles informatisés.

Les membres posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'analyse entourant le redressement des comptes clients et les sommes à percevoir chez les commerçants ;
- La perception des taxes par les commerçants ;
- La considération de la clientèle touchée dans le redressement des comptes ;
- La démonstration aux auditeurs des changements massifs de données ;
- L'analyse des tâches incompatibles pour les rôles les plus à risque ;
- L'échéance pour la production des états financiers 2023 ;
- La date du dépôt du rapport annuel de gestion 2023 ;
- Les risques que les auditeurs externes émettent des réserves sur les états financiers 2023.

La vice-présidente à l'expérience numérique quitte la séance.

8. PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE– INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 24.04.04, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le plan budgétaire de la Société.

La vice-présidente amorce la présentation sur le plan en soulignant que le présent exercice constitue une mise à jour des mesures présentées en 2023. Puis, elle rappelle le contexte de cet exercice, notamment en brossant le portrait des surplus et des déficits annuels enregistrés par la Société entre 2004 et 2024. Aussi, elle rappelle que ce plan de la Société est en cours d'analyse afin de revenir au déficit zéro pour l'exercice 2029. Dans cet ordre d'idées, elle rappelle les quatre mesures du plan soient : l'optimisation de l'efficience de la prestation de services, la révision des ententes de financement avec le ministère des Finances, le développement de nouveaux partenariats et la révision de la tarification administrative.

Dans un deuxième temps, la directrice générale des finances apporte des précisions sur chacune de ces quatre mesures. Elle souligne notamment que c'est par la mise en œuvre d'un plan de réduction des effectifs et par l'optimisation des dépenses autres qu'en effectifs, que l'optimisation de l'efficience de la prestation de services se réalisera, que des négociations sont en cours avec le ministère des Finances, notamment pour la révision des ententes de financement de Contrôle routier et pour la perception des droits pour ce même ministère, que de nouveaux partenariats pourraient être conclus avec les villes et les municipalités pour la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade, générant ainsi des revenus de manière récurrente, et que le plein financement des produits et services de la Société pourrait être visé par la révision de la tarification administrative. Enfin, elle conclut en soulignant que l'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2029.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

Par ailleurs, le président-directeur général souligne que le gouvernement pourrait demander à la Société de contribuer à l'exercice dès l'an prochain.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La révision de l'affectation des activités entourant les examens de conduite ;
- Le niveau de services offert à la clientèle ;
- L'indexation de la tarification ;
- La matérialisation des hypothèses entourant la L2 de CASA, les exercices entourant l'évaluation des bénéfices et des coûts de la solution, la complexité de son environnement ainsi que le temps de réalisation des différentes transactions ;
- L'exploration de la possibilité de recourir à l'intelligence artificielle sur l'optimisation des opérations.

Par ailleurs, les membres demandent que soit documenté et contextualisé le fait que la révision de l'affectation des activités entourant les examens de conduite n'ait pas été faite lors du dernier exercice de révision.

La directrice générale des finances quitte la séance.

9. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS ET DES ENTENTES 2023 – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel est invitée à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 24.04.04, les documents suivants :

- Une note et un napperon sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes 2023.

Les membres ayant pris connaissance des documents déposés, et pour faciliter le déroulement de l'actuelle séance, il est convenu que ceux-ci posent dans l'immédiat leurs questions.

Ainsi, les membres posent des questions en ce qui a trait notamment :

- Aux contrats octroyés en situation d'urgence.
- Au portrait produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- À la rigueur concernant les suppléments aux contrats (avenants).

10. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 24.04.04, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er janvier au 29 février 2024 ;
- Un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier et le 29 février 2024 ;
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier et le 29 février 2024 signée par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le président-directeur général.

Les membres ayant pris connaissance des documents déposés, et pour faciliter le déroulement de l'actuelle séance, il est convenu que ceux-ci posent dans l'immédiat leurs questions.

Ainsi, les membres posent des questions en ce qui a trait notamment :

- À la réponse des entreprises sur l'appel d'offres public relatif à l'évaluation de profils d'employés. La directrice générale reviendra auprès des membres avec de plus amples renseignements sur le sujet.
- Au fournisseur des services d'entretien du système intégré de contrôle des accès et des vidéosurveillances pour Québec et Montréal.

11. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 24.04.04, les documents suivants :

- Une note sur la gestion intégrée des risques (GIR) et plus précisément sur le rapport annuel GIR 2023 et sur le rapport trimestriel T1 2024 ;
- Ledit rapport annuel ;
- Ledit rapport trimestriel.

11.1 Rapport annuel 2023

La directrice générale présente les nouveautés introduites au rapport annuel GIR. Elle mentionne notamment que les profils de risque suivants sont en élaboration : expérience numérique et projets majeurs.

11.2 Rapport trimestriel – Intégration des risques de stabilisation

La directrice générale présente le nouveau modèle de rapport trimestriel qui intègre des indicateurs et des cibles à atteindre, des stratégies de réponse aux risques et des échéances liées aux contrôles à venir.

Pour sa part, la vice-présidente précise que le document déposé a pour but d'illustrer l'intégration de toute l'information au rapport. Elle ajoute que ce type de rapport sera présenté deux fois l'an, soit en juin et en décembre.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quittent la séance.

12. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 24.04.04, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne notamment l'ajout, par le Vérificateur général du Québec (VGQ), d'un audit de performance portant sur le système CASA, la solution SAAQclic et ses composantes.

De plus, le directeur profite de l'occasion pour souligner qu'il est en communication avec son successeur.

Les membres posent des questions notamment en ce qui a trait à :

- L'audit de l'Autorité des marchés publics (AMP) et celui VGQ.
- L'évaluation des programmes versus la production des états financiers.

Le président-directeur général informe les membres des communications échangées avec le VGQ. Aussi, il propose aux membres de leur faire suivre les documents afférents.

13. AUTRES SUJETS

Il a été demandé que soit ajouté à l'ordre du jour de l'actuelle séance le sujet suivant : le nom du comité. En effet, pour démontrer l'importance de la fonction relative à la gestion des risques qui incombe au comité, la présidente du comité propose d'ajouter le mot « risques » au nom du comité. Il est convenu que la présidente du comité s'entretienne avec la vice-présidente et secrétaire générale sur le sujet.

14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 2 mai 2024 à 9 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 30

Présidente	**Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 47
Séance extraordinaire
Tenue par *TEAMS*
Le 2 mai 2024, à 8 h
Adopté le 10 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Daniel Pelletier, cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Marie Gendron, directrice du passif actuariel
Mme Carol-Anne Garon, actuaire fellow cosignataire du passif actuariel
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

Mme Christine Roy, sous-vérificatrice générale
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
Mme Annick Boutin, directrice d'audit
M. Frédéric Rheault, chargé de projet en attestation financière

CABINET D'AUDIT BDO :

M^me^ Florentina Dinu, associée
M. Pierre L. Taillefer, associé
M. Yanick Santoire, associé
M. Richard Yeghiayan, associé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.05.02.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.05.02.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL, TABLEAU DES SUIVIS ET DÉPÔT DE DOCUMENT

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 avril 2024

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est adopté par les membres sans modification. Le document est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 a) du 24.05.02.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale leur rappelle que l'actuelle séance se voulait une séance extraordinaire à laquelle des sujets se sont ajoutés et elle nomme ces derniers. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 b) du 24.05.02.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Elle mentionne notamment que l'exercice entourant le changement de nom du comité, afin d'y ajouter le volet « risques », pourra s'intégrer à celui de la mise à jour du Règlement sur la gouvernance de la Société.

À la suite d'une question posée à une séance précédente relativement au dépôt tardif du Rapport annuel de gestion (RAG) de la Société, la vice-présidente et secrétaire générale rappelle que l'article 19 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, de nature impérative, prévoit que la Société a l'obligation, au plus tard le 30 avril de chaque année, de remettre au ministre ses états financiers ainsi qu'un RAG pour l'exercice financier précédent. Par la suite, le ministre doit, dans les 15 jours suivant la réception des états financiers et du RAG, les déposer devant l'Assemblée nationale si elle est en session ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux. La Société doit veiller au respect de ces obligations, lesquelles sont liées à la surveillance et au contrôle de ses dépenses par le Vérificateur général et l'Assemblée nationale.

Cela étant, la direction informe les membres qu'elle ne voit pas d'enjeu à un dépôt tardif des états financiers et du RAG, compte tenu de la situation particulière de la Société.

Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 c) du 24.05.02.

Les membres demandent que soit documentée la situation entourant la production du rapport annuel de gestion de la Société 2023.

4.4 Dépôt de document

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 d) du 24.05.02, le document suivant :

- Une note en complément d'information à celle concernant la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* déposée au CAPA du 4 avril 2024.

5. PRÉSENTATION DU PROCHAIN DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – MONSIEUR FRANÇOIS SAUVAGEAU

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La présidente du comité souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et lui demande de se présenter brièvement.

6. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 24.05.02, les documents suivants :

- Une note, une présentation sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance ainsi qu'un tableau amendé pour les options d'affectations.

Les membres ayant pris connaissance des documents, ils conviennent de procéder à la période des questions dans l'immédiat.

Ainsi, les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment en ce qui a trait :

- À l'accompagnement des différents travaux passés et à venir par une firme externe.
- Aux activités entourant les examens de conduite pouvant être affectées au Fonds d'assurance compte tenu de leur contribution importante à la réduction des risques liés à la sécurité routière. Aux notions de « récurrence » et de « pérennité » des activités financées par le Fonds d'assurance.
- Aux trois options d'affectation présentées, à la recommandation de la direction à leur égard et à une recommandation du CAPA au conseil d'administration.
- Au déficit cumulé entre les années 2020 et 2025 qui pourrait être assumé par le Fonds d'assurance ; aux risques que le Fonds d'assurance n'ait pas de surplus.

- À l'option entourant la création d'une nouvelle activité fiduciaire au Fonds d'assurance qui nécessite un changement législatif pour continuer de percevoir des revenus.
- Au financement des activités fiduciaires.
- Aux examens de conduite, à leur financement, à leur reprise et aux conséquences d'un échec pour un apprenti conducteur. À ces questions, des statistiques sur le taux de reprise aux examens de conduite seront partagées avec les membres.
- Aux principes d'un régime d'assurance « collective » versus les contributions individualisées selon une gestion de risques.

Au cours des échanges, la direction informe les membres qu'elle recommande l'option 3, soit le financement des activités par la capitalisation jusqu'à leur affectation au Fonds d'assurance. Ainsi, elle recommande l'affectation des activités liées au processus d'accès et de maintien à la conduite (PAMC) en tant qu'activités connexes au Fonds d'assurance, à compter de 2028. Aussi, en attendant la révision des contributions d'assurance, et compte tenu que les critères d'affectation sont rencontrés, le manque à gagner pour 2026 et 2027 pour les activités du PAMC sera financé par le surplus de capitalisation.

Les membres se disent à l'aise de recommander l'option proposée par la direction au conseil d'administration. Par ailleurs, ils proposent des pistes d'amélioration pour la présentation qui sera faite à l'ensemble des membres. Pour résumer, la vice-présidente et secrétaire générale convient avec les membres d'une suite en trois temps, soit : délimiter les activités, financer les activités du programme d'accès et de maintien à la conduite et faire le lien avec la firme externe.

La directrice générale des finances quitte la séance.

7. SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'ASSURANCE ESTIMÉE AU 31 DÉCEMBRE 2023 – INFORMATION

La directrice du passif actuariel et l'actuaire fellow cosignataire du passif actuariel sont invitées à se joindre aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 24.05.02, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le suivi de la situation financière du Fonds d'assurance estimée au 31 décembre 2023.

La vice-présidente présente aux membres du comité la directrice du passif actuariel et l'actuaire fellow cosignataire du passif actuariel qui signeront, avec la directrice générale de l'actuariat, le certificat actuariel relatif aux engagements des états financiers du Fonds d'assurance 2023.

Puis, les invitées parcourent la présentation sur le suivi de la situation financière du Fonds d'assurance estimée au 31 décembre 2023 ; plus précisément, elles présentent le passif établi par l'évaluation actuarielle aux fins de provisionnement ainsi que les taux de capitalisation et de financement qui en découlent. Ainsi, parmi les résultats du passif statutaire 2023, elles soulignent notamment le gain de 494 M$ par rapport au budget 2023 attendu. Puis, elles élaborent sur les quatre grands facteurs expliquant ce gain, soit les facteurs liés à l'indemnisation et au nombre de personnes indemnisées, les facteurs économiques et les frais d'administration.

Dans un deuxième temps, les invitées font un suivi de la Politique de capitalisation. Ainsi, elles présentent un sommaire des résultats préliminaires 2023 et élaborent notamment sur le gain nommé précédemment, le taux de capitalisation projeté, le rendement de 2023 ainsi que le taux de financement avant remise. De plus, elles présentent l'excédent brut ainsi que l'excédent net des affectations et

réserves. Enfin, elles rappellent ce pour quoi un excédent peut être utilisé, soit pour les fins auxquelles le Fonds d'assurance est affecté ; le tout, selon la Politique de capitalisation.

Tout au long de la présentation, les membres échangent avec les invitées et abordent notamment les sujets suivants :

- La gravité des accidents.
- Les améliorations dans l'accompagnement des personnes accidentées.
- Le lien entre le taux de chômage et la durée de l'invalidité.
- Les calculs relatifs au nombre de personnes indemnisées.
- La détermination du taux d'actualisation réalisée en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et la firme AON.
- L'utilisation de l'excédent disponible au 31 décembre 2023.
- Les prévisions pour 2028, les réflexions à avoir sur la gestion d'excédents et à l'importance de la compréhension par la clientèle d'une remise. Les remises effectuées pour 2023 et 2024 ainsi que l'excédent net des affectations et réserves proviennent principalement du nombre de personnes indemnisées depuis la pandémie inférieur à celui utilisé pour calculer les contributions d'assurance.

Un membre souligne une coquille dans la note d'information déposée. Les invitées feront les vérifications nécessaires, apporteront les ajustements requis et déposeront une version amendée, le cas échéant.

Pour optimiser le déroulement de la séance, la présidente propose d'aborder dans l'immédiat le suivi du plan d'action des états financiers, prévu au point 9 de l'actuel ordre du jour.

Ainsi, la directrice générale de l'actuariat, la directrice du passif actuariel et l'actuaire fellow cosignataire du passif actuariel quittent la séance.

8. SUIVI DE L'AUDIT – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat se joint aux membres du comité. De plus, la sous-vérificatrice générale, le directeur de l'audit informatique, la directrice d'audit et un chargé de projet en attestation financière, tous du Vérificateur général du Québec (VGQ), ainsi que quatre associés du Cabinet d'audit BDO sont invités à se joindre aux membres du comité.

La présidente du comité remercie les invités pour leur présence.

Les représentants du VGQ et du cabinet BDO s'adressent aux membres à tour de rôle. D'abord, ils soulignent les efforts importants réalisés ainsi que la collaboration de la direction de la Société. Toutefois, ils mentionnent avoir certains enjeux en ce qui a trait à leurs travaux entourant les états financiers 2023. Ainsi, ils nomment et élaborent sur deux thèmes, soit les contrôles généraux en matière de technologies de l'information ainsi que la ségrégation de tâches.

Tout au long de l'exposé des représentants du VGQ et du cabinet BDO, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait :

- À la gestion des accès, dont à ce qui différencie les travaux entourant la gestion des accès pour l'exercice 2023 de ceux réalisés pour les exercices antérieurs. À l'octroi des accès, à leur nombre total, interne et externe, et à ce qui les justifie.

- À la révocation des accès.
- À la stratégie de journalisation.
- À la ségrégation de tâches.
- Aux prochaines étapes entourant l'exercice d'audit des états financiers 2023.

La présidente du comité demande aux invités comment ils voient la poursuite de leurs travaux pour les états financiers de 2023 et de 2024. Ceux-ci informent les membres de l'émission d'un rapport préliminaire en juin 2024 qui inclura des recommandations pour régulariser les enjeux identifiés. Aussi, ils confirment poursuivre leurs échanges avec la direction de la Société pour trouver des solutions leur permettant de réaliser leurs travaux d'audit.

La présidente du comité demande également aux invités quelles sont les activités à prioriser. Ceux-ci répondent qu'il s'agit de la journalisation et de la ségrégation des tâches.

La présidente du comité remercie les invités. Ainsi, les représentants du VGQ et du cabinet BDO quittent la séance.

La discussion se poursuit entre les membres du comité et les personnes de la direction présentes.

Les membres abordent notamment les sujets suivants :

- La priorité à accorder à la ségrégation des tâches et le défi que représente la gestion des accès.
- Les actions à mettre en œuvre pour fermer l'année 2023 et celles pour garantir le succès de l'année 2024.
- Les activités réalisées et celles à venir pour donner une suite aux recommandations des vérificateurs externes.
- Les outils et l'expertise pour faire une bonne journalisation.
- L'établissement de dates fermes pour les travaux prioritaires, soit la ségrégation des tâches et la journalisation des contrôles généraux en matière de technologies de l'information.

Au cours de ces échanges, le président-directeur général mentionne que les enjeux de contrôles généraux en matière de technologies de l'information sont circonscrits. Aussi, la vice-présidente souligne que la résolution de l'enjeu relatif à la comptabilisation des revenus pourrait être priorisée. De plus, elle précise la distinction entre la ségrégation des tâches de la L1 et de la L2.

Ensuite, les membres demandent un suivi relativement aux recommandations des auditeurs externes, incluant une priorisation des activités à mettre en place et l'intégration de dates d'échéance.

La directrice générale des finances souligne la collaboration de son équipe avec les auditeurs externes. Aussi, elle mentionne que si de nouveaux enjeux devaient être observés, les membres du comité en seraient informés.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

9. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 24.05.02, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

Les invitées de la vice-présidence aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel présentent les faits saillants du tableau de bord sur la production des états financiers 2023. Ainsi, elles mentionnent que 48 problématiques, sur les 57 suivies, sont corrigées au système, que 21 problématiques ont été redressées et que 10 redressements matériels sont priorisés pour les auditeurs. Puis, elles rappellent le rôle de leur vice-présidence dans cet exercice qui consiste à analyser et à documenter les redressements pour les auditeurs.

Les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les sommes à percevoir auprès des clients ainsi que l'arbre décisionnel derrière la non-facturation de certains frais.
- Les mécanismes de facturation pour les commerçants.
- L'appréciation octroyée aux contrôles généraux informatiques ayant trait aux changements massifs de données ainsi que la démonstration de la conformité des redressements.
- Les cas particuliers devant être analysés et corrigés à la pièce, le cas échéant.

Comme convenu précédemment, les membres poursuivent la séance avec le point 8 de l'ordre du jour, soit avec le suivi de l'audit. Ainsi, la vice-présidente à l'expérience numérique quitte la séance.

10. BUDGET VICE-PRÉSIDENCE À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE – INFORMATION

Compte tenu de la révision du déroulement de la séance faite précédemment, les membres conviennent de ne pas demander que de nouveaux invités se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 du 24.05.02, le document suivant :

- Une note sur le budget 2024.

La vice-présidente informe les membres du principal objectif de la présente démarche, soit de partir rapidement en appel d'offres pour le remplacement de serveurs en 2024.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

Les membres ayant pris connaissance de la note déposée à l'ordre du jour de la présente séance, ils conviennent de poser leurs questions et d'émettre leurs commentaires dans l'immédiat. Ainsi, ils abordent les sujets suivants, notamment :

- Le budget de la Vice-présidence à l'expérience numérique dans sa globalité, incluant le volet ressources humaines ; sa planification et son contrôle. Les enjeux en matière de technologies de l'information.
- Le contexte budgétaire de la Société ; le budget des autres vice-présidences ; la recherche de l'équilibre dans l'organisation.

- Les frais d'administration de la Société.
- L'exercice de planification budgétaire.
- Le démarrage de nouveaux projets.

Les membres demandent qu'une réflexion soit menée sur le contexte budgétaire dans sa globalité.

Pour donner une suite aux questions soulevées et aux commentaires formulés, le président-directeur général propose de revenir auprès des membres, et ce, à court terme.

Les membres conviennent de donner un accord de principe à la direction pour que celle-ci puisse débuter l'appel d'offres pour l'achat de serveurs.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice générale des finances quittent la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 juin 2024 à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES AINSI QUE LE CADRE-CONSEIL

Les membres conviennent de ne pas se réunir à huis clos avec le directeur responsable de l'audit et le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 40

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 48
Tenue par *TEAMS*
Le 29 mai 2024, à 13 h 30
Adopté le 10 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Daniel Pelletier, cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Martin Lemaire, directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.05.29.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

Le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité.

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.05.29.

La présidente du comité, au nom de tous les membres, remercie le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes pour son travail de directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à la Société et lui souhaite le meilleur pour sa retraite.

Le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes remercie à son tour les membres du comité et quitte la séance.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 24.05.29, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.

Avant de débuter la présentation sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance, la vice-présidente rappelle que celle-ci donne une suite à la demande des membres de préparer une présentation exécutive sur le sujet, pour le conseil d'administration, et d'y faire ressortir l'option recommandée par la direction. Elle ajoute qu'un projet de résolution a également été rédigé pour recevoir les commentaires des membres du comité.

Ensuite, la directrice générale des finances parcourt la présentation. Ainsi, elle rappelle brièvement le contexte de l'exercice ainsi que les critères d'affectation d'une activité au Fonds d'assurance. Puis, elle mentionne trois activités constituant le mandat de révision de l'affectation entre la Société et le Fonds d'assurance, soit analyser de manière détaillée chaque activité, porter une attention particulière

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

sur le programme d'accès et de maintien à la conduite et assurer une revue des travaux par une firme externe indépendante. Aussi, elle présente les principaux constats de la révision de l'affectation des activités. En ce sens, elle mentionne notamment que les bénéfices de quatre activités du processus d'accès et du maintien à la conduite (PAMC), qui sont affectées à la Société, sont attribuables au Fonds d'assurance et elle présente celles-ci.

Par ailleurs, la directrice générale des finances souligne que la direction est d'avis que l'ensemble des activités du PAMC devaient être affectées au Fonds d'assurance compte tenu de leur contribution importante à réduire les risques liés à la sécurité routière. Ainsi, elle présente la proposition suivante : que les activités du PAMC qui ne sont pas encore affectées au Fonds d'assurance soient financées à même le surplus de capitalisation au-delà du 125 % pour les années 2026 et 2027 ; que la Société œuvre en parallèle à l'optimisation du processus des activités du PAMC et que l'ensemble des activités du PAMC soit affecté au Fonds d'assurance en 2028.

Tout au long de la présentation, les membres échangent avec la direction et posent des questions sur les sujets suivants, notamment :

- Les critères d'affectation d'une activité au Fonds d'assurance, dont celui voulant que la participation financière à l'activité doive permettre de faire fructifier et d'accroitre le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route.
- Le processus de révision de l'affectation des activités du Fonds d'assurance, notamment les activités contribuant à diminuer les risques associés à l'usage de la route.
- La stabilité financière du Fonds d'assurance ; son taux de capitalisation et son taux de financement.
- La fréquence du calcul du taux de capitalisation projeté pour prendre des décisions d'affaires.
- Le calcul des coûts pour les services, dont la tarification et la reprise des examens de conduite. Le contrôle sur les revenus.
- L'établissement des contributions d'assurance ainsi que la notion d'assurance collective.
- La notion de non-récurrence des activités de prévention et de promotion en matière de sécurité routière et l'importance de l'inclure aux écrits.

De plus, les membres demandent que les modifications suivantes soient apportées au projet de résolution : ajouter le taux de financement projeté au 31 décembre 2023 et référer aux années 2026 et 2027 au 3e « Attendu que ».

Les membres du comité se disent à l'aise de recommander aux membres du conseil d'administration l'adoption de la résolution modifiée.

La vice-présidente précise que les résultats des travaux de la firme externe seront présentés aux membres du comité et qu'ils seront ajoutés à la présentation finale.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

5. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique est invitée à joindre les membres du comité.

Le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance est invité à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.05.29, les documents suivants :

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne que d'excellentes avancées ont été réalisées depuis la tenue du dernier CAPA. En ce sens, elle nomme la remise de l'ensemble des conciliations bancaires aux auditeurs externes. Elle ajoute que la direction sera en mesure de présenter en juin un état des résultats pour la Société et le Fonds d'assurance. Elle mentionne également la mise en place d'un système de gouvernance pour les contrôles généraux en technologie de l'information.

Les membres ayant pris connaissance de la documentation, il est convenu de passer à la période de questions. Ainsi, les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- Au redressement des comptes clients et à son état d'avancement ; aux sommes à percevoir ; au retour à la normale ainsi qu'à l'automatisation des processus de perception.
- À la réflexion et aux stratégies entourant les cas complexes de sommes à percevoir et devant être traités manuellement.
- Aux remboursements en comparaison aux perceptions.
- Aux sommes radiées en comparaison aux sommes à percevoir.
- À la réaction des clients en ce qui a trait aux remboursements.
- À l'incidence de la stratégie de perception sur la production des états financiers 2023. À cette préoccupation, la direction mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu, car l'exercice sera complété pour septembre 2024.
- Aux rencontres hebdomadaires de la direction avec les auditeurs externes ainsi qu'à l'avancement de leurs travaux. À ce sujet, la direction précise que les auditeurs externes ont presque tout en main en ce qui a trait au volet financier et que ce sont les redressements où il reste plus de travail à faire. Aussi, le président-directeur général ajoute que la direction reviendra auprès des membres, à la séance de juin, en ce qui a trait à la stratégie relative aux sommes à percevoir.
- Au solde projeté des remboursements aux clients à effectuer.

Par ailleurs, les membres demandent qu'un suivi leur soit fait sur la mise en place d'un système de gouvernance pour les contrôles généraux en technologies de l'information, incluant notamment les contrôles internes pour assurer l'intégrité des processus ainsi qu'un échéancier.

6. BUDGET VICE-PRÉSIDENCE À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE – STRATÉGIE DE RESSOURCES – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 a) du 24.05.29, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget de la Vice-présidence à l'expérience numérique (VPEN) et sur l'avancement de la stratégie ayant trait aux ressources de celle-ci.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel informe les membres du comité que l'actuel exercice ne présente qu'une vue partielle de l'exercice budgétaire et que la direction reviendra auprès d'eux, à la séance de juin, avec une vue d'ensemble et une recommandation sur le budget dans sa globalité.

La vice-présidente à l'expérience numérique parcourt la documentation qui a trait au budget de la VPEN ainsi qu'à l'avancement de sa stratégie en matière de ressources humaines. Elle débute en présentant un sommaire des réflexions menées à l'automne dernier pour établir le volume de la main-

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

d'œuvre rémunérée (ETC) nécessaire pour opérer la nouvelle solution. Elle ajoute que l'exercice a été réalisé de nouveau en septembre 2023 et informe les membres des résultats qui ont été obtenus. Pour expliquer ces derniers, elle souligne notamment que les efforts requis pour gérer les incidents et les problèmes de la solution sont plus importants que prévu.

Tout au long de la présentation, les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- Au comblement des postes versus la consommation du contrat en termes de dollars ; à l'expertise nécessaire pour utiliser SAP ainsi qu'à la formation des nouveaux ETC.
- Au support prévu au contrat initial.
- À l'écart de salaire entre effectifs interne et externe.
- Aux intrants pour l'établissement des prévisions en marge des avenants 2 et 3, dont la stabilité de la plateforme.
- À la disponibilité au contrat actuel.
- À l'achat des droits des licences requis versus le nombre de personnes nécessaires à les exploiter ainsi qu'à l'impact budgétaire desdits achats.
- À l'estimation préliminaire de l'impact budgétaire pluriannuel de la stratégie contractuelle pour la période 2024 à 2029.
- Aux bénéfices de la solution, initialement calculés en 2012 et 2013, versus le nombre d'ETC actuellement nécessaire pour l'opérer ainsi qu'aux bénéfices actuellement non quantifiables tel que celui d'avoir un compte unique par client.
- À l'analyse des responsabilités de la VPEN versus les besoins liés à la solution.
- À la gestion des équipes en technologies de l'information ; aux éléments qui sont impossibles à prévoir, comme les incidents, ainsi qu'à ceux qui le sont, comme la formation et le transfert d'expertise.
- Au recourt à des consultants externes ainsi qu'aux outils disponibles pour les encadrer de manière rigoureuse.
- Aux avantages d'avoir une équipe de professionnels à l'interne et aux retombées de leur engagement.
- Aux différents défis de la VPEN, excluant les travaux ayant trait à la solution. Aux efforts déployés pour outiller efficacement le personnel de la Société au début de la COVID.
- À la pertinence d'analyser le portefeuille de projets relatifs à l'actualisation des outils informatiques ainsi qu'au choix des projets à réaliser dans le contexte actuel où les équipes sont très sollicitées. À l'importance, pour toutes les équipes, de prioriser la stabilisation de la situation.
- Au contrat avec le fournisseur externe, à ses responsabilités ainsi qu'à l'avenant 3.
- Aux besoins supplémentaires de la VPEN qui doivent s'inscrire comme une composante de la planification budgétaire de la Société.

Les membres demandent qu'un suivi leur soit fait, notamment en ce qui a trait aux bénéfices quantifiables non financiers ainsi qu'aux gains anticipés.

6.1 Impact des besoins de la VPEN sur les budgets de la Société et du Fonds d'assurance

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 b) du 24.05.29, le document suivant :

- Une présentation sur l'impact des besoins de la VPEN sur le budget de la Société.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne aux membres du comité que les projections présentées au document sur l'incidence des besoins de

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

la VPEN sur le budget de la Société tiennent compte des éléments suivants : les besoins supplémentaires de la VPEN qui viennent d'être présentés, la baisse des effectifs capitalisés aux projets ainsi que les hausses salariales annoncées par le gouvernement en janvier 2024. Aussi, elle présente les données relatives à ces deux derniers éléments et mentionne qu'à la lumière de celles-ci, et de la mise à jour des taux de répartition des dépenses entre la Société et le Fonds d'assurance, l'incidence budgétaire pour la Société est de 1,4 M$. Elle ajoute que des travaux sont en cours pour identifier les autres besoins des différentes vice-présidences, le cas échéant.

Les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- À la considération des investissements en technologies de l'information dans les calculs effectués.
- Au partage des activités et des frais d'administration consolidés 2024 entre la Société et le Fonds d'assurance.
- L'utilisation de la terminologie « frais d'administration » et à la réflexion qui devrait être faite autour de celle-ci.

La vice-présidente à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance ainsi que la directrice générale des finances quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 juin 2024 à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H

Présidente

SAAQ0010SG00327_PV_CAPA_2024_05_29 (48)_extra_Adopte_signe_non_scanne

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 49
Tenue par *TEAMS*
Le 17 juin 2024, à 8 h
Adopté le 10 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé
Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements, par intérim
M. Marc-André Toupin, directeur de la gestion et de la conformité contractuelles
Mme Sandrine Bellenfant, directrice des risques et du contrôle organisationnel

CONSEIL D'EXPERTS :

Mme Micheline Dionne, actuaire et présidente du Conseil d'experts
Mme Dominique Faribault, spécialiste en assurance-vie et membre du Conseil d'experts
M. Bernard Turgeon, économiste et membre du Conseil d'experts
Mme Shirley Bishop, responsable des communications du Conseil d'experts

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.06.17.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.06.17.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 24.06.17.

4.2 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale explique que le tableau des suivis n'a pas été déposé à l'ordre du jour de l'actuelle séance, et ce, pour réaliser un exercice de séquençage des suivis à donner et identifier les moyens pour ce faire.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – PROCHAINES ÉTAPES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.06.17, le document suivant :

- Une note sur le calendrier des étapes de la tarification 2025-2027 en matière de contributions d'assurance.

La vice-présidente informe les membres du document déposé à l'ordre du jour, soit une note sur le calendrier des étapes de la tarification des contributions d'assurance 2025-2027. Elle souligne que les équipes sont à la fin des travaux et qu'elles reviendront à la séance de septembre 2024 avec leurs recommandations.

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

Les membres échangent sur le rapport produit par le Conseil d'experts et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'aspect positif et équilibré du rapport ainsi que la reconnaissance du travail effectué.
- La place octroyée à la sécurité routière et aux communications.
- Les suites à donner aux recommandations du Conseil d'experts.

6. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS– INFORMATION ET HUIS CLOS

La présidente et les membres du Conseil d'experts ainsi que la responsable des communications de ce dernier se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une présentation et un rapport préliminaire portant sur l'avis du Conseil d'experts relativement aux contributions d'assurance automobile proposées par la Société pour les années 2025 à 2027.

La présidente du comité souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'experts et les remercie pour le travail réalisé. Elle les invite également à se présenter.

Puis, la présidente du Conseil d'experts survole la présentation sur le rapport préliminaire déposé et ayant trait aux contributions d'assurance proposées par la Société pour les années 2025 à 2027. Ainsi, elle rappelle que le Conseil d'experts est créé en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.* Elle ajoute que le mandat du Conseil d'experts est de revoir la démarche suivie par la Société et de vérifier les données qu'elle utilise. Elle ajoute que leur mandat consiste également à tenir une consultation publique sur le sujet et souligne la participation des motocyclistes à celle récemment réalisée.

Par la suite, elle présente aux membres du comité l'appréciation générale du Conseil d'experts envers le financement et la capitalisation du régime d'assurance, la sécurité routière ainsi que le service à la clientèle. Ainsi, elle souligne notamment que le Conseil d'experts estime justes et raisonnables les contributions d'assurance proposées par la Société pour les années 2025 à 2027 et salue les initiatives prises par la Société pour reconnaitre l'expérience de conduite des motocyclistes. Elle souligne l'accord du Conseil d'experts avec la remise de capital approuvée par le conseil d'administration en 2023. Elle ajoute que celui-ci est également en accord avec les investissements pour bonifier la couverture en indemnisation pour les personnes accidentées de la route et réaliser des activités de prévention et de promotion en sécurité routière. Par ailleurs, elle mentionne que le Conseil d'experts recommande à la Société de poursuivre ses recherches relativement à l'impact de la consommation d'alcool et de drogue sur le bilan routier.

En terminant, la présidente du Conseil d'experts réitère l'importance de considérer l'équité dans l'établissement des contributions d'assurance.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La stratégie de tarifer en fonction du risque dans un régime universel.
- La tarification pour les véhicules offrant du transport rémunéré de personnes.
- L'identification de mesures pour inciter les détenteurs de permis de conduire à transmettre une déclaration de leur état de santé au moment de renouveler leur permis et l'exactitude de l'information transmise avec cet exercice.

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

- Les mesures prises pour réduire la conduite avec les facultés affaiblies, par les drogues notamment, pour améliorer le bilan routier.
- Le taux d'alcool et la capacité de conduite affaiblie.
- L'impact possible du calcul de l'indemnité de remplacement du revenu sur les cas en paiement et le niveau d'acceptabilité de son taux de conformité.
- La couverture d'assurance et l'utilisation des trottinettes électriques et des autres appareils de transport personnel motorisés.
- La rotation des experts externes chargés d'examiner les projections de rendement sur les placements.

Les membres du comité conviennent de ne pas tenir de huis clos avec le Conseil d'experts. Ainsi, la présidente et les membres du Conseil d'experts ainsi que la responsable des communications de ce dernier quittent la séance.

Les membres demandent un suivi sur la capacité d'analyse des statistiques et la gestion des données depuis le transfert vers SAP. Les données du nouvel environnement et les nouveaux outils doivent être exploitables par les équipes pour le prochain exercice de tarification.

La présidente du comité demande à la direction d'assurer les suivis appropriés en ce qui a trait aux recommandations du Conseil d'experts.

Le vice-président aux stratégies de marketing et de sécurité routière et à l'expérience employé quitte la séance.

7. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ T1 2024 – INFORMATION

Le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim est invité à joindre les membres du comité.

7.1 Résultats des placements, hypothèses de rendement – risques 10 ans

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 24.06.17, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction au 31 mars 2024 portant sur le Fonds d'assurance.

La présidente du comité invite les membres à identifier des sujets d'intérêts à aborder avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Puis, le directeur par intérim parcourt la présentation sur l'analyse de la direction au 31 mars 2024 portant sur le Fonds d'assurance. Il rappelle aux membres les quatre éléments analysés pour la présente séance, soit les risques d'assurance, la performance financière, la gestion de la CDPQ et les hypothèses financières 10 ans. Ensuite, il souligne que les quatre éléments sont au vert et que la situation est stable. Il souligne notamment que le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2023 était de 134 % et il explique pourquoi. Aussi, il mentionne notamment que l'environnement économique et l'inflation persistante sont des éléments à surveiller dans les prochains mois. Aussi, il présente le rendement du Fonds d'assurance au 31 mars 2024.

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La courbe du taux de financement versus celle du taux de capitalisation.
- Les rendements détaillés du Fonds d'assurance au 31 mars 2024.
- Le taux de financement de la période tarifaire 2025-2027.
- Les hypothèses financières 10 ans et l'écart-type du risque prévu.
- Le portefeuille des marchés boursiers selon les horizons 5 et 10 ans.

Les membres du comité proposent la tenue d'une présentation par la CDPQ sur l'identification des indices relatifs aux marchés boursiers.

Le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim quitte la séance.

8. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-8 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation.

La vice-présidente rappelle que le présent exercice, réalisé annuellement, consiste à présenter aux membres du comité la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2023, et ce afin de déterminer l'utilisation du surplus de capitalisation, le cas échéant. Elle ajoute que la direction souhaite présenter une recommandation au conseil d'administration en septembre 2024.

Ensuite, la directrice générale parcourt la présentation sur l'application de la Politique de capitalisation. Elle rappelle notamment la décision prise par le conseil d'administration en 2023 relativement à l'utilisation d'un montant d'excédent de capital de 630 M$. Puis, elle présente le taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2023. Ainsi, elle mentionne que ce dernier est de 134% et souligne les éléments qui ont été considérés dans son établissement. Elle conclut ce volet de la présentation en informant les membres que le montant disponible pouvant être utilisé est de 700 M$.

La directrice générale poursuit en présentant les impacts de la distribution de l'excédent de capital sur la situation financière du Fonds d'assurance selon deux scénarios, soit : aucune distribution et une distribution entière. Elle précise que cet exercice a été réalisé avec la CDPQ. Puis, elle présente quatre options pour l'utilisation du surplus ainsi que l'incidence de chacune d'elles sur le taux de capitalisation projeté et sur l'excédent disponible. Dans cet ordre d'idées, elle présente également l'application de la politique de capitalisation selon les quatre options présentées.

En terminant, la directrice générale présente des pistes de réflexion en cours d'analyse en ce qui a trait à l'accumulation d'un surplus.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence de l'introduction de la micromobilité sur la capitalisation.
- Les taux de capitalisation projetés de 2024 à 2026 ainsi que les risques de surcapitalisation.
- La bonification de la couverture d'assurance et le processus d'indemnisation.
- Les activités pouvant être considérées en matière de prévention et de promotion en sécurité routière en cas de situation financière excédentaire.
- La perception de la population de remises successives aux cotisants.
- L'enjeu de volatilité dans la tarification.
- L'analyse de la limite supérieure du corridor de stabilisation.

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

9. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

Le directeur de la gestion et de la conformité contractuelles se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-9 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1er mars au 30 avril 2024.
- Un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er mars et le 30 avril 2024.
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er mars et le 30 avril 2024 signée par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le président-directeur général.

La vice-présidente informe les membres du départ de la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel. Elle mentionne que, pour l'heure, le « volet contractuel » sera assuré par le directeur de la gestion et de la conformité contractuelles et que le « volet risques » sera assuré par la directrice des risques et du contrôle organisationnel.

Puis, le directeur prend la parole pour informer les membres qu'il n'y a pas d'élément à mettre en lumière dans l'exercice de reddition de comptes couvrant la période du 1er mars au 30 avril 2024.

Ainsi, le directeur invite les membres à poser leurs questions. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants :

- Le fonctionnement à la Société du mode de sollicitation de type gré à gré, notamment pour l'achat de droits de licence.
- Le contrat conclu pour l'abonnement à une solution de sécurité informatique.

Le directeur de la gestion et de la conformité contractuelles quitte la séance.

10. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La directrice des risques et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente souligne que l'actuel point à l'ordre du jour comprend deux éléments, soit : l'actualisation de tous les risques au premier semestre ainsi que l'identification d'un nouveau projet comme étant majeur.

10.1 Rapport semestriel S1 2024 – Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 a) du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note sur la gestion intégrée des risques (GIR) et plus précisément sur le rapport semestriel S1 2024.
- Ledit rapport semestriel.

La directrice présente le sommaire des risques d'entreprise pour le premier trimestre. Elle mentionne que l'évolution de ceux-ci est stable et que le risque de performance financière de la Société est toujours sous haute surveillance.

Puis, elle invite les membres à poser leurs questions. Celles-ci portent notamment sur :

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

- Le profil de risque ayant trait à la performance du soutien à l'organisation ainsi que les considérations suivantes : la gestion contractuelle, la continuité des affaires, le ratio d'appel d'offres pour lesquels des non-soumissionnaires ont soulevé des contraintes en lien avec le marché et la désuétude de certaines infrastructures.
- Le profil de risque relatif à l'expérience client ainsi que les éléments suivants : l'ouverture d'un nouveau centre de services à Place Versailles et le positionnement de la Société pour desservir la grande région de Montréal.
- Le suivi des risques émergents.
- Le transport de personnes et les stratégies de contrôle développées par les corps policiers selon les différents événements de la région de Montréal ainsi que les opérations concertées auxquelles la Société participe.
- La responsabilité de Contrôle routier Québec relative à l'industrie du taxi à Montréal.
- L'importance des risques opérationnels.

Les membres demandent d'obtenir de plus amples informations sur le profil de risque ayant trait à la performance du soutien à l'organisation, dont les éléments de mitigation.

10.2 Projet majeur et critère d'évaluation – Recommandation

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-10 b) du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note sur l'ajout d'un projet majeur à suivre et l'analyse d'un nouveau critère d'évaluation.
- Un projet de résolution.

La directrice rappelle le développement d'une grille de sélection approuvée par les membres du comité en février 2024, et ce pour identifier les projets majeurs à être suivis par le conseil d'administration par son comité de suivi des projets majeurs. Elle présente la grille complétée en ce qui a trait au projet Infrastructures CASA – Volet servers Power et informe les membres que celui-ci se qualifie comme projet majeur.

Les membres échangent et posent des questions à la direction, notamment en ce qui a trait au sujet suivant :

- Le sous-critère d'évaluation *intérêt gouvernemental* de la grille de sélection.

À la lumière de ce qui est évoqué lors de la présentation, les membres du comité conviennent de recommander aux membres du conseil d'administration l'ajout du projet Infrastructures CASA – Volet servers Power aux projets majeurs suivis.

Les membres demandent à la direction d'effectuer un suivi auprès des membres du conseil d'administration sur le modèle d'affaires global de la Société.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et la directrice des risques et du contrôle organisationnel quittent la séance.

SAAQ0010SG00328_PV_CAPA_2024_06_17 (49)_am_Adopte_signe_non_scanne

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente **Secrétaire générale**

Société de l'assurance automobile Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance nº 50
Tenue par *TEAMS*
Le 17 juin 2024, à 13 h 30
Adopté le 10 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

Mme Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
Mme Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre
Mme Ka Yan Lisa To, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
Me Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Mme Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
Mme Annie Larivière, directrice générale des finances
Mme Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Martin Lemaire, directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance
M. Martin Lapierre, conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Véronique Bélanger, coordonnatrice de l'évaluation des programmes de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

11. RÉSULTATS FINANCIERS

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-11 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers préliminaires et projections T1 2024 et sur le budget révisé 2024;
- Un projet de résolution sur le budget révisé 2024.

11.1 Résultats financiers préliminaires et projections T1 2024 - Information

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle présente les documents déposés. Elle rappelle que toutes les vice-présidences participent au processus budgétaire et celles-ci ont été consultées. Ainsi, un budget supplémentaire est nécessaire pour la vice-présidence à l'expérience numérique.

La directrice générale des finances poursuit la présentation et souligne que l'écart qu'on retrouve aux frais d'administration consolidés s'explique entre autres par la hausse de rémunération annoncée en janvier 2024 par le gouvernement et par une augmentation des besoins en honoraires professionnels et licences. Elle ajoute que la répartition des frais d'administration, d'abord principalement attribués à la Société, a été révisée et une portion plus importante est attribuable au Fonds d'assurance. Cette information n'était pas disponible lors de l'établissement du budget 2024 et une correction a été apportée. Ainsi, les taux de répartition ajustés utilisés pour la projection 2024 sont comparables à ceux des années précédentes.

En ce qui concerne les projets d'investissement, elle précise qu'une infime partie du budget alloué pour ceux-ci a été déboursé au premier trimestre, ce qui s'explique par le fait que plusieurs projets débutent au printemps. Elle termine en faisant le point sur l'avancement des projets eux-mêmes et souligne que certains projets sont reportés à 2025.

Les membres se questionnent sur l'impact de ce report et sur le repositionnement dans le temps de ces projets. Un suivi à ce sujet serait apprécié.

La directrice générale de l'actuariat présente les résultats préliminaires et la projection pour le Fonds d'assurance. Alors qu'on prévoyait un résultat négatif, les revenus sont supérieurs à ce qui était attendu. Le tout est dû à l'augmentation de la courbe de taux (IFRS 17) et à la diminution des charges nettes des activités d'assurance.

En ce qui a trait aux résultats préliminaires et à la projection pour la Société, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel mentionne qu'un exercice visant à resserrer les dépenses a été effectué. Cet exercice sera également fait au cours des prochaines années.

Les membres posent des questions sur le contrôle et la surveillance opérationnelle des projets, notamment quant à la justification des coûts et à leur suivi.

Il est précisé que chaque vice-présidence est responsable de son budget et du suivi.

SAAQ0010SG00329_PV_CAPA_2024_06_17 (50)_pm_Adopte_signe_non_scanne

La direction indique que des suivis pour les projets d'investissement ont été demandés. Toutefois, l'écart projeté est jugé raisonnable. Les prévisions budgétaires devraient être déposées d'ici septembre 2024.

Les membres se questionnent sur l'impact de la hausse du déficit projeté dans les discussions de la Société avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) quant au plan de redressement.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle ajoute que les chiffres seront mis à jour pendant l'été et que des échanges ont lieu avec le SCT et le ministère des Finances deux fois par année.

Les membres aimeraient avoir un portrait à jour du volet modèle d'affaires de la Société et de son évolution.

11.2 Budget révisé 2024 – Recommandation

La directrice générale des finances réfère les membres aux recommandations contenues à la présentation.

Après lecture du projet de résolution, quelques modifications seront apportées à celle-ci, entre autres, afin de mieux refléter les besoins financiers et d'y apporter une précision.

Ainsi, le comité actif-passif et audit recommande au conseil d'administration d'approuver les budgets révisés 2024.

La présidente du CAPA remercie les invités et souligne l'excellence de leur travail.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

12. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique et le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-12 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel commente le tableau de bord et rappelle que l'exercice visant les redressements se poursuit. Elle ajoute que le traitement des cas plus complexes est sur le point de commencer. La fin des travaux est prévue pour le 30 septembre 2024. L'exercice en lien avec les sommes à percevoir auprès des clients commencera au cours des prochaines semaines.

La vice-présidente à l'expérience numérique précise que l'objectif est d'automatiser le plus possible l'exercice de perception.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel poursuit la présentation avec un dernier suivi sur les conciliations bancaires puisque celles-ci ont toutes été remises aux auditeurs. On revient ainsi à l'exercice des conciliations bancaires sur base mensuelle.

Les membres poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- La stratégie de perception ainsi que la stratégie de communication qui s'y rattache;
- Le montant minimum établi pour déterminer s'il y aura perception ou non.

13. RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À LA DIRECTION (RRGD) – INFORMATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-13 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une lettre et une version préliminaire au 31 mai 2024 du Rapport des vérificateurs externes adressés aux responsables de la gouvernance et à la direction pour l'audit des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes fait une courte mise en contexte et rappelle que d'autres recommandations pourraient s'ajouter puisque le rapport déposé est préliminaire. Ce rapport permet toutefois d'avoir un bon portrait de la situation et ne contient aucune surprise. En effet, les quatorze recommandations, qui sont en lien directement ou indirectement avec les états financiers, ont déjà fait l'objet de discussions. De plus, le Vérificateur général a accepté d'emblée le plan d'action, sans aucune modification.

Les membres demandent si un impact est à prévoir sur la production du rapport annuel de gestion 2024 et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes précise que nous disposons de la marge de manœuvre nécessaire et que les instances concernées en sont informées.

Il souligne l'engagement et la collaboration des différentes équipes sollicitées.

La directrice générale des finances et le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance quittent la rencontre.

14. TABLEAU DE CONCORDANCE – SUIVI DU PLAN D'ACTION RRGD / TRAVAUX SUR LES ÉTATS FINANCIERS / LGGRI – INFORMATION

Le conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes est invité à se joindre aux membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-14 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note et un tableau de concordance – Suivi du plan d'action RRGD / Travaux sur les états financiers / LGGRI.

La présidente du comité rappelle que plusieurs recommandations sont suivies par différentes équipes et que certaines recommandations se recoupent. Celles-ci sont présentées dans différents documents de suivi par les différentes équipes concernées. Afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble, il a été demandé d'obtenir un tableau de concordance pour faciliter la compréhension des travaux en cours ainsi que le suivi de ceux-ci. Elle remercie les invités d'avoir effectué cet exercice aussi rapidement.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente le tableau de concordance et explique le cheminement effectué pour sa création. Plusieurs sujets ont pu être mis en communs, mais d'autres, tels la LGGRI et la sécurité de l'information ont été mis à part. Des explications sont également données quant aux différentes dates indiquées au tableau.

La présidente du comité remercie les invités pour cet excellent exercice ainsi que pour tout le travail effectué au cours du premier semestre.

SAAQ0010SG00329_PV_CAPA_2024_06_17 (50)_pm_Adopte_signe_non_scanne

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la vice-présidente à l'expérience numérique et le conseiller en audit interne de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la rencontre.

15. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-15 du 24.06.17, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente le document déposé soulignant que les suivis sont ceux pour lesquels les membres sont déjà sensibilisés. D'autres points seront ajoutés lors du rapport final prévu en octobre.

Bien que le Vérificateur général ait commencé ses travaux à l'égard du mandat d'audit de performance CASA-SAAQclic, aucun plan sommaire d'audit n'a encore été soumis. Des fiches de validation sont toutefois produites par le vérificateur. Des réponses sont données au fur et à mesure et les fiches doivent être signées. Elles permettent de connaître les éléments à surveiller, et ce, en continu, mais cette façon de procéder ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble.

Les représentants du VG ont réitéré leur objectif de livrer le rapport d'audit au plus tard en février 2025.

Enfin, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes mentionne qu'il proposera un nouveau format de présentation comprenant un sommaire exécutif. Le tout pourra faire l'objet de discussions au moment opportun.

Étant donné que le président-directeur général doit quitter pour d'autres engagements, les membres et ce dernier abordent le point 21, soit le huis clos des membres avec le président-directeur général. Tous sont invités à quitter à l'exception de ceux-ci.

21. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

16. MANDATS DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et la coordonnatrice de l'évaluation des programmes de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes sont invités à se joindre aux membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-16 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'évaluation de programmes – Cartes d'affaires;
- Une note et une présentation sur l'évaluation de programme – Programme d'enseignement post-accident (PEPA).

Il explique que deux programmes ont fait l'objet d'une évaluation de sa direction, soit les deux programmes mentionnés ci-dessus.

16.2 Rapport d'évaluation de programme portant sur le Programme d'enseignement post-accident

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente d'abord le sujet prévu au point 16. 2.

Il explique en quoi consiste le programme d'enseignement post-accident. Ce programme, d'abord offert à petite échelle sous forme de projet pilote, est maintenant diffusé dans toute la province. Ce programme est offert aux personnes accidentées et vise à prévenir l'apparition ou la complication de conditions psychologiques. Il comprend 5 modules d'enseignement donnés par un professionnel de la santé mentale au choix de la personne.

La coordonnatrice de l'évaluation des programmes parcourt la présentation et précise que la participation au programme est volontaire et 25 % des accidentés à qui on l'a offert l'ont utilisé. Parmi les raisons qui expliquent ce pourcentage, on compte le fait qu'il est difficile d'avoir accès à un professionnel de la santé mentale.

L'évaluation du programme a également permis de constater que celui-ci est efficace et contribue à l'amélioration de l'état général de la personne accidentée. Les personnes sondées ont mentionné être satisfaites du programme.

Des éléments d'amélioration ont été suggérés à la vice-présidence aux services aux assurés, notamment de mettre en place les moyens nécessaires pour améliorer le taux de participation et la précocité de la prise en charge.

Les membres échangent et posent des questions sur les sujets suivants :

- Les personnes accidentées rejointes ont des blessures légères ou graves;
- Le nombre de personnes ayant effectué un retour au travail ou ayant repris leurs activités;
- L'impact du programme sur les coûts de l'indemnisation.

La coordonnatrice de l'évaluation des programmes apporte certaines précisions. Ainsi, elle mentionne que la clientèle ciblée est celle de la ligne rouge, soit la clientèle à risque de faire de la réadaptation. C'est avec cette clientèle que l'on constate le plus d'effets bénéfiques. Il est à noter que certaines personnes n'ont pas besoin du programme. Par ailleurs, elle souligne que le sondage effectué auprès de la clientèle étant confidentiel et anonyme, il n'est pas possible d'exploiter toutes les données de façon détaillée. On est toutefois à même d'évaluer dans quelle mesure les personnes ayant participé au programme sont retournées à leurs activités. 58 % de ces personnes considèrent avoir repris leurs activités plus rapidement.

Le programme est jeune, mais dans plusieurs années, il sera possible de mesurer si la participation au programme permet de diminuer le nombre de rechutes.

16.1 Rapport d'évaluation de programme portant sur la carte Affaires

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes rappelle qu'une carte de crédit Affaires peut être mise à la disposition d'employés afin de faciliter certaines transactions. C'est notamment le cas des employés qui doivent se déplacer régulièrement ou lorsqu'ils transigent avec certains fournisseurs qui acceptent uniquement ce mode de paiement.

Le mandat d'évaluation porte sur la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2022.

L'usage d'une carte Affaires est soumis aux lois et aux règles d'acquisition de biens ou de services en vigueur. Toutefois les détenteurs n'ont pas toujours les informations nécessaires permettant d'assurer le respect des processus et des règles d'acquisition. Cela peut ainsi amener le non-respect de ceux-ci ou amener des achats qui devraient être faits d'une autre façon.

SAAQ0010SG00329_PV_CAPA_2024_06_17 (50)_pm_Adopte_signe_non_scanne

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes mentionne également que l'évaluation de ce programme a révélé que les besoins de crédit ont été surévalués. 600 cartes sont émises, dont certaines avec une limite de crédit élevée. Il souligne qu'aucune fraude n'a été constatée pour la période évaluée, mais ce genre de situation amène un plus grand risque à cet égard et des ajustements devront être faits.

De plus, des recommandations ont été faites, telles que mieux informer les nouveaux détenteurs de carte quant aux règles d'utilisation, faire le rappel de ces règles régulièrement et analyser périodiquement l'utilisation des cartes. Cela permettra d'assurer un meilleur suivi entre les besoins réels et la limite de crédit octroyée.

Les membres se questionnent sur l'opportunité d'avoir un si grand nombre de cartes et si cela répond aux besoins réels des détenteurs.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

La coordonnatrice de l'évaluation des programmes souligne que plusieurs détenteurs de cartes sont des employés de la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier ou à la vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules. En général, en raison de leurs attributions ou de leur rôle, cela tombe sous le sens de détenir une carte. Ce n'est toutefois pas le cas pour tous les employés de la Société. La mise en place des différentes recommandations va permettre de faire le point.

La direction souligne que le sujet sera abordé au comité de direction, ce qui l'amènera à se positionner à ce sujet. La vice-présidente et secrétaire générale indique qu'un suivi sera effectué pour s'assurer que seules les bonnes personnes auront accès aux cartes.

Les membres remercient la coordonnatrice de l'évaluation des programmes et celle-ci quitte la rencontre.

17. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-17 du 24.06.17, les documents suivants :

- Une note sur les modifications effectuées au *Règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance*;
- Un tableau des modifications au Règlement;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle qu'il a été demandé d'ajouter la notion de « risques » au nom du comité actif-passif et audit. Les modifications apportées au règlement visent à répondre à cette demande. Les autres modifications sont en lien avec la création du nouveau comité de suivi des projets majeurs.

Les membres sont d'accord avec les modifications proposées et n'ont pas de questions.

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 10 septembre 2024 à 8 h.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

22. OBJECTIFS 2024 POUR LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

23. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

24. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 40

Présidente	**Secrétaire générale**